HAL open science

Prostitution de mineures - Parcours de vie des individus impliqués dans la prostitution par plans

Bénédicte Lavaud-Legendre, Cécile Plessard, Gillonne Desquesnes, Nadine Proia-Lelouey, Gaelle Encrenaz, gautier debruyne

To cite this version:

Bénédicte Lavaud-Legendre, Cécile Plessard, Gillonne Desquesnes, Nadine Proia-Lelouey, Gaelle Encrenaz, et al.. Prostitution de mineures - Parcours de vie des individus impliqués dans la prostitution par plans. CNRS COMPTRASEC UMR 5114. 2023, 126 p. halshs-03971210v2

HAL Id: halshs-03971210

https://shs.hal.science/halshs-03971210v2

Submitted on 21 Feb 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Bénédicte LAVAUD-LEGENDRE
Cécile PLESSARD
Gillonne DESQUESNES
Nadine PROIA-LELOUEY
Gaëlle ENCRENAZ
Gautier DEBRUYNE

Janvier 2023

PROSTITUTION DE MINEURES

Parcours de vie des individus impliqués dans la prostitution par plans

COMPTRASEC
Centre de droit comparé du travail et de la sécurité sociale
université de BORDEAUX
cnrs

Sommaire

Introduction 4

Partie I : Profils sociologiques des individus impliqués 14

Section 1. Des situations de vulnérabilités sociales : la non-satisfaction des besoins fondamentaux 16

A. Le besoin de sécurité en tant que méta-besoin 17

B. Les autres besoins 32

Section 2. Des symptômes, facteurs de risques 39

A. La sphère scolaire 39

B. La santé psychique 42

C. Commission de faits de violences 44

D. Antécédents de condamnations pénales 45

Section 3. La prise en charge socio-éducative et judicaire 51

Conclusion 52

Partie II : Une analyse des parcours personnel et institutionnels des individus impliqués 53

Section 1. Les logiques sociales au cœur de l'activité prostitutionnelle 53

A. Analyse typologique des parcours des individus impliqués 53

B. Des profils d'individus liés au rôle et au niveau d'implication dans l'activité 59

Section 2. Focus sur les parcours des prostituées 65

A. Les parcours personnels et familiaux 65

B. Les parcours institutionnels 73

Partie III : Tentatives de contextualisation des résultats de l'étude 75

Section 1. Analyse des rôles à la lumière des parcours individuels 77

A. Des parcours analysés sous l'angle de l'atteinte au besoin de protection de l'enfant 77

B. L'implication dans les Plans une « réponse » au défaut de protection 96

Section 2. Analyse des parcours à la lumière de l'affaiblissement des supports collectifs de protection 104

A. L'imprégnation du droit contemporain par une logique néo-libérale 105

B. L'incompatibilité des principes néolibéraux avec les besoins de l'enfant et de l'adolescent 108

Conclusion 110

Bibliographie 118

Annexe I

Introduction

Depuis quelques années, de nombreux acteurs, policiers, magistrats, enseignants, éducateurs s'alarment de l'implication de mineurs dans des situations de prostitution. Ces professionnels se disent souvent désemparés par le discours des intéressés, invoquant les seuls critères du consentement, du respect de leur liberté individuelle et de la propriété de chacun sur son propre corps pour justifier leur activité[1].

La perception des faits par celles et ceux que le droit qualifie d'auteurs et de victimes diffère alors largement de la lecture et de l'évaluation de la gravité des comportements par les professionnels à leur contact. Ces derniers rapportent en effet leur difficulté d'être confrontés à des *filles* se prostituant, souvent dans un contexte de violence et de consommation de stupéfiants, considérant les mesures d'accompagnement qui leur sont proposées comme inutiles puisque certaines se disent déterminées à poursuivre cette activité. On trouve trace de cette attitude dans la mention figurant en marge de l'audition d'une victime par les enquêteurs : *« Nous lui avons demandé de se rasseoir en attendant que nous finissions de comprendre la situation, elle a immédiatement refusé de coopérer et a commencé à nous insulter de la sorte : " Bâtard, fils de pute, ta mère la pute, je vais vous niquer, me touche pas sale flic, j'ai envie de te crever...'' »* [extrait d'audition[2]].
Pour autant, ces mêmes *filles* peuvent manifester, à d'autres moments, une réelle détresse et le désir de quitter cette activité : « *ça part trop loin, j'aimais pas ce que je faisais ... je me sentais mal ... en fait je me sentais sale, souillée à l'intérieur, dégoûtée de moi-même… tous ces gens qui passent, je me sentais dégoûtée de moi, de ce que je suis en train de faire …* » [extrait d'audition]. De la même façon, ceux qui encouragent, assistent, « protègent » les prostituées, disent ne forcer personne et expriment l'intérêt que chacun peut trouver à l'organisation mise en place, qui n'en reste pas moins pénalement répréhensible.
La médiatisation de ce phénomène témoigne de l'importance de ce dernier. Nous avons recensé une première référence à celui-ci dans la presse en 2016, sous l'expression « proxénétisme de cité ». A partir de 2018, le recours à cette expression se multipliera.
Si les premiers dossiers judiciaires sont apparus en 2012-2013, Raphaëlle Wach, substitut du procureur en charge des mineurs au parquet de Créteil, estimait, en 2019, que l'année 2016 correspondait à une explosion du phénomène[3]. Depuis, les articles de presse, reportages, émissions de radio se sont multipliés[4] ; un groupe de travail créé par le ministère des affaires

---

[1] On peut retenir, en ce sens, le livre de témoignage d'un père et de sa fille confrontés à cette pratique : DELCROIX Thierry et NINA, *Papa, viens me chercher !*, Paris, Editions de l'observatoire, 2020.
[2] Tous les extraits en italique sont issus des procédures étudiées. Ils ont été anonymisés suivant le procédé suivant : les prénoms ou noms masculins ont systématiquement été remplacés par XH et les prénoms ou noms féminins par XF.
[3] L'OBS, « "La prostitution des adolescentes touche tous les milieux" », *L'Obs (site web)*, 20 décembre 2019. Selon les propos de Raphaëlle Wach, « A Créteil, on observe une très nette hausse du nombre d'affaires. On ne peut évidemment parler que de celles dont on est saisis, c'est donc sans compter tous les faits que nous ignorons. En 2016, nous avons été saisis de 14 nouveaux dossiers ; en 2017 de 25 ; en 2018 de 30 et, en 2019, nous en sommes à 45 nouvelles affaires. »
[4] « Prostitution de mineures : le « cri d'alerte » du procureur de Lille », Le Figaro 16 février 2020 ; « Prostitution de mineures ; ce qui domine c'est l'incompréhension », Le Monde 24 septembre 2020 ; « « A un moment, t'oublies

sociales et coordonné par Mme Champrenault – Procureure générale près la Cour d'appel de Paris – s'est réuni durant une année donnant lieu à la publication d'un rapport présentant les résultats de la réflexion entreprise[5].
Ce document fait état de l'augmentation constante des affaires identifiées au cours de ces dernières années : « Le nombre d'affaires de proxénétisme de cité est passé de 21 en 2015 à 48 en 2016, 84 en 2017, 120 en 2018, 147 en 2019 et 159 en 2020, soit une progression de plus 87% en cinq ans. Dans le même temps, le nombre de mineures victimes de ce proxénétisme était en augmentation constante, passant de 87 en 2016 à 187 en 2020, soit une progression de +54% en quatre ans »[6].

A ce jour, les données scientifiques permettant de décrire la nature exacte du phénomène, son ampleur, le profil des personnes impliquées et le territoire sur lequel il s'étend restent encore rares[7]. Autant d'éléments qui seraient pourtant essentiels pour une dénomination adaptée. L'expression « proxénétisme de cité » comprend en effet le risque de stigmatiser une certaine population et revêt une réelle imprécision : on ne sait pas si la référence à la « cité » désigne l'origine des personnes impliquées ou le lieu d'exercice. En outre, ce phénomène est en évolution constante et rien n'indique que le lien entre cette pratique émergente et certaines zones géographiques spécifiques soit pertinent. Cette recherche n'apportera pas d'élément de réponse sur ce point, car elle n'a pas pour objet d'analyser le phénomène à l'échelle du territoire national, mais davantage de dégager les principales caractéristiques quant aux profils et parcours des individus impliqués. Eu égard à ces différents paramètres, l'expression

---

tout, t'es dénuée de tout sentiment », elles sont adolescentes et se prostituent » », Le nouvel Obs. 21 novembre 2020 ; « Prostitution des jeunes : mobilisation générale en Loire-Atlantique », Presse Océan, 25/09/2022 ; « A 15 ans, ma fille se prostitue » émission Zone interdite diffusée sur M6 le 27 septembre 2000 https://www.youtube.com/watch?v=WHh7CX0NFn4 ; « Pas2quartier : à Grigny, Grignywood sensibiliser sur l'escorting des mineures », France 24, https://www.youtube.com/watch?v=ApkqHIYLPpo ; Emission « Les pieds sur terre » France culture, intitulée « Nina et ses parents » et consacrée à une mineure prostituée ; https://www.franceculture.fr/emissions/les-pieds-sur-terre/prostitution-des-mineures-nina-et-ses-parents
De même, Emission « Les pieds sur terre » France culture, intitulée « Le petit proxénète » et consacrée à un jeune homme condamné en qualité de proxénète ; https://www.radiofrance.fr/franceculture/podcasts/les-pieds-sur-terre/le-petit-proxenete-2586702

[5] CHAMPRENAULT Catherine et ET AL., *Rapport du groupe de travail sur la prostitution des mineures*, Paris, 2021.

[6] DUPONT Mélanie, POHU Hélène, CLOCHIATTI Hugo et GORGIARD Charlotte, « Prévalence de la prostitution des mineurs dans les pays à revenu élevé : revue de littérature », *Neuropsychiatrie de l'Enfance et de l'Adolescence*, , nº 69, 2021, p. 427-434. p. 46. *Ibid.*, p. 46.

[777] LAVAUD-LEGENDRE Bénédicte, PLESSARD Cécile et ENCRENAZ Gaëlle, *Prostitution de mineures – Quelles réalités sociales et juridiques ?*, Université de Bordeaux (UB) ; CNRS - COMPTRASEC UMR 5114, 2020 ; LAVAUD-LEGENDRE Bénédicte et PLESSARD Cécile, « L'organisation de l'activité prostitutionnelle des mineures ; quand la logistique des Plans masque le contrôle », *Protéger les enfants et les adolescents de la prostitution*, La documentation française - ONPE, 2021, vol.Volet 1, Comprendre, voir, (se) mobiliser, p. 67-81 ; CHAMPRENAULT Catherine et ET AL., *Rapport du groupe de travail sur la prostitution des mineures*, Paris, 2021 ; DUPONT Mélanie, POHU Hélène, CLOCHIATTI Hugo et GORGIARD Charlotte, « Prévalence de la prostitution des mineurs dans les pays à revenu élevé : revue de littérature », *op. cit.* ; COLE Emilie, *Protéger les enfants et les adolescents de la prostitution Volet 2 : (se) mobiliser, prévenir, accompagner*, Documentation française, 2022 ; SCOTT Matthieu, *La prostitution de mineurs en Seine Saint Denis : Etude des dossiers de l'Aide sociale à l'enfance*, Observatoire des violences envers les femmes de Seine Saint Denis, 2021 ; BAUDRY Katia et COLLET Beate, *Les conduites prostitutionnelles de mineur(e)s hébergé(e)s dans les centres d'accueil de la protection de l'enfance de Seine-Saint Denis*, Paris, Département de Seine Saint Denis et Mission métropolitaine de prévention des conduites à risques, 2021 ; BIGOT Sylvie, *L'escorting : approche sociologique d'une forme de prostitution*, thèse, Caen, 2008 ; POHU Helene, DUPONT Mélanie et GORGIARD Charlotte, *Recherche action sur la prostitution des mineurs*, Centre de victimologie pour mineurs, 2022.

« prostitution de mineures » a été retenue. Elle ne tranche pas la question de la qualification pénale des faits et met l'accent sur la minorité même si le terme « mineures » présente comme limite de ne pas inclure les jeunes majeures identifiées comme impliquées dans cette activité. Au sein des données étudiées, l'étendue de l'âge des personnes en situation de prostitution est de 14 à 27 ans ; plus précisément, l'âge moyen de ces dernières est de 18 ans.
En outre, si ce terme écarte les jeunes hommes qui pourraient être impliqués dans cette activité, ce choix s'explique par le fait que les données étudiées concernent de manière quasi exclusive des personnes prostituées de sexe féminin.

C'est dans ce contexte que nous avons entrepris cette recherche qui s'est déroulée en deux temps. La première phase[8], financée par une fondation privée européenne, a eu pour objectif de décrire cette activité émergente, d'en identifier les caractéristiques spécifiques et de saisir les modes opératoires et les grands principes de son organisation. La pratique prostitutionnelle est souvent décrite par la difficulté à l'appréhender dans sa complexité et sa diversité, en raison notamment de la rapidité des évolutions qu'elle connaît. Durant cette première phase, a été mené à une analyse mixte (quantitative et qualitative) et approfondie de dix dossiers judicaires ayant donné lieu au jugement de faits définitivement jugés sous la qualification de proxénétisme aggravé et s'étant déroulés entre 2012 et 2019. Cette analyse a révélé un certain nombre d'éléments stables décrivant la consistance de cette pratique criminelle[9].
On a ainsi observé un profond décalage entre la perception des faits par les principaux protagonistes et les éléments que nous avons pu recueillir sur la manière dont s'exerce cette activité criminelle. D'un côté, l'analyse du discours met en avant le caractère volontairement choisi de l'activité et le soutien apporté par les individus qui gravitent autour qui sont souvent désignés comme des « protecteurs bienveillants ». De l'autre, la recherche révèle la cristallisation d'une forme de coordination à l'échelle de la mise en œuvre de l'activité et à partir de laquelle on identifie des rapports de contrainte et de violence qui contredisent une partie du discours tenu sur l'activité[10]. En reprenant le terme de « Plan » utilisé par les protagonistes, nous avons ainsi qualifié de « prostitution par Plans »[11] une forme d'organisation de la pratique prostitutionnelle particulièrement répandue lorsque des mineurs sont impliqués[12].

---

[8] LAVAUD-LEGENDRE Bénédicte, PLESSARD Cécile et ENCRENAZ Gaëlle, *Prostitution de mineures – Quelles réalités sociales et juridiques ?*, *op. cit.*
[9] Voir la procédure méthodologique complète dans le rapport de recherche de cette première phase *Ibid.*
[10] PLESSARD Cécile, « Comment la "prostitution de mineures" s'organise-t-elle ? Analyse structurale de réseaux criminels », *Prostitution de mineures : trouver la juste distance*, Lyon, Chronique sociale, 2022, p. ; LAVAUD-LEGENDRE Bénédicte et PLESSARD Cécile, « L'organisation de l'activité prostitutionnelle des mineures ; quand la logistique des Plans masque le contrôle », *op. cit.* Afin d'alléger la lecture, le terme Plan utilisé avec une majuscule mais sans guillemets renverra au sens spécifique tel qu'employé par les individus identifiés et que nous allons définir.
[11] « Prostitution de mineures : quelles réalités sociales et juridiques ? », https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-02983869v2.
[12] LAVAUD-LEGENDRE Bénédicte, « La prostitution des mineures, une pratique à situer dans son contexte », dans *Prostitution des mineures : trouver la juste distance*, Lyon, Chronique sociale, 2022.

Ces Plans ont été ainsi définis comme la mise en œuvre concrète d'une *configuration*[13] impliquant une période de temps[14], un lieu dans lequel l'activité de prostitution est exercée[15] et des rôles[16] interdépendants.

Un Plan implique donc au minimum une Prostituée (personne qui exerce une activité sexuelle moyennant une contre-partie) et un Patron (dont le rôle consiste à diriger ou gérer l'activité de prostitution) il a un rôle de coordination. Au-delà, des rôles satellites (Prestataires recrutement ou Prestataires logistique) peuvent être identifiés. Les Prestataires recrutement recrutent celles qui vont se prostituer. Les Prestataires logistique assurent les actions nécessaires à la mise en place, l'exercice et la surveillance de l'activité : création des annonces destinées au recrutement des prostituées ou des clients, fourniture d'un téléphone, gestion des échanges, organisation des déplacements, fourniture d'un lieu de prostitution, du petit consommable nécessaire à l'activité (alimentation, boissons, alcool, stupéfiants, produits d'hygiène…), ou encore récolte de l'argent et contrôle des individus.... Il a été observé que la mise en œuvre d'un Plan impliquait qu'au cours de celui-ci, les rôles soient assurés en continu. En revanche, ils peuvent être exercés par plusieurs individus différents.
Juridiquement, la distinction en fonction des niveaux d'implication ne renvoie pas à une différence de qualification pénale. Le droit distingue simplement les victimes, dont le comportement n'est pas incriminé et qui doivent bénéficier d'une protection, des auteurs d'agissements répréhensibles qui seront poursuivis en tant que Proxénètes (Patrons et / ou Prestataires).

A l'issue de cette première phase de recherche, la question a émergé de savoir si les mineurs impliqués dans cette activité présentaient un profil particulier. Pour ce qui est des personnes qui se prostituent, la littérature rend en effet compte depuis plusieurs années d'un certain nombre de caractéristiques récurrentes[17]. Elles peuvent être liées à l'existence de carences affectives,

---

[13] ELIAS Norbert, *Qu'est-ce que la sociologie ?*, *op. cit*.p. 10.
[14] Entre deux et 14 jours au sein de nos données.
[15] Lieu privé (chambre d'hôtel ou appartement loué à cette fin).
[16] Il importe de préciser ici ce que l'on entend par « rôles ». Le statut social désigne la position qui est reconnue à un individu dans une collectivité donnée. Il s'agit donc de la place de l'individu dans un système plus général. Ce statut social renvoie à l'ensemble des rôles endossés par l'individu, en tant qu'ensemble de droits et de devoirs associés à ce statut. Compte tenu du contexte étudié, nous allons ici nous focaliser non pas sur le rôle social, mais bien sur le rôle criminel, à savoir l'ensemble des droits et des devoirs qui incombent à un individu dans le cadre de l'activité définie par la loi comme criminelle. Les rôles ont dès lors été définis à partir des actions exercées par chacun au sein de l'activité.
[17] Plusieurs de ces études sont citées dans les rapports suivants :
PLAMONDON Ginette, NERON Josée et DI DOMENICO Mariangela, *La Prostitution, profession ou exploitation? une réflexion á poursuivre: recherche du Conseil du statut de la femme*, Québec, Québec, Conseil du statut de la femme, 2002. Accessible depuis le lien https://www.csf.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/la-prostitution-profession-ou-exploitation-une-reflexion-a-poursuivre.pdf
FOURNIER L. et QUEBEC (PROVINCE) (dir.), *Vu de la rue: les jeunes adultes prostitué(e)s : rapport de recherche*, Québec, Conseil permanent de la jeunesse, 2004. Accessible depuis le lien : https://www.calacs-lapasserelle.org/medias/doc/general/prostitution.pdf
PARADIS Guylaine et COUSINEAU Marie Marthe, *Prostitution juvénile : Etude sur le profil des proxénètes et leur pratique à partir des perceptions qu'en ont des intervenants clés*, Montréal, Centre international de criminologie comparée - Université de Montréal, 2005, p. 83 et s.
Voir également les travaux de Michel Dorais qui définit le profil type des adolescentes prostituées par des gangs au Canada en fonction de leurs motivations. Il distingue ainsi les *soumises*, les *esclaves sexuelles*, les *aventureuses*

au fait d'avoir subi durant l'enfance et l'adolescence des violences notamment sexuelles et enfin, au contexte institutionnel et social[18]. Il nous a donc semblé pertinent de poursuivre le travail entrepris en questionnant dans une seconde phase – et c'est l'objet de ce rapport – les profils et les parcours de vie des individus impliqués afin de saisir dans quelle mesure l'activité prostitutionnelle sous forme de Plan s'inscrivait dans un type de parcours spécifique, voire dans une continuité. C'est dans le cadre d'un financement attribué par l'Observatoire National de la Protection de l'Enfance, complété pour partie par un financement de la Fondation européenne ayant permis la réalisation de la première phase de la recherche, que nous avons reconstitué et étudié les profils et parcours de celles et ceux que nous avions identifiés lors de cette première phase. Nous avons donc recueilli de nouvelles informations au sein des dix procédures déjà étudiées ainsi qu'au sein, le cas échéant, de dossiers d'assistance éducative pour ces mêmes individus. Les enquêteurs, comme les professionnels de la protection de l'enfance, ciblent leurs questions en fonction des objectifs qui sont les leurs sans que les points abordés ne soient homogènes. Partant, ce recueil d'informations non standardisé entraîne un nombre important de données manquantes selon les indicateurs. Nous avons complété ce matériau de recherche par la réalisation d'entretiens semi-directifs auprès de professionnels permettant de reconstituer les parcours de vie de 14 jeunes impliqués dans cette activité. L'ensemble de la procédure méthodologique est exposé en annexe de ce rapport.
Ici, il va s'agir de faire émerger des éléments communs rapprochant les parcours des individus impliqués et dont on observe qu'ils sont teintés de problématiques sociales multiples et d'un certain nombre de symptômes associés. Cette deuxième phase de la recherche a ainsi pour objectif de saisir dans quelle mesure l'étude des parcours de vie permet de comprendre l'implication des mineurs dans une activité de prostitution. Plus spécifiquement, quels facteurs, évènements et contextes sont susceptibles de contribuer à cette implication ?

Pour cela, nous nous sommes appuyés sur le concept de vulnérabilité sociale développé par Robert Castel[19] (1) sur les travaux d'Isabelle Fréchon[20] mobilisés pour l'étude des parcours de vie des individus impliqués (2), ainsi que sur une approche psychanalytique des processus psycho-développementaux de l'enfant et de l'adolescent (3). L'ensemble des résultats obtenus permettent de situer l'activité dans son contexte juridique, en questionnant la manière dont ce cadre permet, ou non, à la fois de protéger les victimes et de sanctionner les auteurs. Plus largement, cette pratique mérite d'être abordée dans le contexte de l'évolution des valeurs promues par la société (4).

---

et les *dépendantes* : DORAIS Michel et CORRIVEAU Patrice, *Jeune filles sous influence - Prostitution juvénile et gangs de rue*, VLB Editeur, 2006, p. 39.

[18] AYERBE Christian, DUPRE LA TOUR Mireille, HENRY Philippe et VEY Brigitte, « Des facteurs de risques... », *Prostitution : guide pour un accompagnement social*, France, Eres, 2011, p. Les auteurs de l'ouvrage soulignent que le contexte institutionnel et social est susceptible de provoquer des « spirales interactionnelles » qui pourront être selon les cas favorables ou au contraire, défavorables à l'individu.

[19] CASTEL Robert, *Les métamorphoses de la question sociale*, Paris, Folio, 1999.

[20] FRECHON Isabelle et ROBETTE Nicolas, « Les trajectoires de prise en charge par l'Aide sociale à l'enfance de jeunes ayant vécu un placement », *Revue française des affaires sociales*, , nº 1, 31 juillet 2013, p. 122-143 ; FRECHON Isabelle, « Processus d'entrée et de sortie d'une situation de vulnérabilité. », *La vulnérabilité : Questions de recherches en Sciences sociales*, Academic Press Fribourg, coll. « Res. Socialis », 2013, p. 107-122.

1. Une approche par les vulnérabilités sociales

La compréhension du fonctionnement de l'activité prostitutionnelle ne peut être complète sans prendre en considération les contextes et les problématiques sociales sous-jacentes à l'implication des individus. En d'autres termes, l'activité étudiée doit être mise en regard avec les vulnérabilités identifiées chez les individus concernés en tant qu'« états de fragilité bien souvent incarnés en des individus particuliers »[21] nécessitant des prises en charge spécifiques[22]. Néanmoins, il convient également de prendre en considération le caractère processuel de la vulnérabilité. On parle d'ailleurs davantage de situations de vulnérabilité en tant que *potentialité* pour l'individu concerné. Ainsi, pour Shirley Roy, la vulnérabilité renvoie à « des processus sociaux ou des interactions sociales qui rendent les personnes vulnérables ou qui les inscrivent dans une situation, un contexte, un processus de vulnérabilité »[23]. Dans son analyse de la société salariale, Robert Castel situe la vulnérabilité entre une zone d'intégration et une zone de désaffiliation : « la « vulnérabilité sociale [est une] zone intermédiaire, instable, qui conjugue la précarité du travail et la fragilité des supports de proximité »[24].

Pour certains auteurs[25], la vulnérabilité peut être appréhendée dans un usage extensif, la considérant non plus comme un état intermédiaire et relevant d'un groupe spécifique – « la vulnérabilité serait une dimension constitutive de la subjectivité des individus »[26] – mais davantage dans une analyse des dynamiques sociales globales – la vulnérabilité serait « une dimension structurelle et structurante des sociétés contemporaines » [27] ; une « pathologie d'un monde global en crise » comme l'écrit Hélène Thomas[28]. Nous n'utiliserons pas cet usage extensif de la vulnérabilité préférant adopter le concept tel que pensé par Castel et adapté à des populations dont les situations peuvent être qualifiées d'instables. En outre, notre population étant relative à la période de la jeunesse, période d'instabilité et de construction par essence cette conception extensive de la vulnérabilité conduirait à penser cette jeune population dans son ensemble comme vulnérable à l'instar de l'ensemble de la population. Or, il s'agit bien de se positionner dans l'espace normatif spécifique de la jeunesse et de repérer au sein de cette population ceux que l'on peut considérer en situation de vulnérabilité, de fragilité ou d'instabilité pour le dire autrement. De ce point de vue-là, il est pertinent de s'intéresser au-delà du contexte familial, aux problématiques scolaires, de santé et de délinquance. En outre, il est important de prendre en compte que le contexte familial et plus généralement les conditions

---

[21] SOULET Marc-Henry, « Reconsidérer la vulnérabilité », *Empan*, no 60, nº 4, 2005, p. 24.
[22] BECQUET Valérie, « Les « jeunes vulnérables » : essai de définition », *Agora debats/jeunesses*, N° 62, nº 3, 31 octobre 2012, p. 52.
[23] ROY Shirley et CHATEL Viviane, *Penser la vulnérabilité. Visages de la fragilisation du social*, Sainte foy (Canada), Presses de l'Université du Québec, coll. « Collection Problèmes sociaux & interventions sociales. », 2008, p. 25.
[24] Castel, R. (1999). *Les métamorphoses de la question sociale*, Paris, Folio, p. 7.
[25] SOULET Marc-Henry, « Reconsidérer la vulnérabilité », *op. cit.* ; THOMAS Hélène, *Les vulnérables : la démocratie contre les pauvres*, Éd. du Croquant, coll. « TERRA (Bellecombe-en-Bauges) », 2010.
[26] BECQUET Valérie, « Les « jeunes vulnérables » », *op. cit.*, p. 53.
[27] *Ibid.*
[28] THOMAS Hélène, *Les vulnérables*, *op. cit.*

sociales, économiques et culturelles peuvent entraîner des situations de vulnérabilités[29]. En cela le rapport à l'institution scolaire et judiciaire, de même que l'état de santé peuvent être considérés comme des conséquences, voire des symptômes de situations de vulnérabilités antérieures. Le choix du terme « symptôme » mérite ici d'être justifié. Etymologiquement, il renvoie à ce qui « tombe avec » qui « survient en même temps »[30]. Le mot « symptôme » implique donc l'existence d'un lien entre ce que l'on observe et quelque chose qui est lié à ce symptôme mais qui n'est pas apparent. Dans le contexte qui nous intéresse, évoquer l'existence d'un « symptôme » renvoie à l'idée que les événements observés dans le parcours des individus peuvent être rattachés à un état ou une situation qui lui préexiste et que le symptôme pourrait révéler. De ce point de vue, la vulnérabilité se révèle être un outil de mesure opératoire pertinent de la fragilité traversée par certaines populations, des facteurs de risque et symptômes associés.

2. Une approche par les parcours personnels et institutionnels

La seconde phase de la recherche a porté plus spécifiquement sur l'analyse des parcours personnels et institutionnels des individus impliqués ; l'objectif visé était de repérer les situations de vulnérabilités au sein des parcours et de situer l'implication dans les faits de prostitution et de proxénétisme au sein de ces derniers. Il a donc été nécessaire d'aborder les données issues des données judiciaires d'un point de vue biographique en saisissant des situations de vie et des événements associés aux temporalités de l'enfance (de 0 à 11 ans inclus) et de l'adolescence (de 12 ans à 18 ans inclus) principalement. Cette approche a ensuite été répliquée pour permettre de constituer le matériau qualitatif.

L'approche par les parcours de vie mise en œuvre ici, a impliqué de reconstituer et d'analyser les données biographiques incluses dans les données étudiées. Cette approche se distingue d'une approche biographique qui aurait impliqué de disposer de données retraçant les expériences vécues par les intéressés. Or, non seulement les informations consultées ne nous donnaient pas accès à ce type d'informations, mais au-delà nous avons constaté que même les récits des éducateurs et professionnels rapportant les parcours de ces jeunes restaient très parcellaires, comme si aucun d'entre eux ne pouvait réellement raconter ce qu'avait été la vie des jeunes accompagnés. Aussi, le choix a été fait de reconstituer, à partir de données étudiées, les parcours des individus impliqués dans l'activité prostitutionnelle. Un travail portant sur les approches biographiques aurait impliqué de travailler sur d'autres types de données.
Le matériau collecté nous a permis de procéder à une analyse quantitative – des données issues des dossiers judiciaires – et qualitative – des données judiciaires et des données recueillies dans les entretiens –. En cela, notre approche générale peut être rapprochée des travaux d'Isabelle Fréchon[31] qui a étudié les trajectoires d'une cohorte d'enfants placés à partir des données de dossiers archivés. D'ailleurs, même si le terme de « parcours de vie » sera principalement utilisé

[29] LENFANT Alain, « Figures de la vulnérabilité des jeunes franciliens : l'urgence sociale », *Spécificités*, vol. 15, nº 1, 2021, p. 4-5.
[30] REY Alain, *Dictionnaire historique de la langue française*, 2012, vol. 3/.
[31] FRECHON Isabelle et ROBETTE Nicolas, « Les trajectoires de prise en charge par l'Aide sociale à l'enfance de jeunes ayant vécu un placement », *op. cit.*

dans ce travail, nous pourrons le cas échant utiliser également celui de « trajectoire ». La notion de « trajectoire », comme le « parcours » relève d'un double mouvement articulant action individuelle et structure sociale. Néanmoins, la notion de « trajectoire », au-delà de tout forme *balistique*, permet de *composer* une *direction* à partir *des champs de force* et *des interactions* qui la traversent[32]. En cela, elle relève d'une posture théorique plus interactive que celle de « parcours ». Pour autant, elle n'appréhende pas comme ce dernier les différentes étapes, bifurcations et interstices qui sont essentiels à la compréhension de l'implication des individus dans l'activité prostitutionnelle. La trajectoire relève d'une unité d'analyse que nous pouvons considérer ici comme plus restreinte ; elle renvoie à une partie du parcours de vie dans un domaine spécifique (trajectoire familiale, scolaire, professionnelle, résidentielle, *etc.*), c'est donc l'interaction entre les trajectoires qui constituera le parcours de vie[33].
Par ailleurs, nous n'utiliserons pas la notion d'*itinéraire*[34] relevant *d'un chemin à suivre*[35] et de ce que Jean Claude Passeron désigne par l*'institution biographique* selon laquelle tout *devenir social*, choix *tactique ou stratégique* « est déjà structuré par des normes, des définitions sociales, de représentations ou plus généralement encore, des "chances typiques", socialement conditionnées, de déroulement ou d'orientation biographiques. »[36]
Partant, nous utiliserons le terme de « parcours de vie » pour évoquer le déroulement des vies individuelles[37] et le terme de « trajectoires » pour évoquer certaines séquences spécifiques notamment institutionnelles pour évoquer, le cas échéant, la succession de mesures en protection de l'enfance.

Concrètement, nous avons entrepris d'étudier les parcours des individus impliqués dans des faits de prostitution ou de proxénétisme en retenant onze thématiques[38] : la sphère familiale, le lieu d'habitation, la scolarité, la vie sociale, le soutien social, la santé, les violences agies et/ ou subies, les faits de délinquance commis et les faits de délinquances poursuivis, la vie amoureuse et sexuelle, la vie professionnelle, la situation financière et la prise en charge socio-éducative. Les données collectées au sein des dossiers judiciaires ont concerné l'ensemble de cette thématique, qui ont également toutes été reprises dans le guide d'entretien élaboré.

---

[32] PASSERON Jean Claude, « Biographie, flux, itinéraires, trajectoires », *Revue française de sociologie*, vol. 31, nº 1, 1990, p. 1-4.
[33] SAPIN Marlène, SPINI Dario et WIDMER Eric, *Les parcours de vie: de l'adolescence au grand âge*, Collection le savoir suisse, 2007, p. 119.
[34] Le terme d' « itinéraire » rejoint pour Jean Claude Passeron « la manière dont un trajet se trouve dirigé par l'ensemble des déterminations inscrites en amont de chacun de ses mouvements » PASSERON Jean Claude, « Biographie, flux, itinéraires, trajectoires », *op. cit.*, p. 19.
[35] ROBIN Pierrine, « Le parcours de vie, un concept polysémique ? », *Les Cahiers Dynamiques*, N° 67, nº 1, 23 août 2016, p. 38.
[36] PASSERON Jean Claude, « Biographie, flux, itinéraires, trajectoires », *op. cit.*, p. 18.
[37] DE MONTIGNY GAUTHIER Pascale et DE MONTIGNY Francine, *Théorie du parcours de vie*, Centre d'études et de recherches en intervention familiale, Chaire de recherche du Canada sur la santé psychosociale des familles, 2014.
[38] Il doit être précisé que nous n'avons pas pu exploiter de manière équivalente les données correspondantes à ces différentes sphères, puisque pour certaines les données manquantes étaient trop importantes.

3. Une approche psychanalytique des processus psycho-développementaux de l'enfant et de l'adolescent

Une approche psychanalytique contemporaine des processus développementaux de l'enfant et de l'adolescent a été associée à l'analyse des parcours personnels et institutionnels. Il s'agissait de donner des éléments explicatifs des dynamiques intrapsychiques et intersubjectives potentiellement en jeu chez les personnes concernées[39]. Concernant la petite enfance, cette approche prend appui sur les travaux de Wilfried Bion et de Donald Winnicott qui ont permis de mieux comprendre et de modéliser les besoins affectifs et interactionnels des jeunes enfants et donc, des effets des carences environnementales précoces sur leur développement. Ces travaux se sont poursuivis avec des pédo-psychanalystes français comme Serge Lebovici ou, plus récemment, Bernard Golse. Ces théorisations permettent d'éclairer les conséquences des événements adversifs survenus durant l'enfance sur le devenir des victimes à l'adolescence et à l'âge adulte.

Concernant l'adolescence, il est fait notamment référence aux travaux de spécialistes actuels de l'adolescence comme Philippe Jeammet ou Philippe Gutton qui ont mis en évidence les multiples conflits dans lesquels se débat l'adolescent(e) entre dépendance aux objets primaires (parents) et autonomie, recherche de liens libidinaux et auto-suffisance narcissique, ou encore dans la confrontation au corps pubère et à une pulsionnalité accrue. Ces conceptions permettent aussi de souligner que les processus développementaux, en particulier à l'adolescence, peuvent être en soi une source traumatique et conduire les jeunes à des prises de risques et à des mises en danger.

Enfin, les références utilisées font aussi appel aux théorisations contemporaines qui explicitent les liens entre évolutions institutionnelles et/ou sociétales et psychopathologie avec en particulier les travaux de René Kaës mais aussi en croisant les apports des socio-anthropologues du monde contemporain et théorisations psychanalytiques actuelles.

4. Une approche juridique et contextuelle du phénomène

Le matériau collecté a permis enfin de procéder à une analyse juridique en questionnant la manière dont le droit se saisit de cette question de la prostitution des mineures, que ce soit pour incriminer et sanctionner les agissements de celles et ceux qui encadrent ou profitent de ladite prostitution, ou pour protéger celles qui monnayent leurs prestations sexuelles.

Au-delà de la seule analyse du droit, il nous a semblé important de situer cette pratique dans son contexte. La modernité, que les philosophes font débuter avec des auteurs comme Montaigne ou Machiavel, conduit l'individu moderne à récuser toute hétéronomie, qu'elle vienne d'un ordre transcendant ou de la cité. La liberté devient un commencement et un principe et s'accompagne du développement de la notion de responsabilité. L'homme moderne se pense et s'affirme comme source de ses représentations et de ses actes[40].

---

[39] Liée à la phase qualitative basée sur les entretiens, ces compléments n'ont concerné de façon directe que les parcours des personnes prostitué(e)s.

[40] MANENT Pierre, *Cours familier de philosophie politique*, Paris, Gallimard, 2001, p. 170.

A compter de l'émergence du néolibéralisme, la place faite à l'engagement dans un collectif tend à se réduire. Apparaît alors l'idée selon laquelle l'individu moderne est un « *self made man* » qui se suffit à lui-même et pourrait parvenir à une sorte d'auto-suffisance, à la condition de parvenir à rationaliser son action en mobilisant au mieux ses ressources dans un processus permanent de contrôle et d'évaluation. David Le Breton affirme que « l'individualisation détache en partie l'individu des anciennes formes de solidarité, des chemins autrefois tout tracés que soutenaient les appartenances de classe, d'âge, de genre »[41]. Nous développerons alors l'hypothèse que le discours qui justifie la prostitution par Plans constitue une forme de caricature, d'exacerbation des valeurs néolibérales.

***

Ainsi, dans ce rapport, nous caractériserons un certain nombre d'éléments communs dans les parcours personnels et institutionnels des individus impliqués (I). Ces données permettront une analyse typologique des parcours et des profils individuels associés (II). Enfin, les résultats de l'étude seront contextualisés, les rôles seront situés par rapport aux parcours des individus et les Plans seront appréhendés comme une illustration des valeurs néolibérales (III).

[41] LE BRETON David, *Conduites à risque*, 3ème., Paris, PUF, coll. « Quadrige », 2013, p. 46.

Partie I : Profils sociologiques des individus impliqués

La littérature a mis en évidence quelques éléments caractérisant le profil des individus, et particulièrement des mineurs, impliqués dans des faits de prostitution / proxénétisme[42]. Leur histoire de vie est souvent marquée par des carences affectives et par l'expérience de violences, notamment sexuelles durant l'enfance et l'adolescence. Dans ce contexte, l'environnement institutionnel et social pourra jouer un rôle considérable dans la construction de ces sujets. On identifie en ce sens des « spirales interactionnelles »[43]. L'institution scolaire ou la protection de l'enfance peuvent aider le jeune à construire, malgré les faits subis, des relations apaisées à soi-même et aux autres. Dans d'autres cas, ces institutions ne feront que renforcer le sentiment de rejet et renforcer les fragilités – parce que la demande aura été adressée au mauvais interlocuteur, au mauvais moment, ou parce que son auteur, convaincu d'être rejeté aura tout mis en œuvre pour susciter une réaction négative...

L'objectif de cette recherche est donc l'identification d'éléments récurrents, dans les parcours personnels et institutionnels d'individus impliqués dans l'activité de proxénétisme sur mineures. En amont d'une analyse spécifique desdits parcours, les éléments collectés ont permis de dresser le profil de ces individus d'un point de vue socio-démographique d'une part, mais également au regard des vulnérabilités sociales multiples qui caractérisent leurs histoires de vie d'autre part.

Si l'entrée dans l'activité prostitutionnelle résulte bien souvent d'un événement déterminant, qu'il s'agisse d'une fugue ou d'une « mauvaise rencontre », on identifie bien souvent dans l'histoire des intéressés des problématiques sociales multiples, relevant de ce que nous avons qualifié de *vulnérabilités sociales* en introduction.

Nous nous sommes principalement appuyés dans cette partie sur une analyse quantitative des données étudiées (procédures pénales et dossiers d'assistance éducative). L'analyse qualitative des procédures pénales, des dossiers d'assistance éducative et des entretiens complètera et illustrera les résultats obtenus.

Les données contenues dans les dossiers judiciaires ont été organisées en suivant les classifications existantes, notamment celle appliquée dans les *Adverse Childhood*

---

[42] Plusieurs de ces études sont citées dans les rapports suivants :
PLAMONDON Ginette, NERON Josée et DI DOMENICO Mariangela, *La Prostitution, profession ou exploitation?*, *op. cit.* Accessible depuis le lien https://www.csf.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/la-prostitution-profession-ou-exploitation-une-reflexion-a-poursuivre.pdf
FOURNIER L. et QUEBEC (PROVINCE) (dir.), *Vu de la rue*, *op. cit.* Accessible depuis le lien : https://www.calacs-lapasserelle.org/medias/doc/general/prostitution.pdf
PARADIS Guylaine et COUSINEAU Marie Marthe, *Prostitution juvénile : Etude sur le profil des proxénètes et leur pratique à partir des perceptions qu'en ont des intervenants clés*, *op. cit.*, p. 83 et s.
Voir également les travaux de Michel Dorais qui définit le profil type des adolescentes prostituées par des gangs au Canada en fonction de leurs motivations. Il distingue ainsi les *soumises*, les *esclaves sexuelles*, les *aventureuses* et les *dépendantes* : DORAIS Michel et CORRIVEAU Patrice, *Jeune filles sous influence - Prostitution juvénile et gangs de rue*, *op. cit.*, p. 39. AYERBE Christian, DUPRE LA TOUR Mireille, HENRY Philippe et VEY Brigitte, « Des facteurs de risques... », *op. cit.*

[43] AYERBE Christian, DUPRE LA TOUR Mireille, HENRY Philippe et VEY Brigitte, « Des facteurs de risques... », *op. cit.* Les auteurs de l'ouvrage soulignent que le contexte institutionnel et social est susceptible de provoquer des « spirales interactionnelles » qui pourront être selon les cas favorables ou au contraire, défavorables à l'individu.

Expériences[44]. La principale distinction est celle entre les *vulnérabilités* ou *adversités* liées à l'environnement proche et aux abus subis, qui se différencient des événements qualifiés de *symptômes*. Nous avons repris cette terminologie utilisée en épidémiologie, discipline mère des *Adverse Childhood Expériences*.

Pour dissocier les différentes formes de *vulnérabilités* – ou adversités – nous avons distingué deux grandes catégories d'événements[45]. La première renvoie à des événements dont nous avons considéré qu'ils *déstabilisaient l'environnement proche.* La seconde comprend trois catégories de violences subies par le jeune : *un climat familial violent* – violences subies par l'intéressé ou des membres de sa famille dans l'enceinte familiale –, l'existence de violences physiques subies hors famille – ou enfin de violences sexuelles – subies au sein ou en dehors de la famille –.

Pour ce qui est des *symptômes*, nous les considérons comme étant globalement postérieurs aux situations de vulnérabilité au sein des parcours des individus impliqués. Ils peuvent être relatifs aux problématiques scolaires, de santé et d'actes de délinquance. Les activités de prostitution et de proxénétisme identifiées chez l'ensemble des individus dont nous avons étudié les parcours personnels et institutionnels pourraient de même être qualifiés de symptômes. A ce stade, nous n'établirons pas de liens entre l'existence des vulnérabilités et les symptômes observés. Il s'agit davantage de les penser sur le plan longitudinal du parcours de vie.

Concrètement, le traitement quantitatif de ces données a rendu possible la comparaison de la population d'étude à une population de référence, à savoir soit une population générale comparable[46], soit une population d'adolescents délinquants[47]. Les individus dont les profils ont été étudiés – qu'ils puissent être juridiquement considérés comme proxénètes ou comme victimes - se rapprochent davantage des adolescents délinquants que de la population moyenne de référence. Nous avons également pu montrer la relative homogénéité de notre population d'étude en matière de manquements aux besoins fondamentaux au regard des indicateurs retenus – même si certaines nuances devront être apportées – (section 1). En revanche, lorsqu'on aborde l'étude des symptômes, c'est le genre, comme en population générale, qui permet de distinguer significativement différents profils (section 2). Dans la continuité, la prise en charge socio-éducative et/ou judicaire de ces jeunes sera abordée (Section 3).

---

[44] Cette classification est présentée en annexe du rapport page VII

[45] Voir la liste complète des indicateurs et des scores en annexe page XIV

[46] L'enquête Violences et rapports de genre : contextes et conséquences des violences subies par les femmes et les hommes (VIRAGE) - Volet Principal, 2015 (2015, INED) a été réalisée par l'Institution National d'Etudes Démographiques par téléphone en 2015 auprès d'un échantillon de 27 000 personnes, hommes et femmes, représentatif de la population âgée de 20 à 69 ans, vivant en France métropolitaine. Voir https://virage.site.ined.fr

[47] MUCCHIELLI Laurent et BIBARD Daphné, « La délinquance à l'adolescence : un cumul de ruptures de liens sociaux », *Quand l'ado nous questionne*, Champ social - Enfance et adolescence, 2020, p.

Section 1. Des situations de vulnérabilités sociales : la non-satisfaction des besoins fondamentaux

La population d'étude issue de l'analyse des procédures pénales et éducatives (103 individus) est composée de 55 femmes (53 %) et 48 hommes (47 %). Ils sont âgés de 14 à 30 ans. La moyenne d'âge est de 19 ans ; un quart de la population a moins de 18 ans et les trois quarts moins de 21 ans. Les femmes sont fortement surreprésentées parmi les individus âgés de moins de 18 ans.

L'analyse conduite ici démontre que la population étudiée présente davantage de caractéristiques communes avec une population de mineurs délinquants qu'avec la population générale de référence. Ce constat n'est pas étonnant si l'on considère la part de la population étudiée impliquée en tant qu'auteurs dans le proxénétisme, à savoir l'ensemble des individus qui organisent, contribuent et tirent profit de l'activité de proxénétisme. Il s'agit en effet d'adolescents qui relèvent de la catégorie des jeunes majeurs délinquants.

En revanche, le résultat obtenu apparaît comme nouveau pour toute la catégorie de notre population qui a la qualité non pas de délinquants, mais de victimes. C'est le cas de la très grande majorité des individus de sexe féminin qui n'endossent que le rôle de Prostituée et ne sont donc pas auteurs d'infractions pénales. D'ailleurs, si les profils semblent relativement homogènes sous l'angle des situations des vulnérabilité vécues, cette affirmation doit être nuancée lorsqu'on s'intéresse aux abus physiques et sexuels subis. On constate alors que les parcours des individus féminins, et donc principalement des Prostituées, se révèlent beaucoup plus accidentés au regard de ce critère que ceux des proxénètes (qu'ils soient Patrons ou Prestataires selon notre typologie).

Ces situations de vulnérabilités seront présentées en considérant que relèvent de cette catégorie les besoins fondamentaux non satisfaits des enfants. Le document « Démarche de consensus sur les besoins fondamentaux de l'enfant en protection de l'enfance, 28 février 2017 – approches pluridisciplinaires – » identifie ces besoins sous l'angle médical, mais également psychologique et éducatif[48]. Par ailleurs, la légitimité des besoins retenus a été confortée par la référence au cadre juridique et à la manière dont le droit définissait les obligations des parents et des institutions à l'égard des mineurs. Nous avons ainsi identifié les carences constatées dans bon nombre d'histoires de vie étudiées par rapport au devoir-être tel que défini dans la loi et plus précisément dans les dispositions du Code civil et du Code de l'action sociale et des familles.

Aussi, nous présenterons les situations de vulnérabilités à partir des manquements au besoin de sécurité, considéré comme un méta-besoin (A), ainsi qu'aux autres besoins (B) relatifs à l'identité et à la nécessité de cadre.

[48] Élaboré par 15 experts, ce document est le fruit d'une démarche pluridisciplinaire et transversale visant à asseoir un corpus scientifique partagé définissant le périmètre, le contenu, voire les outils d'analyse contribuant à l'appréhension des besoins fondamentaux, universels et spécifiques de l'enfant en protection de l'enfance.

A. Le besoin de sécurité en tant que méta-besoin

Un besoin particulier est dit « méta-besoin » dès lors « qu'il englobe la plupart (sinon l'ensemble) des autres besoins fondamentaux que peut avoir un enfant au cours de son développement. La satisfaction de ces derniers ne pouvant être atteinte que dans le contexte de la satisfaction suffisante du premier »[49]. Plus concrètement, le besoin de sécurité renvoie au « besoin de disposer d'au moins un adulte investi du souci de l'enfant et de ses besoins, et dont la position sera confortée par l'ensemble des acteurs qui l'entourent »[50].

Ce méta-besoin de sécurité a notamment été mis en évidence par le pédiatre-psychanalyste Donald Winnicott. Il l'a théorisé à l'aide de plusieurs concepts (préoccupation maternelle primaire, mère suffisamment bonne, capacité à être seul en présence d'autrui) qui rendent compte non seulement de la nécessité d'un adulte secourable et capable d'identifier les besoins de l'enfant mais aussi d'un adulte capable de modifier son attitude en fonction de la maturation de l'enfant et de son besoin d'autonomie. Cette conceptualisation du besoin de sécurité s'est poursuivie entre autres avec les travaux sur l'attachement de John Bowlby ou ceux d'un groupe de pédopsychiatres psychanalystes français (en particulier Serge Lebovici). Ces théorisations ont débouché cette dernière décennie sur un modèle poly-factoriel des troubles psychopathologiques de l'enfant. Ce modèle soutient que l'existence d'un environnement stable, *présent* et capable de reconnaître et d'accepter les besoins et désirs de l'enfant est un facteur déterminant de son bon développement cognitif et affectif. L'influence de l'environnement a été confirmée par les travaux récents en épigénétique et en neurosciences.
De manière complémentaire aux conclusions de la Démarche de consensus, le Code civil et le Code de l'action sociale et des familles mettent à la charge des parents du mineur et des institutions de protection de l'enfance diverses obligations répondant auxdits besoins. Le Code civil donne une place importante à la continuité de la relation de l'enfant avec ses parents, mais également ses ascendants et ses frères et sœurs. Le besoin d'assurer une certaine continuité dans la relation éducative s'impose également aux acteurs de la protection de l'enfance.
Nous identifierons ainsi la proportion de jeunes dans notre population d'étude dont le profil révèle des manques dans la satisfaction de ces besoins fondamentaux. Ce besoin de sécurité peut être décomposé en trois dimensions : le besoin *princeps* affectif et relationnel (1), les besoins physiologiques et de santé (2) et le besoin de protection (3).

---

[49] SEVERAC Nadège et MARTIN-BLACHAIS Marie-Paule, *Démarche de consensus sur les besoins fondamentaux de l'enfant en protection de l'enfance*, DGCS, 2017. LACHARITE Carl, « Vers une théorie écosystémique de la négligence envers les enfants », *Bulletin de psychologie*, , 2006, p. 4.
[50] LACHARITE Carl, « Vers une théorie écosystémique de la négligence envers les enfants », *op. cit.*

1. Le besoin *princeps* affectif et relationnel

L'analyse réalisée révèle que les jeunes impliqués dans des faits de proxénétisme sur mineurs n'ont pas toujours bénéficié du respect du besoin *princeps* dans sa dimension affective et relationnelle. L'étude du lien aux parents et de la stabilité de la famille le mettent en évidence. Au-delà, les potentiels enjeux psychologiques associés à ce possible manque de stabilité dans l'environnement du jeune seront abordés.

- Le lien aux parents

Le Code civil énonce un certain nombre de principes devant être protégés par les adultes dans l'éducation des enfants. Le premier d'entre eux est le respect de l'intérêt de l'enfant qui est défini comme la finalité des droits et de devoirs qui caractérisent la notion d'autorité parentale (Article 371-1 du Code civil). Elle appartient aux parents jusqu'à la majorité ou l'émancipation de l'enfant. Elle met à leur charge le devoir de protéger l'enfant dans sa sécurité, sa santé et sa moralité, d'assurer son éducation et de permettre son développement, dans le respect dû à sa personne. Doit être protégé le maintien du lien avec les parents (Article 373-2 du Code civil), mais également avec les frères et sœurs (Articles 371-5 du Code civil ou L. 223-1-1 du CASF), les grands-parents (Article 371-4 du Code civil) ou encore avec tout tiers ayant « résidé de manière stable avec lui et l'un de ses parents, [ayant] pourvu à son éducation, à son entretien ou à son installation et [ayant] noué avec lui des liens affectifs durables (Article 371-4 du Code civil) ».
Lorsqu'en raison des difficultés rencontrées par les parents, une mesure d'accueil doit être ordonnée, le Code fixe comme objectif le maintien d'une continuité relationnelle, affective, éducative et géographique, ainsi que le fait que le lieu de vie soit « adapté aux besoins de l'enfant » (Article 375 alinéa 4 du Code civil). L'article 373-2-6 du Code civil donne au juge aux affaires familiales compétence pour « prendre les mesures permettant de garantir la continuité et l'effectivité du maintien des liens de l'enfant avec chacun de ses parents ». Cette stabilité justifie l'affirmation suivante : « le mineur doit, chaque fois que c'est possible être maintenu dans son milieu actuel » (Article 375-2 du Code civil). La protection de la continuité et de la stabilité des liens est également visée à l'article L. 227-2-1 du CASF qui prévoit que le service de l'Aide sociale à l'enfance examine les mesures susceptibles de permettre à l'enfant de bénéficier d'une continuité relationnelle, affective, éducative et géographique dans un lieu de vie adapté à ses besoins. L'article L. 222-5 du CASF fait de la « stabilité affective » un des critères à considérer lors de la décision de placement à temps complet ou partiel dans un lieu d'accueil spécialisé, familial ou un établissement spécifique.
La place importante faite dans la loi à la continuité de la relation de l'enfant avec ses parents, mais également à ses ascendants et ses frères et sœurs peut être lue comme manifestant la nécessité de consolider l'entité familiale, au-delà des aléas de la conjugalité incertaine du XXIème siècle[51].

[51] SAS-BARONDEAU Martine, « Les malentendus de la parentalité », *Être un bon parent : une injonction contemporaine*, 2014, p. 191-210.

Au sein des données étudiées, la séparation du couple parental doit être distinguée de la rupture du lien avec l'un des deux parents.

60 % des individus identifiés ont des parents séparés.
La comparaison de ces chiffres à d'autres données confirme la surreprésentation de ce critère au sein de la population étudiée par rapport à un échantillon de personnes en population générale comparable en âge et en localisation géographique. L'enquête VIRAGE[52] établit en 2015 que dans les départements 77, 92 et 93, 20.9 % des individus âgés entre 20 et 23 ans[53] répondent « Oui » à la question « Lorsque vous aviez 14 ans, vos parents étaient séparés ou divorcés… ». Le critère de l'âge auquel est intervenu la séparation est plus restrictif dans cette dernière étude. La réponse à cette question exclut en effet, ceux dont le couple parental aurait été rompu après les 14 ans de l'individu. Néanmoins, la proportion d'individus dont les parents sont séparés est incontestablement plus importante au sein de notre population d'étude que dans la population générale.

Mucchielli et Bibard ont réalisé fin de l'année 2015, une enquête auprès de près de 500 jeunes pris en charge par la protection judiciaire de la jeunesse à Marseille, afin d'étudier le profil d'adolescents délinquants[54]. Ils identifient parmi eux une proportion de 2/3 dont les parents sont séparés ou divorcés. Même si au sein de notre population d'étude, il ne s'agit pas exclusivement d'adolescents, mais également de jeunes adultes (les trois quarts des individus de notre population d'étude a moins de 21 ans), les proportions sont très comparables avec celles que nous retenons.

Ce critère confirme donc la proximité du profil de notre population d'étude avec une population de mineurs délinquants et au contraire, les différences qui les opposent avec la population générale de référence.

Au-delà, nous posons le postulat que c'est la qualité de la relation maintenue entre chaque parent et l'enfant mais également entre les deux parents qui est déterminante dans le parcours des jeunes. Les données recueillies ne nous ont pas permis d'accéder à ce niveau de détail. En revanche, Mucchielli et Bibard retiennent que la relation avec les parents est conflictuelle dans une proportion importante de situations. Selon l'estimation des éducateurs au sein de leurs données d'enquêtes, seuls 27.6 % des individus bénéficient de « relations parentales jugées « bonnes » »[55]. Or, en population générale, l'enquête de l'INSEE sur les conditions de vie des ménages – enquête citée par Mucchielli et Bibard – fait état en 2014, de 86 % des jeunes âgés de 18 à 24 ans qui ne déclarent aucun problème particulier dans les relations avec leurs parents.

---

[52] INED, *Violences et rapports de genre : contextes et conséquences des violences subies par les femmes et les hommes - Volet principal*, Paris, Institut national d'études démographiques, 2015.
[53] L'enquête VIRAGE portait sur les 20-69 ans. Nous n'avons retenu que les 20-23 ans, puisque cela correspond à la tranche d'âge exploitable la plus proche de celle de notre population d'étude.
[54] MUCCHIELLI Laurent et BIBARD Daphné, « La délinquance à l'adolescence : un cumul de ruptures de liens sociaux », *op. cit.*. § 16.
[55] *Ibid.* §18.

Devant la difficulté d'évaluer la qualité de la relation, nous avons retenu l'indicateur de l'absence de lien avec l'un des deux parents[56]. La catégorie « absence de contact avec le père et / ou la mère » regroupe des situations hétérogènes : une absence de liens qui est définitive et insurmontable (parent inconnu, décédé…) ou une absence de liens qui peut être réversible (situation vécue comme un abandon, refus de l'enfant de voir le parent…). Afin d'affiner l'analyse, nous avons isolé, dans un second temps, les situations dans lesquelles cette rupture du lien était définitive.

- Absence de contact avec le père / ou la mère

Au regard du critère étudié, les variations entre l'enfance (jusqu'à 11 ans inclus) et l'adolescence (de 12 à 18 ans) sont assez faibles. En revanche, il existe une différence importante selon que le lien a été rompu avec le père ou avec la mère. Parmi les individus pour lesquels on dispose de cette donnée, 6 individus sur 92 n'ont plus de relation avec leur mère à l'adolescence, alors que 30 sur 92 – soit 32.6 % – n'ont plus de relations avec leur père. Il est donc cinq fois plus fréquent que le lien soit rompu avec le père, quand le lien avec la mère se maintient davantage. Ce résultat est très cohérent avec ceux de Mucchielli et Bibard qui retiennent au sein de leur panel que les relations avec le père sont inexistantes dans plus de 35 % des cas. Ils ne mentionnent pas les chiffres quant à la proportion d'individus n'ayant plus de lien avec leur mère. En population générale, certaines études avancent que 7 % des jeunes adultes n'ont plus de relation avec leur père et 1 % n'ont plus de relation avec leur mère[57].
Même si ce n'est pas le cas le plus fréquent, il arrive qu'un individu évoque explicitement le caractère douloureux que peut avoir cette absence de liens. Lors d'un entretien avec un psychiatre dans le cadre de l'expertise demandée par le juge, il est mentionné à propos d'un individu auquel nous avons attribué le rôle de Patron : « *Il évoque également certaines phases de tristesse et qui seraient selon lui, en lien avec le fait qu'il n'a pas vu son père depuis de nombreuses années : "ça a fait mal". Il précise qu'il ne cherche plus maintenant à savoir ce qu'il est devenu auprès de sa famille paternelle (…) : " c'est trop tard "0.* »[58]

Au-delà, on peut distinguer les données en fonction du genre des individus. A l'adolescence, on observe une légère surreprésentation des individus féminins parmi ceux n'ayant pas de contact avec l'un de leurs deux parents, que ce soit le père ou la mère.
Pour ce qui est de la comparaison en fonction du rôle exercé dans l'activité criminelle, les données révèlent une légère surreprésentation des Prostituées, des Prestataires recrutement et des Prestataires logistique parmi les individus n'ayant pas de contact avec leur père. Inversement, les Patrons et les Tuteurs sont légèrement sous-représentés parmi ceux ayant perdu le contact avec l'un ou l'autre de leurs parents.

---

[56] En raison de l'importante quantité de données étudiées, et de la diversité des sources, nous présenterons d'abord les éléments qualitatifs issus des dossiers judiciaires concernant tant les individus auteurs que les victimes, et les éléments issus des entretiens, correspondant cette fois exclusivement à des individus qui se sont prostitués – ce qui n'exclut pas qu'elles aient également pu exercer des fonctions de recrutement –.
[57] GROBON Sébastien et THOUILLEUX Christelle, « Jeunes adultes : les tensions avec les parents sont souvent liées aux difficultés financières des jeunes », *Insee Première*, 12/2018 p.
[58] Pour rappel, il sera précisé lorsque la citation proviendra de ces entretiens. A défaut d'information, il s'agira d'extraits issus des dossiers judiciaires ou des procédures pénales et d'assistance éducative.

- Rupture du lien irréversible

L'indicateur « Rupture du lien irréversible » – qui regroupe pour partie le précédent – renvoie exclusivement aux individus pour lesquels la rupture du lien sera très vraisemblablement irréversible. Il a été renseigné à partir des informations suivantes : décès d'un des deux parents – ou des deux –, père inconnu, abandon. Les données retenues correspondent à la période de l'adolescence. Pour 14 % des individus la rupture est donc irréversible. Ce chiffre renvoie aux situations suivantes : 6 individus dont l'un des deux parents est décédé (dont un qui a perdu ses deux parents), 6 individus ne connaissant pas leur père, 5 individus ont été abandonnés.
En revanche, aucune différence en fonction du genre ne peut être ici constatée.

Au regard du critère lié à la description des liens aux parents, la population d'étude est relativement homogène. Cette homogénéité apparaît non seulement en fonction du genre, mais également lorsque l'on compare des catégories en fonction du rôle qui leur a été attribué au sein de l'activité criminelle.
Par ailleurs, les données recueillies semblent très proches de celles collectées dans d'autres travaux de recherche à propos d'un panel d'adolescents délinquants. Ainsi, ce constat est cohérent pour les individus auxquels nous avons attribué les rôles d'auteurs (Patrons et Prestataires) qui sont effectivement de jeunes délinquants. En revanche, ces données constituent un résultat important pour ce qui est du profil familial des individus féminins impliquées en tant que Prostituées. Juridiquement, elles ne sauraient être considérées comme des délinquantes et devraient donc présenter un profil familial plus proche de la population générale.
La proportion importante d'individus ayant subi des ruptures dans les liens familiaux caractérise donc l'ensemble des individus impliqués dans des faits de proxénétisme sur mineures, qu'ils soient auteurs ou victimes.
Au regard de ce critère, la population d'étude présente un taux clairement supérieur à ce que l'on observe en population générale.

- La stabilité familiale

Le besoin d'assurer à l'enfant une continuité relationnelle, affective, éducative et géographique dans un lieu de vie adapté à ses besoins est identifié dans le Code civil. Lorsque les parents ne sont pas en mesure d'assurer cette continuité, une mesure d'accueil exercée par un service ou une institution peut être ordonnée[59]. Il peut s'agir d'un placement à temps complet ou partiel dans un lieu d'accueil spécialisé, familial ou un établissement spécifique. L'exigence d'une continuité relationnelle, affective, éducative et géographique dans un lieu de vie adapté aux besoins est également un des critères devant être considéré par le service départemental de

[59] « Cependant, lorsque les parents présentent des difficultés relationnelles et éducatives graves, sévères et chroniques, évaluées comme telles dans l'état actuel des connaissances, affectant durablement leurs compétences dans l'exercice de leur responsabilité parentale, une mesure d'accueil exercée par un service ou une institution peut être ordonnée pour une durée supérieure, afin de permettre à l'enfant de bénéficier d'une continuité relationnelle, affective et géographique dans son lieu de vie dès lors qu'il est adapté à ses besoins immédiats et à venir ». (Article 375 alinéa 4 du Code civil).

l'Aide sociale à l'enfance, lorsque le placement excède une certaine durée[60]. Ce critère peut justifier la mise en œuvre de mesures spécifiques.

L'étude des dossiers judiciaires et d'assistance éducative a permis d'identifier différents types d'événements entravant cette continuité. Ils peuvent relever de la catégorie « événements d'ordre socio-économique, pénal » ou de la catégorie « pathologie ». La catégorie « socio-économique, pénal » renvoie à tout événement concernant l'un des membres de la famille nucléaire ayant une incidence économique, sociale ou pénale : chômage de longue durée, violences conjugales, poursuites pénales, plainte, invalidité, événement lié au droit au séjour, incarcération d'un membre de la famille, problèmes familiaux (catégorie large fréquemment mentionnée comme telle dans les données étudiées). La catégorie « événement déstabilisant relatif à une pathologie » renvoie à l'existence d'une pathologie somatique, d'une dépression, d'une hospitalisation, d'un handicap touchant un membre de la famille, à savoir principalement les parents, mais possiblement également l'un des frères et sœurs.

L'analyse montre ainsi qu'au sein des individus pour lesquels nous disposons de cet indicateur, 29 % ont subi un ou plusieurs événements déstabilisant leur famille de type « socio-économique et pénal » et/ou « pathologie » au cours de leur enfance ou de leur adolescence. La proportion d'individus ayant subi des événements relevant soit de l'une, soit de l'autre catégorie est comparable (16 %) est comparable. La référence au genre ou au rôle ne permet pas de faire émerger de surreprésentation liée à tel ou tel critère.

L'existence d'un événement déstabilisant n'apparaît pas à l'échelle de l'ensemble du groupe d'étude comme particulièrement déterminant au sein des différents facteurs identifiés comme source d'insécurité. Néanmoins, à l'échelle de certains individus, un événement est identifié comme ayant déstabilisé une situation considérée comme stable et au sein de laquelle l'ensemble des besoins fondamentaux du mineur semblaient satisfaits. Ainsi, pour une mineure dont la situation a été rapportée par un des professionnels rencontrés, le décès de son frère, alors qu'elle avait 11 ans, a constitué une rupture dans son parcours. Sa mère est tombée en dépression et se serait totalement désintéressée d'elle. Il y a de toute évidence un avant et un après dans l'histoire de cette famille et de ce fait dans la manière dont cette jeune a pu trouver ou non un cadre adapté à son épanouissement au sein de l'enceinte familiale.

Par ailleurs, la stabilité familiale a été abordée via l'indicateur « Nombre de changements de configuration ». Le terme « configuration » désigne ici le lieu de vie et/ou la composition de l'environnement au sein duquel vit le jeune. En d'autres termes, si un jeune vit avec ses deux parents, cela correspond à une première configuration. Si ceux-ci divorcent et qu'il se retrouve seul avec sa mère, cela fait une seconde configuration. Puis s'ils déménagent, cela correspond

[60] Lorsque la durée du placement excède un seuil fixé par décret selon l'âge de l'enfant, le service départemental de l'aide sociale à l'enfance auquel a été confié le mineur en application de l'article 375-3 du Code civil examine l'opportunité de mettre en œuvre d'autres mesures susceptibles de garantir la stabilité des conditions de vie de l'enfant afin de lui permettre de bénéficier d'une continuité relationnelle, affective, éducative et géographique dans un lieu de vie adapté à ses besoins. Il en informe le juge des enfants qui suit le placement, en présentant les raisons qui l'amènent à retenir ou à exclure les mesures envisageables. Article L. 227-2-1 du CASF.

à une troisième configuration, et si le nouveau compagnon de la mère vient vivre avec eux, on identifie une quatrième configuration.

Les situations familiales des individus masculins ressortent, au sein de la population d'étude comme plus stable que celle des individus féminins. Au cours de l'enfance, les individus masculins (51 %) sont surreprésentés de manière statistiquement significative par rapport aux individus féminins (27 %) au sein de l'ensemble des individus f n'ayant qu'une configuration (40 %). De même dans l'enfance, les trois individus ayant connu plus de trois configurations étaient féminins, quand aucun garçon n'avait été dans cette situation.

Au-delà, il est intéressant de regarder comment évolue le nombre de configurations entre l'enfance et l'adolescence. Pour l'ensemble de la population d'étude, ce nombre croît de manière conséquente à l'adolescence. Plus la période de temps est importante, plus il est probable que la composition du foyer et le lieu d'habitation se modifie.

Aussi, la surreprésentation des individus féminins parmi ceux ayant connu un nombre important de configurations se confirme. Les entretiens réalisés dans le cadre de cette recherche confirment l'instabilité caractérisant les parcours de bon nombre d'entre elles. Elles vont fréquemment cumuler les fugues[61], ce qui peut conduire le parent qui l'héberge à demander à l'autre parent ou à un membre de la famille d'assumer la garde. Dans d'autres cas, un placement en foyer sera sollicité. Fréquemment, la « solution » qui est envisagée est rapidement mise en échec par la mineure et on constate alors une accumulation de lieux de placements en un temps parfois très bref. Ces situations correspondent aux cas présentant le nombre le plus important de configurations. On peut illustrer ce qui précède avec ce propos d'un éducateur : *« P : Alors, elle a fugué de chez sa mère pour aller vivre en squat, et sa tante a pu la récupérer de temps en temps, et elle re-fuguait de chez sa tante, pour aller en fugue dans des squats en fait »* [Extrait d'entretien].

A propos d'une autre jeune fille, il est mentionné : « *Oui, ça s'est fait en 201X. En 201X, donc avec cette MJIE, cette investigation, ils préconisent le maintien de l'AEMO (…). Mais la situation s'est dégradée, la jeune a été déscolarisée et exclue du domicile, alors ils ont préconisé une OPP en 201X, le 15 mars XXXX, pour une année. Là, elle a été placée et… (…) Dans un foyer d'urgence d'abord. Et là, ça commence déjà, elle a été très rapidement orientée vers une famille d'accueil (…). Question : Donc elle a ensuite été placée dans 3 familles d'accueil différentes ? P : Oui* » [Extrait d'entretien].

Pour ce qui est des Patrons qui ont connu un nombre important de configurations au cours de l'adolescence, il s'agit souvent d'individus ayant connu un parcours de délinquance avec divers placements dans le cadre de la Protection judiciaire de la jeunesse.

Ce résultat met en évidence la non-satisfaction du besoin de continuité « relationnelle, affective, éducative et géographique » évoqué dans la loi. Si on l'a vu, il se peut que ce soit le jeune qui

[61] Les fugues en elles-mêmes n'ont pas été comptabilisées dans le nombre de configurations.

par son comportement mette en péril cette continuité, la fin de prise en charge d'une jeune par l'Aide sociale à l'enfance peut rompre cette continuité. Ainsi, à la question : *« Qu'est-ce qui justifie la fin de la prise en charge ? »*, un éducateur répond : *« Parce qu'elle n'avait pas de projet, elle ne s'inscrivait dans rien du tout, elle mettait tout en échec, elle n'allait pas à l'école, il fallait… On avait essayé de travailler avec elle, qu'elle se prépare, qu'elle propose un CV dans différents endroits, on avait même pensé à un CFA, la restauration ou… (…) Mais, une fois elle était investie, et le lendemain ça pouvait être complètement… ou elle ne se présentait plus, c'était comme ça »*. [Extrait d'entretien]
Ici, devant la mise en échec des mesures proposées, l'institution a elle-même interrompu la prise en charge.

Le nombre important de configurations dans l'enfance renvoie principalement à une instabilité de la cellule familiale, alors qu'à l'adolescence, le nombre important de configurations résulte pour partie, mais non exclusivement, de la conduite des adolescents eux-mêmes. Ces derniers s'engagent dans des comportements de mise en danger et / ou de délinquance ce qui va s'accompagner d'une instabilité de leur lieu de vie, du fait bien souvent de la mise en échec des mesures mises en place. Pour autant, ces éléments ne sauraient conduire à une généralisation abusive. Il est des situations dans lesquelles les individus impliqués appartiennent à une famille stable (sans situation de séparations ou de ruptures) et dans un contexte que l'on pourrait qualifier d'aimant ou de contenant. A propos d'une jeune fille à laquelle le rôle de Prostituée a été attribuée, un enquêteur mentionne : « *Elle vit chez ses parents, sa mère a 65 ans, travaille en maison de retraite, son beau-père XXX, français, 67 ans, est à la retraite, elle les considère comme des parents aimants, solides, une vraie famille* » [Extrait d'entretien]. Dans le même sens, le témoignage publié dans le livre « Papa viens me chercher » renvoie également à une famille répondant aux critères susmentionnés[62].

Ainsi, les individus féminins identifiés dans la population d'étude semblent avoir connu une enfance marquée par une plus grande instabilité que les individus masculins lorsque l'on se focalise sur le seul indicateur du nombre de configurations dans l'enfance. Néanmoins, à l'adolescence, cette tendance semble insuffisamment significative d'un point de vue statistique pour que l'on puisse en tirer un enseignement général. On retiendra donc, là encore la relative homogénéité de la population d'étude sous l'angle de la stabilité des configurations familiales. Les indicateurs proposés pour mesurer la stabilité familiale sont à mettre en relation avec le besoin de sécurité du mineur. Lorsque les changements de configuration familiale apparaissent comme trop fréquents ou trop brutaux, on peut faire l'hypothèse qu'ils génèrent chez les individus concernés un sentiment d'insécurité. Ce sentiment d'insécurité n'en sera qu'accru lorsque se rajoutent un ou plusieurs évènements déstabilisants précédemment évoqués.

[62] DELCROIX Thierry et NINA, *Papa, viens me chercher ! op. cit.*

2. Les besoins physiologiques et de santé appréhendés dans leur dimension économique

Les besoins physiologiques renvoient aux besoins premiers de l'enfant en termes d'alimentation et de soins corporels. Au-delà, la satisfaction de ces besoins implique qu'une attention soit apportée à la santé globale de l'enfant, ce qui ne se limite pas à l'absence de pathologie ou au fonctionnement organique. Cette attention globale inclut de s'assurer du développement des modalités d'échange réflexives et expressives (langagières, émotionnelles, comportementales), ainsi que de l'accès aux services et à un suivi de santé : audition, courbe staturo-pondérale ; soins bucco-dentaires, suivi et prise en charge de problèmes ponctuels ou chroniques, accès à l'information sur les problématiques liées à la nutrition, à la sexualité, etc. Cette énumération met en évidence la dimension économique que peuvent revêtir la satisfaction de tels besoins. C'est pourquoi, nous aborderons cet indicateur via la question de la précarité économique, qui est le seul indicateur dont nous disposions pour aborder les besoins ciblés.
Au niveau juridique, le texte qui renvoie le plus directement aux besoins physiologiques et de santé est probablement l'article L 112-4 du CASF qui se réfère aux besoins fondamentaux, physiques, intellectuels, sociaux et affectifs.

Aussi, la satisfaction des besoins énumérés a été étudiée au travers de la question de la précarité économique. L'indicateur « Difficultés financières » a été renseigné en fonction du discours des jeunes. Lorsque l'un explique s'être lancé dans l'activité liée à la prostitution pour donner de l'argent à ses parents ou encore lorsque la précarité économique ressort des données (inadéquation entre le nombre de personnes et la taille du logement…), cet indicateur a été renseigné. Ce mode de recueil des informations se révèle fragile. On retiendra néanmoins que 32 des 70 individus, soit 45.7 %, pour lesquels la question de la situation économique de la famille a été évoquée indiquaient que leur famille rencontrait des difficultés financières.

A propos des situations de précarité financière, on peut retenir le cas d'une jeune fille qui expliquait lors d'un échange avec une camarade : *« Oui je bosse pour ma mère et lui envoie de l'argent, je ferai tout pour ma mère, je n'ai pas abandonné ma mère contrairement à toi, XF ».* Ici, la problématique financière semble se doubler d'une problématique éducative et psychologique puisque la mère semble accepter que sa fille lui reverse une part de l'argent gagné par le recours à la prostitution. Néanmoins, la précarité reste identifiée dans les propos de cette dernière.

De même, un professionnel de la Protection judiciaire de la jeunesse relate dans les termes suivants le parcours d'un jeune exerçant le rôle de Patron : *« Puis, victime dit-il, d'une escroquerie sur internet, il s'est retrouvé débiteur d'une somme de six mille euros. Ne pouvant alors plus financer le loyer, il s'est retrouvé sans domicile durant environ quinze jours avant de choisir la voie illégale des faits qui lui sont reprochés actuellement. Cette situation lui permettait tout juste de vivre dit-il »*. Le même individu explique que sa mère serait souffrante et qu'il travaillerait afin de pouvoir subvenir aux besoins de la famille.

On pourrait enfin illustrer les situations de précarité économique en évoquant la situation d'un jeune ayant été hébergé avec sa mère dans des foyers ou à l'hôtel lorsqu'il était enfant.

Outre ces éléments, certains des indicateurs dont on dispose peuvent être mis en relation avec une situation de précarité économique. En effet, des travaux de l'INSEE mettent en évidence l'existence d'un lien entre la précarité financière et le fait d'appartenir à une famille nombreuse. Or, notre population d'étude comprend 76 % de familles de trois enfants et plus, 13 % de famille composées de deux enfants et moins, et 9 % d'individus pour lesquels cette modalité n'était pas renseignée. Ces proportions sont homogènes en fonction du genre ou du rôle exercé dans l'activité criminelle. Si l'on cible au sein de l'enquête VIRAGE[63] les individus âgés de 23 ans et moins et localisés dans les départements 77, 92 et 93 dont sont issus la majorité des individus de notre population d'étude, on identifie 34 % d'individus qui appartiennent à des familles de 3 enfants et plus, soit 66 % qui appartiennent à des familles de deux enfants et moins. On observe donc la très importante surreprésentation des individus issus de familles composées de trois enfants et plus par rapport à la population générale.

Les proportions que nous retenons se rapprochent en revanche considérablement des chiffres de Mucchielli et Bibard[64]. 31 % de leur population d'enquête sont issus de familles composées d'un ou deux enfants, 24.4 % viennent de familles composées de 3 enfants pour, enfin 44.7 % de familles avec 4 enfants et plus.

Pour ce qui est du lien entre précarité économique et la taille de la famille, l'INSEE retient les données suivantes : les enfants issus de familles de plus de 4 enfants sont plus souvent pauvres (43 %) que les enfants issus de familles de trois enfants (24 %) ou que ceux issus de familles comprenant un ou deux enfants (16 %)[65].
Mucchielli et Bibard retiennent, quant à eux, que 85 à 90 % des familles des jeunes adolescents délinquants appartiennent à des milieux populaires. Les deux tiers d'entre elles relèvent même des « fragments les plus précarisées des milieux populaires »[66].

Les éléments qui précèdent mériteraient de faire l'objet d'une analyse plus précise. Néanmoins, on peut retenir un faisceau d'indices laissant à penser qu'une proportion importante de notre population d'étude appartient à une famille confrontée à une situation de précarité financière. Au-delà, cet indicateur confirme la proximité entre les individus impliqués dans des faits de proxénétisme et les adolescents délinquants.

Pour autant, et à l'instar de ce qui a été évoqué à propos des configurations, il est des situations dans lesquelles les individus impliqués appartiennent à une famille sans difficulté financière. Même si ces situations restent à la marge, certains parents occupent des professions

[63] INED, *Violences et rapports de genre : contextes et conséquences des violences subies par les femmes et les hommes - Volet principal*, *op. cit.*
[64] MUCCHIELLI Laurent et BIBARD Daphné, « La délinquance à l'adolescence : un cumul de ruptures de liens sociaux », *op. cit.*, p. 33.
[65] INSEE Focus, n° 249, 13 septembre 2021.
[66] MUCCHIELLI Laurent et BIBARD Daphné, « La délinquance à l'adolescence : un cumul de ruptures de liens sociaux », *op. cit.* § 6.

correspondant aux catégories cadres supérieurs, comptable, proviseur ou encore (dans une des situations étudiées via les entretiens), directeur d'une structure à vocation sanitaire et sociale.

Malgré leur caractère lacunaire, les données révèlent la relative homogénéité de l'ensemble de la population d'étude au regard du critère des difficultés financières. Sans pouvoir procéder à une quantification précise, mais en recoupant différents indicateurs (lieu d'habitation, profession des parents, taille du logement par rapport au nombre d'individus l'occupant, discours des intéressés, nombre de frères et sœurs) avec des données de comparaison, il semblerait que près de la majorité des individus sont issus de familles rencontrant des difficultés financières. Pour autant, même si l'on retenait le chiffre de 85 à 90 % avancé par Mucchielli et Bibard à propos des adolescents délinquants, on ne peut ignorer que cela laisse une proportion de 10 à 15 % d'individus issus de famille ne connaissant pas de telles difficultés.

3. Le besoin de protection face à des abus ou des violences

Dire que le mineur ne doit pas subir de violences physiques, sexuelles ou psychologiques relève de l'évidence. Le droit pénal protège l'intégrité physique et psychique des individus et incrimine les comportements qui y portent atteinte. A ce titre, tout acte de violence commis sur la personne d'autrui peut relever d'une qualification pénale (articles 222-7 et suivants du Code pénal). La minorité ou la qualité d'ascendant constituera une circonstance aggravante (222-10 CP).

L'incrimination des violences sexuelles commises sur les mineurs a connu plusieurs réformes ces dernières années[67]. Depuis la loi du 21 avril 2021, le crime de viol peut être établi en l'absence de contrainte, violence, menace ou surprise – critère traditionnel permettant de caractériser cette infraction – lorsque l'acte de pénétration sexuelle ou bucco-génitale est commis sur la personne d'un mineur de quinze ans par une personne majeure et lorsque la différence d'âge entre le majeur et le mineur est d'au moins cinq ans[68]. Par ailleurs, la loi a défini de manière spécifique la notion de contrainte morale lorsque les faits sont commis sur la personne d'un mineur. Cette contrainte peut résulter de la différence d'âge existant entre la victime et l'auteur de faits et de l'autorité de droit ou de fait que celui-ci a sur la victime (Article 222-22-1 du Code pénal). Lorsque les faits sont commis sur la personne d'un mineur de quinze ans, la contrainte morale ou la surprise sont caractérisées par l'abus de vulnérabilité de la victime ne disposant pas du discernement nécessaire pour ces actes (Article 222-22-1 du Code pénal).

De son côté, le Code civil précise que les mineurs ne doivent pas subir de violences physiques ou psychologiques[69]. L'existence de tels faits peut fonder une mesure de protection, puisque le mineur doit alors être considéré comme « en danger ». En outre, la loi précise que si l'intérêt

[67] Loi n° 2018-703 du 3 août 2018 et Loi n° 2021-478 du 21 avril 2021
[68] Article 222-23-1 du Code pénal.
[69] Article 371-1 alinéa 3 du Code civil.

de l'enfant le nécessite, ou en cas de danger, le juge peut décider de l'anonymat du lieu d'accueil, ce qui peut notamment résulter de tels faits de violences[70]. Bon nombre des individus dont les parcours ont été étudiés ont subi de tels faits que ce soit au sein de leur famille ou à l'extérieur de celle-ci.

- Les violences ou abus subis au sein de la famille

Au sein des violences familiales, on a retenu deux indicateurs. Le premier est l'existence d'un « climat familial violent » qui inclut les violences physiques commises au sein de la famille directement sur le mineur dont le parcours est étudié, mais également celles qui visent un autre membre de la famille : père, mère, frère ou sœur. Le second indicateur renvoie aux violences sexuelles commises sur le mineur.

Climat familial violent

Malgré la fragilité des données dont on dispose du fait de leur caractère secondaire, la prégnance d'un climat familial violent apparaît dans une proportion non négligeable de familles, à savoir 20 % des individus pour lesquels on a cette information.

La distinction en fonction du genre révèle que les individus féminins sont significativement surreprésentées dans le fait d'avoir grandi dans un climat familial violent (29,73 %). Pour les hommes, cette proportion est de 8.82 %. Le profils des individus féminins, et de ce fait, des Prostituées, diffère donc clairement au regard de cet indicateur de celui des individus masculins ayant exercé les rôles de Patrons ou de Prestataires.

On ne peut néanmoins exclure que les individus masculins aient été plus réticents à évoquer le sujet des violences commises sur eux ou au sein de leur famille. Stéphanie Boujut et Isabelle Fréchon soulignent que « Tout comme la femme, le jeune garçon rencontre des obstacles culturels et sociaux sur le chemin de la prise de parole car se présenter comme victime « est souvent vécu comme un échec »[71], et dans le cas des individus masculins, plus particulièrement comme un échec dans la construction de sa « masculinité »[72].

La surreprésentation des individus féminins parmi les jeunes ayant grandi dans un climat familial violent doit être rapprochée des données de l'enquête VIRAGE. Cette enquête distingue l'existence d'un climat de violences psychologiques et verbales – avant 18 ans et en limitant les faits à ceux identifiés dans la famille ou l'entourage proche –. Au regard de cet indicateur elle retient la proportion de 9.5 % d'individus masculins concernés et de 14.4 % pour

[70] Article 375-7 du Code civil.
[71] SEVERAC Nadège et MARTIN-BLACHAIS Marie-Paule, *Démarche de consensus sur les besoins fondamentaux de l'enfant en protection de l'enfance*, *op. cit.*, p. 61. MATHEWS Frederick, *Le garçon invisible : Nouveau regard sur la victimologie au masculin : enfants et adolescents*, www.la-cause-des-hommes.com, 1996.
[72] BOUJUT Stéphanie et FRECHON Isabelle, « Inégalités de genre en protection de l'enfance », *RDSS*, , 2009, p. 1003.

les femmes. Pour ce qui est des violences physiques[73] – qui correspondent à notre indicateur « climat familial violent » –, les proportions retenues sont 7.2 % d'hommes et 7.7 % de femmes.

Une interprétation plus fine de ce résultat implique de prendre en compte les histoires de vie des parents et les contextes familiaux. En ce sens, nous avons relevé la mention suivante dans le dossier d'un individu auquel nous avons attribué le rôle de Patron : « père traumatisé par un attentat en Algérie, alcoolisme, violences conjugales ». Cette mention soulève la question de la transmission intergénérationnelle de la violence. En d'autres termes, des parents ayant subi des abus, des négligences ou des maltraitances seraient plus enclins que d'autres à commettre de tels faits sur leurs enfants, ou à tolérer que tels faits soient communs sur les enfants. Les travaux des chercheurs criminologues canadiens, et notamment certaines études de Monique Tardif mettent en évidence un principe de continuité variable dans la transmission générationnelle. Elle identifie ainsi un modèle de transmission homotypique qui renvoie à des similarités du mode opérationnel et du type de victimisation / agression chez le parent non agressif qui sont manifestées par l'enfant. Le parent victimisé devient abusif envers l'enfant qui adopte le même mode et le même type d'agression que son parent.
Le modèle homotypique divergent s'inscrit dans le principe de continuité relative (changements modérés) et par lequel le mode opérationnel et le type d'agression ou de victimisation du parent envers son enfant amènent l'enfant à devenir victime ou initiateur d'abus en ayant le même type d'abus, mais un mode opérationnel divergent comme victime ou initiateur comparativement à ce qui a été manifesté par le parent. Le modèle hétérotypique s'inscrit dans une discontinuité pathogène. Il y aura alors un changement du type d'abus, mais une continuité relative de la violence avec les expériences de victimisation/ agression du parent. Le modèle de discontinuité s'inscrit dans une rupture de la transmission intergénérationnelle de la violence[74]. Au cours du colloque « Prostitution de mineurs – Parcours de vie et approches institutionnelles : réflexions pluridisciplinaires »[75], Monique Tardif a présenté les résultats de deux études (à paraître) qui mettent en évidence différents types de transmission entre les parents déjà victimisés et les enfants adolescents auteurs d'infractions sexuelles.
Les données étudiées ne nous permettent pas de comparer nos résultats à ceux de Monique Tardif et ce d'autant plus qu'il faudrait savoir si l'implication dans des faits de proxénétisme renvoie réellement à la catégorie d'auteurs de violences sexuelles[76]. Toutefois ces travaux fournissent d'importantes pistes de recherche, tant les dossiers judiciaires permettent de faire l'hypothèse que les parents des individus impliqués dans des faits de proxénétisme sur mineurs ont eux-mêmes des parcours de violences et d'abus.
D'autres recherches ont établi que le fait pour un enfant d'avoir été témoin ou victime de violences dans le cadre familial avait des incidences évaluables à partir des variables suivantes :

---

[73] Ces chiffres correspondent à l'ensemble de la population enquêtée dans VIRAGE – et non à la sélection que nous avons retenue pour les autres indicateurs -. Ils figurent dans la Note d'information du 25 novembre 2021 https://www.ined.fr/fichier/rte/General/mini-site-viragedom/note-synthese-resultats-violences-sur-mineurs-Virage-outre-mer-25nov21.pdf
[74] TARDIF Monique, « La transmission intergénérationnelle de la violence, Une conception systémique et intégrative des histoires de victimisation chez les familles d'adolescents auteurs d'abus sexuels », *Sexualités et transgressions - La question de l'altérité*, Dunod, 2019, p. 37-45.
[75] Colloque organisé par l'équipe à l'origine de la présente recherche, à Bordeaux les 13 et 14 octobre 2022. Une partie des interventions sont accessibles depuis le lien www.traite.hypotheses.org
[76] Cf. *Supra.*

déclaration par l'enfant d'un état de dépression, de colère et d'anxiété, déclaration par la personne s'occupant de l'enfant d'un état de dépression et d'agressivité[77].

Il résulte de ce qui précède que notre population d'étude est caractérisée par l'importante proportion d'individus ayant grandi dans un climat familial violent, se manifestant soit par des violences physiques directement subies par le mineur, soit par les membres de sa famille. Nous mettons en évidence une surreprésentation des individus féminins au sein de notre population d'étude parmi les individus ayant grandi dans un climat de violences familiales.
Cet élément ressort donc comme un facteur de vulnérabilité à la prostitution clairement identifiable. Il concerne les mineures ayant grandi dans un climat familial violent, mais également le contexte dans lequel les parents ont vécu. Des recherches supplémentaires permettraient d'approfondir ce point.

Les violences sexuelles

La mise en évidence d'un lien entre abus sexuels dans l'enfance et pratiques sexuelles à risque[78] ou prostitution[79] ressort statistiquement de différentes études[80].

Pour ce qui est des violences sexuelles commises au sein de la famille, on retiendra au sein de notre population d'étude que 14 % des individus – tous de sexe féminin – ont subi des violences sexuelles au sein de l'enceinte familiale. La proportion à l'adolescence est légèrement plus importante (9 %) que pendant l'enfance (7 %).

L'enquête VIRAGE fait état pour la population ciblée des jeunes âgés de 23 ans et moins, issus des zones géographiques retenues, de 4.2 % d'individus ayant déclaré avoir subi des violences sexuelles intrafamiliale au cours de leur vie. Lorsque l'on distingue en fonction du sexe, on retient qu'aucun homme ne déclare avoir subi de telles violences, pour 7.2 % d'individus féminins.

---

[77] JOHNSON Renee et KOTCH Jonathan, « Adverse behavioral and emotional outcomes from child abuse and witnessed violence », *Child Maltreatment*, vol. 7, nº 3, 2002, p. 179.
[78] BROWNING Christopher et LAUMANN Edward, « Sexual contact between children and adults : a life course perspective », *American Sociological Review*, vol. 62, 1997, p. 540-560.
[79] AHRENS Kym R., KATON Wayne, MCCARTY Carolyn, RICHARDSON Laura P. et COURTNEY Mark E., « Association between childhood sexual abuse and transactional sex in youth aging out of foster care », *Child Abuse & Neglect*, vol. 36, nº 1, 1 janvier 2012, p. 75-80.
[80] Une analyse en termes psychologiques permet d'apporter des éléments de compréhension sur le lien mis en évidence. DALIGAND Liliane, « L'enfant abusé et sa parole annulée », *Champ psy*, n° 61, nº 1, 19 juillet 2012, p. 93-107. TRINQUART Judith, *La décorporalisation dans la pratique prostitutionnelle : un obstacle majeur à l'accès aux soins*, 2002. SCOGLIO Arielle, KRAUS Shane, SACZYNSKI Jane, JOOMA Shehzad et MOLNAR Beth, « Systematic review of risk and protective factors for revictimization after child sexual abuse », *Trauma, Violence et abuse*, vol. 22, nº 1, 2019, p. 41-53. WALKER Hannah, ELLYS Robyn et WILSON Laura, « The prevalence of sexual revictimization : a meta-analytic review », *Trauma, Violence et abuse*, vol. 20, nº 1, 2019, p. 67-80.

Il résulte de ce qui précède une importante surreprésentation des individus ayant subi des violences sexuelles intrafamiliales au sein de notre population d'étude par rapport à la population générale. Au sein de notre population d'étude, les individus féminins, et donc les individus exerçant le rôle de Prostituées, sont significativement sur-représentées parmi les individus ayant subi ce type d'agressions.
La proportion d'individus ayant grandi au sein d'un climat familial violent (20 %) est plus importante que celle de ceux ayant subi des violences sexuelles intrafamiliales (14 %).
Ce constat permet de conclure que les individus auxquels nous avons attribué le rôle de Prostituée sont surreprésentés parmi les individus ayant grandi dans un climat familial de violences physiques ou sexuelles, et ce que l'on se réfère à l'ensemble de notre population d'étude, ou à la population générale.

- Les événements subis hors du contexte familial

Lorsque l'on s'intéresse aux violences physiques – non sexuelles – subies hors de la famille au cours de l'enfance, on observe que 10 % des individus ont subi de tels faits ; les trois-quarts sont des individus féminins. A l'adolescence, on observe une augmentation du nombre de situation de violence physique – non sexuelle et hors famille –, soit 31 % d'individus. Ici aussi, on observe une surreprésentation de la population féminine et ce dans une proportion plus importante encore (90 %).

Lorsque l'on s'intéresse aux individus ayant subi des faits de viols ou d'agression sexuelle hors famille, on identifie 10 % des individus comme étant concernés au cours de leur enfance et 22% à la période de l'adolescence. A cette dernière période, seules des individus féminins ont déclaré avoir subi de tels faits.

A l'instar de ce qui a été indiqué à propos des violences physiques, nous n'avons pas inclut dans les violences sexuelles subies, celles identifiées dans le cadre de la pratique de la prostitution. On mesure en effet que sans même questionner la validité du consentement d'une mineure impliquée dans ce type de pratiques criminelles, il est fréquent que les jeunes individus féminins aient été soumises à ce qui est qualifié par les auteurs de tests sexuels, au cours desquels elles expliquent elles même qu'elles ont subi des pratiques auxquelles elles « n'avaient pas vraiment consenti »[81]. L'objectif à ce stade était davantage de caractériser le parcours des jeunes, en amont de la pratique de la prostitution.

Il ressort de ce qui précède que les individus féminins sont là encore surexposés, de manière statistiquement significative, tant aux violences physiques qu'aux violences sexuelles commises hors de la famille.

[81] LAVAUD-LEGENDRE Bénédicte, « Prostitution des mineures : de la nécessaire sanction pénale des actes destinés à tromper la victime », *Prostitution de mineures : trouver la juste distance*, Lyon, Chronique sociale, 2022, p.

- Le cumul des faits subis au sein et hors du cercle familial

Si l'on agrège les individus ayant subi des violences sexuelles dans l'enceinte familiale à ceux ayant subi des violences sexuelles hors enceinte familiale – mais hors contexte de la prostitution –, la proportion d'individus concernés augmente de manière significative. On retient alors que 14 individus sur les 46 pour lesquels on dispose de cette information (30 %) ont subi de telles violences sexuelles. Parmi ces 14 individus, on ne dénombre qu'un seul garçon. Celui-ci avait été violé par un groupe de individus masculins de sa cité alors qu'il avait moins de 12 ans.

Si enfin on agrège les individus ayant subi des abus physiques et sexuels au sein de l'environnement familial ou hors de celui-ci, on constate que 53 % des adolescents de notre population d'étude sont concernés par de tels abus. Si l'on distingue en fonction du genre, les individus féminins sont, de manière cohérente avec ce qui précède, surreprésentées concernant la période de l'enfance – 35 % d'entre elles ont subis ces abus – et encore davantage pendant l'adolescence – 80 % d'entre elles ont subis ces abus pendant cette période –.

Il résulte de ce qui précède que le critère des violences subies, quelle qu'en soit la nature et quel qu'en soit le contexte, permet de distinguer clairement les profils des individus masculins et des individus féminins au sein de notre population d'étude. Or, cette distinction se superpose largement avec celle correspondant aux rôles exercés au sein de l'activité criminelle, puisque les individus féminins exercent toutes au moins le rôle de Prostituée, quand les individus masculins sont principalement Patrons et Prestataires.
Ce résultat apparait comme essentiel. Il sera en effet démontré que les faits subis constituent probablement un des facteurs contribuant à expliquer le rôle exercé au sein de l'activité criminelle.

B. Les autres besoins

Outre le méta-besoin de sécurité, la Conférence de consensus identifie quatre besoins fondamentaux et universels de l'enfant : le besoin d'expériences et d'exploration du monde, le besoin d'un cadre de règles et de limites, le besoin d'identité et le besoin d'estime de soi et de valorisation de soi. Les données étudiées ne nous ont pas permis d'analyser la manière dont les besoins d'expériences et d'exploration du monde ou encore dont le besoin d'estime de soi ont pu être satisfaits au cours de l'enfance des enfants concernés. Aussi, nous limiterons notre analyse aux quelques données exploitables quant au besoin d'identité (1) et au bénéfice d'un cadre et de limites (2).

1. Le besoin d'identité

Le besoin d'identité est défini dans les travaux de la Conférence de consensus comme renvoyant à la « conscience de soi comme sujet individué pluridimensionnel »[82]. Aussi, reprenant l'article 8 de la Convention internationale des droits de l'enfant, on retiendra que « l'enfant a besoin que différentes composantes de son identité soient reconnues telles que le sexe, l'orientation sexuelle, l'origine nationale, la religion et les convictions, l'identité culturelle et la personnalité ». En outre, la Conférence de consensus mentionne que ce besoin d'identité « se joue également à travers les possibilités d'appartenance et d'affiliation de l'enfant, à son groupe familial d'une part, à des groupes de pairs d'autre part » [83].

Ces éléments illustrent la diversité des dimensions que comprend l'identité. Nous n'évoquerons ici que la question de l'origine géographique des individus de notre population d'étude, mais également de leurs parents.
Au sein des données judiciaires, 62 % des individus sont issus de familles dont au moins l'un des parents est né à l'étranger. Pour ce qui est des données issues des entretiens, la migration fait également partie de l'histoire familiale des intéressées. Or, ces parcours migratoires peuvent avoir d'importantes incidences sur la construction identitaire. Les professionnels disposent de peu d'éléments sur ces trajectoires migratoires. Pourtant, elles constituent dans certains cas des sources de traumatismes majeurs. Ce traumatisme peut résulter du déracinement culturel (et parfois social). Un éducateur rapporte à propos de la famille d'une jeune accueillie : « *Ils arrivent donc en France, (…)… Ils étaient très enthousiastes, la réalité est assez difficile, parce qu'ils se trouvent dans une situation pas du tout comme au Maroc où ils étaient dans une grande maison familiale. Là, ils se trouvent dans un logement où il n'y a que très peu de place et aucune intimité (…) Là, la mère ne travaille pas, petit logement donc, ils se sentaient complètement perdus et isolés* » [extrait d'entretien].

La migration peut également venir bouleverser l'équilibre interne de la famille et conduire à des dysfonctionnements familiaux. C'est ainsi par exemple que les professionnels interprètent certaines violences conjugales : « *Les violences conjugales… surtout quand le père n'arrivait plus à faire autorité, je pense que quand il était dans cette situation où finalement sa femme lui reprochait d'être dans la misère, d'avoir une situation de précarité en France alors qu'ils vivaient bien au Maroc, je pense qu'il était tellement mis en cause dans sa fierté, qu'il a dû répondre, au bout d'un moment, par la violence pour la faire taire, et qu'elle n'avait pas le droit de lui parler comme ça* » [Extrait d'entretien].

Mais la migration peut aussi résulter d'événements dramatiques (guerre, coup d'Etats, …) ou s'accompagner de différentes agressions ou formes d'exploitation vécues au cours du parcours migratoire : « *Elle est née en Côte d'Ivoire. Elle est venue en France à l'âge de 8 ans je crois. (…) C'est d'abord le père qui est arrivé en France. (…) Le père est venu en France en tant que*

[82] SEVERAC Nadège et MARTIN-BLACHAIS Marie-Paule, *Démarche de consensus sur les besoins fondamentaux de l'enfant en protection de l'enfance*, *op. cit.*, p. 61.
[83] *Ibid.*

réfugié politique, après la guerre en Côte d'Ivoire en 2009, et la famille l'a rejoint en 2014, sa femme, la sœur aînée, Lisa, et puis son petit frère » [Extrait d'entretien]. De même, on rappellera le cas d'un individu dont la situation a été abordée dans les dossiers judiciaires et dont le père avait subi un traumatisme en Algérie.

La lecture de ces fragments de vie met en évidence l'existence d'un entre-deux social, culturel et symbolique au sein duquel il est parfois difficile pour le jeune et ses parents de trouver un équilibre. L'enjeu est de savoir ce que va devenir le cadre de référence du jeune : les enveloppes familiales et culturelles proposées par les parents, ou les enveloppes affichées par la société du pays de destination[84].

On peut également rattacher à la difficile quête d'identité, plusieurs situations de mineures impliquées dans la pratique de la prostitution, mais qui avaient un temps été attirées par un mouvement de radicalisation religieuse. Dans une procédure, la mère d'une mineure à laquelle le rôle de Prostituée a été attribué rapporte que sa fille a été un temps été « *attirée par le Djihad et la Syrie. A un moment, elle voulait porter le voile et refusait de manger du porc. Depuis quelques temps, elle ne parlait plus de tout ça et a même recommencé à manger normalement, un peu de tout* »[85].

Eu égard à la nature de nos données, ces quelques éléments ne suffisent pas à une analyse précise, mais ils permettent de formuler des pistes de réflexion méritant d'être approfondies.

2. Le bénéfice d'un cadre et de limites

La Conférence de consensus identifie le besoin pour les mineurs de bénéficier d'un cadre et de limites permettant à l'enfant d'intérioriser un « ensemble de codes et de valeurs sociales au service de son adaptation et son insertion sociale », mais également de pouvoir « se réguler sur le plan émotionnel et comportemental de manière à ne pas être envahi par ses émotions mais pouvoir les reconnaitre et les exprimer sans agresser ses proches ou ses pairs (…) et sans se mettre à la merci d'autrui »[86]. De son côté, Code civil affirme que le mineur doit bénéficier de soins, de relations nécessaires à son éducation et à son développement[87]. L'exercice de mauvais traitements, une consommation habituelle ou excessive de boissons alcooliques ou un usage de stupéfiants, une inconduite notoire ou des comportements délictueux – notamment lorsque l'enfant est témoins de pressions ou de violences – ou enfin un « défaut de soins ou un manque de direction, mettant manifestement en danger la sécurité, la santé ou la moralité de l'enfant »

[84] KARRAY Amira et DERIVOIS Daniel, « Le roman scolaire d'une adolescente de "migrants" », vol. 36, nº 4, 2016.
[85] BENGHOZI Pierre, « Le pacte radical d'alliance entre la famille adolescente et l'organisation jihadistes », *Revue de psychothérapie psychanalytique de groupe*, vol. 2, nº 77, 2021, p. 23-38. LEDRAIT Alexandre et DUHAMEL Cindy, « Adolescentes radicalisées : de la réactualisation du ravage mère-fille à la recherche d'un symptôme », *Dialogue*, vol. 3, nº 211, 2018, p. 13-26.
[86] SEVERAC Nadège et MARTIN-BLACHAIS Marie-Paule, *Démarche de consensus sur les besoins fondamentaux de l'enfant en protection de l'enfance*, *op. cit.*, p. 60.
[87] Article 381-1 du Code civil.

sont autant de circonstances justifiant le retrait de l'autorité parentale aux termes de l'article 378-1 du Code civil.

Il est demandé aux professionnels de la protection de l'enfance qui accompagnent les familles, que ce soit dans un cadre administratif (sur décision du président du Conseil départemental) ou dans un cadre judiciaire (sur décision du Juge des enfants) de s'abstenir de tout jugement. On trouve trace de cet impératif dans un document comme la Lettre circulaire de la CAF[88] : « La politique d'action sociale mise en œuvre par la CAF ne se réfère à aucun « modèle parental » et ne tient pour essentiel que l'équilibre de la famille, quels que soient sa forme et ses choix ».

Dès lors, il ne saurait évidemment être question de définir ce que pourrait être un cadre éducatif adapté et favorisant le développement de l'enfant. Pour autant, l'instabilité identifiée, dans certaines situations lors de l'étude du nombre de configurations, peut constituer un critère traduisant un risque de fragilité du cadre qui peut être amené à bouger en fonction des personnes qui composent la cellule familiale.

En outre, l'analyse des entretiens réalisés avec les professionnels au contact des mineures prostituées ayant fait l'objet d'un placement permet de distinguer trois types de contextes familiaux opposés – d'après les propos des professionnels en tous cas - à l'égard de la manière dont est formalisé le rapport à la loi.

Le premier renvoie à des individus ayant grandi au sein d'un cadre de vie qui ne peut être qualifié ni de totalement défaillant, ni d'excessif. Il semblerait alors que l'on puisse repérer un événement déstabilisant dans le parcours des mineurs qui vont s'engager dans la pratique de la prostitution. En termes quantitatifs, on pourrait alors faire l'hypothèse, qui mériterait d'être analysée de manière plus précise, que les individus appartenant à cette catégorie sont surreprésentés parmi ceux ayant rencontré un événement déstabilisant de type « socio-économique et pénal » et/ou « pathologie »[89].

Au sein des entretiens, le premier type d'événement déstabilisant est l'existence d'une situation de harcèlement scolaire. Cette pratique attire depuis quelques années l'attention des pouvoirs publics du fait de la survenue de faits divers dramatiques ayant pu conduire au suicide de jeunes adolescents. Le harcèlement scolaire a été défini dans la loi du 2 mars 2022[90] comme tous « propos ou comportements répétés ayant pour objet ou pour effet une dégradation de ses conditions de vie se traduisant par une altération de sa santé physique ou mentale »[91], lorsque de tels faits sont commis « à l'encontre d'un élève par toute personne étudiant ou exerçant une activité professionnelle au sein du même établissement d'enseignement »[92].

---

[88] n° 178-98, p. 4.
[89] Voir *supra*.
[90] Loi n° 2022-299.
[91] Article 222-33-2-2 du Code pénal.
[92] Article 222-33-2-3 du Code pénal. Les articles L. 111-6 et suivants du Code de l'éducation issus de la même loi définissent en outre un dispositif de prise en charge.

Les données judiciaires ne nous ont pas permis de procéder à une analyse quantitative, car cette question n'a été que peu abordée. Pour autant, des situations de harcèlement sont identifiées dans plusieurs dossiers judiciaires ainsi que dans les entretiens de reconstitution des parcours de vie.
On retiendra en ce sens le cas d'une jeune fille qui a été placée en internat par sa mère à sa rentrée en 6ème. La mère expliquait être seule, commencer très tôt son travail et ne pas avoir assez de temps pour suivre correctement la scolarité de sa fille. Or, au cours de l'année de 5ème cette jeune fille expliquait avoir été harcelée par un garçon. Il s'en était suivi le retrait de l'internat, sa rescolarisation dans un autre établissement depuis chez sa mère, puis un enchainement d'événements, passant par des faits d'absentéisme, avant de constater son implication dans des faits de prostitution.
De même, on retiendra le cas d'une autre jeune fille décrite comme sans problème ni scolaires, ni de comportement jusqu'en 5ème, date à laquelle elle aurait été victime d'« agressions verbales et physique de la part de plusieurs camarades de classe ». A compter de cette période les absences scolaires se sont multipliées, puis la relation avec son père chez lequel elle vivait s'est dégradée. Elle est alors allée vivre chez sa mère qui a fini par demander son placement en foyer.

Par ailleurs, on identifie dans certains parcours l'existence d'un événement perçu par la jeune comme ayant déstabilisé l'équilibre familial – une analyse psychologique plus précise serait évidemment nécessaire pour approfondir la compréhension de ces situations –. Pourtant, il semble pertinent de proposer une première lecture à partir du seul discours des intéressées. Pour l'une, ce sera l'infidélité de son père qui créera une cassure : *« En fait, mes parents et moi étions proches, ils s'occupent très bien de moi, ils m'achètent des habits et ensuite, lorsque* j'étais *au collège, mon père a trompé ma mère chez moi. Ça a cassé notre liaison, on ne se parlait plus, il n'y avait pas de relation père fille. Je ne pouvais pas parler à ma mère, elle n'est pas très ouverte d'esprit, j'étais renfermé sur moi-même » [Extrait d'audition]*. Pour l'autre, la rencontre d'un nouveau compagnon par sa mère remettra en cause de manière radicale son équilibre de vie : *« Et quand la mère a rencontré quelqu'un, ça a été terrible pour elle parce qu'elle était très jalouse de ce statut-là, elle avait perdu quelque chose, une partie d'elle »*. Dans une autre situation déjà évoquée, une mineure rapporte les conséquences sur sa vie du décès de son frère alors qu'elle avait 11 ans et de la dépression consécutive de sa mère. Ces événements ont généré chez elle un certain sentiment d'abandon. C'est dans ce contexte qu'elle rapporte s'être engagée dans la pratique de la prostitution.

Le deuxième type de contexte familial identifié renvoie à des individus ayant grandi dans un environnement au sein duquel l'*ensemble de codes et de valeurs sociales* n'étaient pas clairement posés et *a fortiori* respectés. On peut alors subdiviser ce type de contexte en deux sous-groupes. Dans le premier, les parents ne parviennent pas à imposer un cadre éducatif à leurs enfants. Dans le second, il se situent eux-mêmes dans une logique de transgression en se rendant auteurs d'actes de délinquance ou à tout le moins de conduites – limites à l'égard des normes sociales. Cette absence de cadre de vie peut se manifester par l'errance des enfants hors du domicile familial, par leur consommation assumée de stupéfiants, par la pratique de vols…
Plusieurs exemples permettent d'illustrer la difficulté de certains parents à établir un cadre. Lors d'une audition par les services enquêteurs, une mineure décrit son enfance dans les termes

suivants : *« Je vivais avec ma maman. Quand j'étais petite, je trouvais déjà que j'avais pas de limite par rapport aux autres enfants, ma mère ne savait pas comment réagir et je pense qu'elle a lâché prise. C'est dur d'être une maman »*. De même, un professionnel rapporte à propos d'une autre jeune : *« En fait son père, de bonne volonté aurait tout fait pour que ça se passe bien avec sa fille mais au point de ne pas mettre de limite, de ne pas rentrer dans le conflit, parce qu'il y a eu des conflits qui étaient très violents avec XF qui pouvait se montrer très très violente, des bagarres, des insultes »* [extrait d'entretien].

Au sein des dossiers étudiés, il n'est pas rare que figurent des courriers de parents qui appellent littéralement au secours l'institution judiciaire. Ainsi le père d'une jeune fille identifiée comme exerçant le rôle de Tutrice et de Proxénète (et dont tout laisse à croire qu'elle s'est également prostituée) écrit à la juge des enfants dans les termes suivants : *« Malgré mes efforts et ceux de ma femme depuis, c'était que des disputes, j'ai instauré tout ce qui était en mon pouvoir mais sans succès, elle se présente même pas à ces rendez-vous avec l'éducateur. Pour éviter des violences physiques, elle est partie vivre chez sa mère depuis le XX/XX/XX, mais à ma connaissance elle respecte rien. Je suis fatigué, je paye des dettes, j'ai pas les moyens de suivre et de subvenir à ces amendes et tous les dégâts qu'elle cause, ni de payer les avocats… »*. Dans cette situation, les éléments transmis ne permettent pas d'identifier si la difficulté rencontrée par les parents à maintenir un cadre de vie précède l'entrée dans la prostitution ou si elle en est la conséquence.
Pour ce qui du cas des parents adoptant des pratiques de transgression, on retiendra la situation dans laquelle les parents sont eux-mêmes impliqués dans des faits de délinquance. Un éducateur explique : *« je sais qu'en CM1 elle n'a pas mis un pied l'école, à partir du début du CM1 ça commençait, elle commençait déjà à sécher en CE2, à tromper et ne pas aller en cours. Elle était livrée à elle-même, complètement livrée à elle-même. A cet âge-là sa mère était également dans les consommations »* [extrait d'entretien].
Dans d'autres cas, on repère des agressions sexuelles intrafamiliales. A propos d'un garçon impliqué dans des faits de prostitution, un éducateur rapporte : *« La mère était très fusionnelle avec X, (…) elle dormait avec lui hein, donc déjà rien que ça, voilà. (…) J'aurais tendance à dire que la maman n'a jamais abusé de ses enfants, elle laissait ses enfants s'abuser entre eux, voilà elle fermait les yeux »* [Extrait d'entretien].

Le troisième contexte familial identifié renvoie à un cadre éducatif décrit comme extrêmement strict : « *Oui, c'est le père qui gère un peu tout, qui gère toute la famille et qui décide de tout, qui est très sévère, très rigide (…) ; Elle disait : « ma mère elle tape, mon père menace » »* [extrait d'entretien]. Dans une autre famille, la jeune a été élevée par sa mère seule. A la question de savoir comment pourraient être décrites les relations entre cette mineure et sa mère, le professionnel répond : « *Très problématique, des relations avec une mère autoritaire, très peu permissive, dans le contrôle et l'exigence, et potentiellement en effet une forme de violence psychologique, une mère très dure* » [extrait d'entretien]. Ce type de contexte familial est fréquemment associé à l'existence de violences physiques commises sur les jeunes.

On pourra compléter ce qui précède en se référant à l'existence d'un environnement affectivement pauvre, ce qui ne correspond pas strictement à l'existence ou à l'absence d'un

cadre et de limites, mais davantage à la manière dont ce cadre est posé. Un psychiatre chargé de procéder à l'évaluation d'un jeune poursuivi pour des faits de proxénétisme explique : *« Invité à commenter son enfance, il dit en avoir gardé une impression très contrastée, parfaite sur le plan matériel, mais pauvre sur le plan affectif. Il dira à plusieurs reprises avoir eu toujours beaucoup de difficultés à parler avec son père et nous verrons qu'il présente cette difficulté comme étant un des éléments à l'origine de sa participation aux faits »*. On retiendra alors l'existence d'une absence ou d'une insuffisance d'étayage affectif sans que pour autant on puisse identifier à proprement parler des maltraitances. Dans cette hypothèse, les parents n'ont pas pu/su offrir à l'enfant le *parentérale*[93] dont il avait besoin. Mélange de plaisirs tactiles lors des soins, de bain de langage, de règles de vie et d'apports culturels, il engage la construction affective et cognitive de l'enfant. Celui-ci reste alors démuni pour identifier et mettre en mots ses sensations et ses affects.

Il résulte de ce qui précède un double constat.
On peut retenir en premier lieu la relative homogénéité de la population d'étude au regard du critère de la satisfaction des besoins fondamentaux, liés au besoin princeps en termes affectifs et relationnels, à la satisfaction des besoins physiologiques et de santé, au respect de l'identité, à l'existence d'un cadre. Au regard de l'ensemble de ces indicateurs, la population d'étude semble présenter des situations de carences plus importantes qu'en population générale.
Ces éléments permettent de caractériser une situation de vulnérabilité, en tant que « zone intermédiaire, instable, qui conjugue la précarité du travail et la fragilité des supports de proximité »[94]. Transposant ces éléments au contexte étudié, on retiendra que la non-satisfaction des besoins fondamentaux des enfants par leur entourage familial notamment, les place dans une zone instable, une zone de vulnérabilité[95].
Mais les éléments identifiés permettent également d'aller plus loin en procédant à une distinction entre les individus masculins et les individus féminins et donc, au regard de notre population d'étude, entre les individus impliqués en tant qu'auteur et ceux impliqués en tant que victime dans l'activité étudiée. Il ressort en effet des données la surreprésentation des individus féminins parmi ceux ayant subi des violences, quelle qu'en soit la nature et quel qu'en soit le contexte. Cet élément permet de distinguer au regard de l'indicateur lié à la satisfaction des besoins fondamentaux deux profils distincts. Il sera démontré ultérieurement que ce constat rejoint l'analyse psychologique quant à la signification susceptible de revêtir les faits identifiés.
Au préalable, nous analyserons la population d'étude au regard de ce que nous avons qualifié de symptômes et qui renvoie aux difficultés rencontrées par les individus, dans la sphère scolaire, de la santé ou dans leurs relations à la société.

[93] Néologisme construit sur le terme maternage pour bien insister sur l'importance d'un apport des deux parents (et aussi du couple en tant qu'entité).
[94] Castel, R. (1999). *Les métamorphoses de la question sociale*, Paris, Folio, p. 7.
[95] Une analyse plus complète impliquerait d'identifier dans le même temps les difficultés rencontrées par les institutions (protection de l'enfance, éducation nationale, justice) dans leur rôle de soutien des familles et de protection des mineurs. Ces éléments ne seront pas abordés ici.

Section 2. Des symptômes, facteurs de risques

Nous avons évoqué le fait que l'existence d'un « symptôme » renvoyait à l'idée que les événements observés dans le parcours des individus pouvaient être rattachés à un état ou une situation qui lui préexiste et que le symptôme pourrait révéler.

Nous développerons l'analyse en identifiant les difficultés identifiées par les intéressés dans différents aspects de leur vie. Elles se manifesteront soit par un état (difficultés de compréhension, problèmes de santé, …), soit par des comportements que l'on pourra qualifier de mises en danger (délinquance, problèmes de comportements, prise de stupéfiants…). L'implication dans les activités de prostitution et de proxénétisme est une des manifestations possibles de cette mise en danger. Toutefois, elle ne sera pas abordée ici puisque précisément il s'agit d'un critère commun à l'ensemble des individus composant notre population d'étude.
Conformément à ce qui a été constaté à propos des vulnérabilités, nous confirmerons que les individus dont les parcours ont été étudiés sont plus nombreux que ceux de la population générale à présenter des difficultés dans la sphère scolaire, de santé ou sociale.
A ce stade, nous ne sommes pas encore en mesure de relier les symptômes constatés aux manquements identifiés, puisque les données exposées correspondent à la description de l'ensemble de la population sans associer à des parcours individuels les événements relevant de la catégorie symptôme, à ceux relevant de la catégorie vulnérabilités. Ce lien sera fait ou au contraire nuancé au sein de l'étude des parcours entre les adversités et les symptômes dans la partie II, intitulée « Analyse typologique des parcours des individus impliqués ».

Il s'agira ainsi dans cette partie d'identifier les difficultés rencontrées par les individus, que ce soit dans la sphère scolaire (A), dans leur santé (B) ou dans leurs relations aux autres, via l'identification de faits de violence (qualifiés de « violences agies » par opposition aux « violences subies ») (C), et au-delà dans leurs relations à la société, via les actes de délinquance (C).

A. La sphère scolaire

L'instruction est, en France, obligatoire de trois ans à seize ans[96]. Aussi, le Code civil peut subordonner le maintien de l'enfant à son domicile à la fréquentation d'un établissement sanitaire ou d'éducation, ordinaire ou spécialisé, le cas échéant sous le régime de l'internat ou encore avec l'obligation d'exercer une activité professionnelle[97].
L'étude des résultats scolaires n'a pas pu être ici analysée de manière satisfaisante du fait du nombre très important de données manquantes. L'indicateur « difficultés scolaires » a été

[96] Article L. 131-1 du Code de l'éducation.
[97] Article 375-2 du Code civil.

renseigné à partir du moment où l'individu a redoublé une classe du primaire ou du collège, mais également lorsque le ou la mineur(e), ou l'un des adultes à son contact mentionnait l'existence de difficultés d'apprentissage ou de compréhension dans le cadre scolaire. Comme avec les autres indicateurs, il est probable que les chiffres retenus soient sous-évalués. En effet, l'information n'a pu être renseignée qu'à partir du moment où elle apparaissait explicitement.

Près de 15 % des individus de notre population d'étude avaient des difficultés scolaires au cours de l'enfance ; cette donnée s'élève à 45 % à l'adolescence.

Or, si l'on distingue en fonction du genre, on constate que les individus masculins rencontrent beaucoup plus de difficultés d'apprentissage dans l'enfance (41 %) que les individus féminins (5%). Cette différence de genre se confirme d'ailleurs, à l'adolescence. Au cours de cette période, près de 67 % des individus masculins présentent de telles difficultés, alors que cette proportion n'est que de 34 % au sein des individus féminins. En revanche, la survenue de difficultés scolaires à l'adolescence chez des individus n'en ayant pas rencontré préalablement est plus importante chez les individus féminins que chez les individus masculins. Chez ces derniers, les difficultés d'apprentissage semblent avoir été repérées ou avoir existé plus tôt au sein de leur parcours scolaire. On ne dispose pas de données permettant de comparer de manière satisfaisante les chiffres proposés à la population générale.
En revanche, au sein d'une population d'adolescents délinquants, Mucchielli et Bibard retiennent que les deux tiers des individus ont redoublé au moins une fois au cours de leur cursus scolaire. Cet indicateur se rapproche donc de notre critère des difficultés scolaires. Bien plus, en s'appuyant sur les propos des individus concernés et de leurs éducateurs, les auteurs évaluent que 80 % de leur population d'étude présentent des lacunes scolaires[98]. La proportion semble beaucoup plus importante qu'au sein de notre population d'étude. Néanmoins, si nous constatons dans nos données une importante différence en fonction du genre des individus, le groupe étudié par Mucchielli et Bibard était composé à 90 % de individus masculins. De ce fait, la différence constatée est alors bien moindre.

Pour ce qui est des problèmes de comportements – ce qui renvoie ici à des bagarres, une incapacité à s'adapter aux règles imposées au sein de la classe ou des faits de violences commis au sein de l'établissement scolaire ou devant celui-ci –, on retient au sein de notre population d'étude 14 % d'individus rencontrant de tels problèmes au cours de l'enfance et près de 48 % à l'adolescence. Au cours de l'enfance, la différence entre les individus masculins et les individus féminins est statistiquement significative, alors qu'à l'adolescence la différence en fonction du genre s'est effacée. Il serait précieux de savoir si l'on retrouve ce constat également en population générale. Si tel n'était pas le cas, cela conforterait le constat fait sur d'autres indicateurs que l'implication dans des faits de prostitution tend à abolir les différences préexistantes au profil d'une homogénéisation du profil de l'ensemble des membres à partir du moment cette activité est pratiquée.

[98] MUCCHIELLI Laurent et BIBARD Daphné, « La délinquance à l'adolescence : un cumul de ruptures de liens sociaux », *op. cit.*, p. 27.

A l'instar de ce qui a été constaté pour les difficultés d'apprentissage, on observe une augmentation des problèmes de comportement entre l'enfance et l'adolescence pour les individus féminins beaucoup plus brutale que ce qui est constaté pour les individus masculins. Là encore, nous ne disposons pas de données permettant de comparer de manière satisfaisante les chiffres proposés à la population générale. Pour ce qui est de la population d'adolescents délinquants, Mucchielli et Bibard retiennent que les deux tiers des individus (65.4 %) ont provoqué des incidents au sein des établissements scolaires qu'ils ont fréquentés, incidents ayant conduit la plupart du temps à des exclusions temporaires ou définitives de l'établissement[99].

Enfin, notre population d'étude comprend près de 53 % d'individus ayant arrêté l'école à 16 ans sans diplôme. Au regard de ce critère, il n'existe pas de différence de genre statistiquement significative, puisque selon nos données, la proportion est de 49 % pour les femmes et 52 % pour les hommes.

En population générale, l'enquête VIRAGE fait état de 9 % d'individus ayant quitté le système scolaire sans posséder aucun diplôme (l'âge n'est en revanche pas précisé). Au regard de ce critère, la différence entre les hommes et les femmes est très importante, puisque cette proportion est de 18 % pour les hommes et de 2 % pour les femmes.
Mucchielli et Bibard n'ont pas de données correspondant à cet indicateur, puisqu'une proportion importante de leur population d'étude avait moins de 16 ans. Ils retiennent en revanche que 72 % des individus sont ou ont été déscolarisés. Du fait de leur jeune âge, il reste possible que certains d'entre eux reprennent une scolarité avant leurs 16 ans. Néanmoins ce chiffre confirme la proportion de jeunes délinquants risquant fortement de sortir du système scolaire sans diplôme.

Il résulte de ce qui précède que l'influence du genre n'est pas homogène sur le « symptôme scolaire ».
Pour ce qui est des <u>difficultés scolaires</u>, les individus masculins semblent plus concernés que les individus féminins tant au cours de l'enfance que de l'adolescence.
Sur ce point, nous n'avons pas pu procéder à une comparaison avec la population générale. En revanche, les individus masculins de notre population d'étude semblent un peu moins concernés que l'ensemble de la population d'étude « adolescents délinquants » de Mucchielli et Bibard. Pour ce qui est des individus féminins de notre population d'étude, l'écart est alors important avec la population d'adolescents délinquants – dont on a vu qu'elle était majoritairement masculine.
Pour ce qui est des <u>problèmes de comportement</u>, les individus masculins semblent plus concernés que les individus féminins au cours de l'enfance mais cette différence en fonction du genre s'efface à l'adolescence.
Pour ce qui est de <u>l'arrêt de la scolarisation sans diplôme</u>, la proportion d'individus qui sortent du système scolaire à 16 ans sans diplôme est beaucoup plus importante qu'en population

[99] MUCCHIELLI Laurent et BIBARD Daphné, « La délinquance à l'adolescence : un cumul de ruptures de liens sociaux », *op. cit.*§ 39.

générale. Le point qui nous semble surtout mériter d'être souligné est l'absence de différence en fonction du genre, au regard de cet indicateur, au sein de notre population d'étude. Or, en population générale, la différence est importante. Les individus masculins sont beaucoup plus nombreux à quitter le système scolaire sans diplôme que les individus féminins.
Ce constat laisse donc à penser que l'implication dans des faits de prostitution et de proxénétisme sur mineures tend à atténuer les différences existantes entre les catégories au regard d'un arrêt de la scolarité préalablement à l'obtention d'un diplôme, sans que l'on puisse dire si cette homogénéisation de la population précède ou fait suite à l'entrée dans cette activité criminelle, que ce soit en tant qu'auteur ou victime.

B. La santé psychique

L'indicateur « santé psychique » renvoie à l'évocation de manifestations physiologiques ou à la verbalisation – par le jeune ou son entourage – de manifestations émotionnelles signes d'une difficulté d'ordre psychique. Il n'est évidemment pas question ici d'en déduire ni un quelconque diagnostic, ni de considérer, *a contrario*, que ceux qui ne relèvent pas de ce critère ne rencontrent aucune difficulté dans leur construction subjective. Cet indicateur a été renseigné à partir des éléments suivants relevés dans les dossiers : troubles du sommeil, troubles du comportement alimentaire, idées suicidaires, scarifications, troubles anxieux, angoisses, idées suicidaires. Pour illustrer ce qui précède, on peut retenir le cas d'une jeune fille qui rapporte lors d'une de ses auditions : « *le soir je fais des cauchemars, je revois certains clients dans mes rêves, je sais pas pourquoi eux* ». Pendant un entretien, un éducateur indique à propos d'une autre : « *Mauvais sommeil, stressée, angoissée elle prend de l'atarax mais n'a jamais voulu voir de psychologue. […] Elle aurait fait 5 tentatives de suicide médicamenteuses, une hospitalisation, et c'est là que les choses sont apparues* ». Le critère « souffrance psychologique » a également été renseigné lorsqu'il était mentionné dans un dossier que l'intéressé bénéficiait ou avait bénéficié à un moment de sa vie d'un suivi par psychologique.

Les données révèlent que plus la moitié des individus ont manifesté par leurs actes ou leurs propos avoir été dans une situation de souffrance psychique (55 %). Il est difficile pour cet indicateur d'identifier si la situation a préexisté ou non à l'implication dans l'activité. La comparaison révèle que les individus féminins sont surreprésentés de manière statistiquement significative au sein de ceux ayant manifesté un tel état de souffrance psychologique (71 %). En outre, tous les individus ayant fait une tentative de suicide étaient de sexe féminin.

En population générale, l'enquête VIRAGE retient que 10 % des individus âgés de moins de 23 ans et localisés dans les départements 77, 92 et 93 présentent ou ont présenté un épisode dépressif majeur, une dépression ou sont au moment de l'enquête dans un état d'anxiété actuelle. Ces indicateurs ne coïncident pas précisément avec les données que nous avons recueillies. Pour autant, on peut retenir que le constat d'une plus grande proportion d'individus

de sexe féminin présentant des souffrances de ce type n'est pas propre à notre population d'étude, mais correspond à ce qui est constaté pour l'ensemble de la population.

Ces éléments peuvent être rapprochés de l'analyse de David Le Breton qui souligne que les conduites à risque peuvent être associées à des connotations sociales de genre. Il souligne en effet que chez les individus féminins, elles prennent des « formes discrètes, silencieuses (troubles alimentaires, scarifications, tentatives de suicide…), là où chez les individus masculins elles sont exposition de soi, souvent sous le regard des pairs (suicides, violences, délinquances, provocations, défis, alcoolisation, vitesse sur les routes, toxicomanies…) »[100].

L'importante proportion de mineures présentant, au sein de notre population d'étude, des signes de souffrance psychique mérite d'être contextualisée. On sait en effet que puberté et adolescence relancent toute la dynamique psychique (effraction pubertaire) tant du côté du traitement des pulsions que de celui des besoins d'autonomie. Cette crise majeure, souvent considérée comme crise des limites, ne se fait pas sans heurt et génère en soi une riche symptomatologie qu'elle soit émotionnelle, somato-psychique ou comportementale. Inévitablement, les fragilités antérieures entravent et grèvent un processus déjà complexe en soi. Pour les enfants déjà « aux limites », ceux qui n'ont pu construire un lien à Autrui sécure et désexualisé, la crise du pubertaire peut être explosive et "sans espoir" car sans recours possible à l'adulte. On y retrouve les symptômes de la lignée anxio-dépressive : crises d'angoisse massives, état dépressif, troubles de la concentration-hyperactivité, troubles dissociatifs ou encore troubles du sommeil.

De manière plus spécifique, le climat familial de violences dans lequel a grandi un enfant[101] ou encore l'existence d'un placement[102] sont autant de facteurs ayant une incidence sur la santé mentale des individus concernés. Ces différents facteurs peuvent se cumuler, puisque précisément, le placement est déjà la réponse à l'existence d'une difficulté rencontrée dans l'environnement familial. Ces éléments confirment que les individus féminins de notre population d'étude présentent plusieurs facteurs de risque face à des problèmes de santé mentale.

Ainsi, l'importante proportion d'individus féminins manifestant un état de souffrance psychologique mérite d'être rapprochée des résultats constatés lors de l'étude des facteurs de vulnérabilité au sein des parcours de vie. L'ensemble de ces éléments peuvent être lus comme caractérisant une particulière vulnérabilité face à un possible recrutement en tant que prostituée. A l'instar de ce qui a été mentionné précédemment, ces données ne doivent néanmoins pas nous conduire à faire abstraction des 30 % d'individus féminins qui n'auraient pas manifesté de signes de souffrance psychiques préalablement à leur implication dans des faits de prostitution.

---

[100] LE BRETON David, « Les conduites à risque des jeunes depuis 40 ans », *Quand l'ado nous questionne*, Champ Social, 2020, p. 85-99.
[101] R. JOHNSON Renee et KOTCH Jonathan, « Adverse behavioral and emotional outcomes from child abuse and witnessed violence », *op. cit.*
[102] DANNER TOUATI Camille, « Facteurs de risque et de protection au cours du placement associés à la santé mentale : une revue systématique de la littérature », *Medecine et hygiène*, vol. 33, nº 2, 2021, p. 135-172.

On constate l'importante surreprésentation au sein de notre population d'étude des individus présentant des signes de souffrance psychique (55 %) par rapport à une population de référence (10 %).
De manière plus précise, on observe la surreprésentation des individus féminins parmi les individus présentant des signes de souffrance psychique (71 %) que ce soit par rapport à l'ensemble de notre population d'étude ou par rapport aux données en population générale.
Ces éléments sont cohérents avec les facteurs de vulnérabilités identifiés au sein de notre population d'étude.

C. Commission de faits de violences

L'indicateur « Commission de faits de violences / Violences agies » comprend l'ensemble des comportements de violences qu'ils aient ou non fait l'objet de poursuites, identifiés au cours de l'enfance et de l'adolescence. Il a été renseigné à partir de la caractérisation de violences commises par l'individu quel qu'en soit le contexte : familial, scolaire ou autre[103].

Si l'on retient les seuls individus pour lesquels on dispose de cette information, on observe que près de 80 % des individus de la population d'étude a déjà commis des actes de violences ; cette proportion est de 97 % pour les individus masculins et de 62 % pour les individus féminins. Pour autant, la proportion de individus féminins ayant commis des comportements violents n'est pas négligeable.

On dispose de peu de données permettant de confronter ces chiffres à la population générale[104].
On peut tenter de préciser quelques éléments quant aux faits de violences commis par des individus féminins, grâce à l'analyse des entretiens visant la reconstitution des parcours.
Le premier type de violences identifié par les éducateurs correspond aux violences verbales. Nous avons retenu les propos suivants tenus à propos d'une jeune accompagnée :

[103] A l'instar de ce qui a été mentionné précédemment, l'indicateur n'a évidemment été renseigné que lorsque les faits étaient évoqués. En revanche il est rare qu'il soit mentionné qu'un individu n'a pas commis de faits de violences. On ne peut donc pas distinguer si l'absence de mention renvoie à l'absence de faits de violences ou à une donnée manquante. De ce fait on s'appuiera exclusivement sur les individus pour lesquels les faits de violences ont été renseignés de manière effective au cours d'une période incluant l'enfance et l'adolescence.
[104] Les études trouvées correspondant à une délinquance auto-rapportée et portent sur une population difficilement comparable à notre population d'étude : à savoir des jeunes relevant du canton de Neuchâtel en Suisse, scolarisés en sections de maturités, en sections moderne, en sections professionnelles et classes terminale et faisant état des délits violents commis au cours de l'année précédant l'enquête (soit 2017). Aussi, nous ne pourrons pas comparer nos données avec celles-ci. Institut universitaire de médecine sociale et préventive – LUCIA Sonia, STADELMANN Sophie et PIN Stéphanie, *« Enquêtes populationnelles sur la victimisation et la délinquance chez les jeunes dans le canton de Neuchâtel*, IUMSP et Centre d'évaluation et d'expertise en santé publique, 2018. Sur les études quantifiant les infractions auto-rapportées, voir ROBERT Philippe et ZAUBERMAN Renée, *Mesurer la délinquance*, Paris, Les presses de Sciences po, 2011.

« *Ed. 1 : Elle avait un langage très vulgaire hein.*
Ed. 2 : Très imaginatif.
Ed. 1 : Très très vulgaire.
Ed. 2 : Très, très, très. Surtout avec les femmes. (…)
Ed. 1 : « Tu nous casse les couilles » c'était… (…)
Ed. 2 : Porté sur… Ça pouvait être tout, « connard, enculé, salope, sale pute »… (…) Et là je ne suis pas imaginatif.
Ed. 1 : « Je vais te balancer une assiette à travers ta gueule ».
Ed. 2 : Des menaces… (…) Principalement, des menaces et des insultes envers les femmes » [extrait d'entretien].

Pour autant, la violence identifiée se limite rarement à des violences verbales. Certains comportements excessivement violents ont également été rapportés : *« Ça c'est un problème qui est le fil rouge de son histoire. Elle ne supporte pas la frustration, elle ne supporte pas les règles, elle ne supporte pas l'autorité, elle est très impulsive, elle a des crises de rage vraiment impressionnantes, elle faisait des crises sur les groupes où elle pouvait tout casser, c'était assez spectaculaire. Et il y a eu deux fois la police qui est intervenue d'ailleurs, parce qu'elle menaçait avec des couteaux, elle mettait le feu… »* [extrait d'entretien].

Au sein des dossiers judiciaires, des faits de violences commis par le jeune au sein de sa famille ont également été identifiés. Ainsi un père rapporte, lors de l'enquête sociale rapide réalisée dans le cadre de la procédure : *« Le père de l'intéressé évoque une attitude changeante de son fils depuis quelques années. Il relate les violences importantes qui ont pris place au sein du domicile de son ex-femme et initiées par l'intéressé, violences qui ont conduit à son exclusion de la maison. Son père explique qu'il ne reconnait plus son fils et qu'il ne comprend pas pourquoi il refuse tout contact avec sa famille depuis plusieurs mois, d'après ses dires. Il a donné l'impression d'un père investi et inquiet pour son fils, souhaitant l'aider ».*

L'identification de ces comportements soulève la question du rapport entre les violences subies et les violences dont le jeune est l'auteur, à l'instar de ce qui a été précédemment évoqué autour de la question de la transmission intrafamiliale. L'analyse des entretiens et les 14 parcours reconstitués fait émerger l'hypothèse que les individus ayant grandi au sein d'une famille marquée par des faits de violence se situaient peu dans leur rapport aux autres dans une relation physiquement violente, mais plutôt dans un rapport de soumission. Les données judiciaires portent sur un nombre trop faible d'individus pour permettre de confirmer ce constat.

Au-delà, nous avons pu identifier les infractions ayant donné lieu à une condamnation en justice.

D. Antécédents de condamnations pénales

Nous avons pu renseigner les antécédents des condamnations pénales sur la base des extraits de casiers judiciaires, des fichiers Cassiopee quand ils figuraient dans les pièces, mais également des propos des intéressés ou des retours de certaines requêtes formulées par les enquêteurs.

La proportion globale d'individus ayant fait l'objet d'une condamnation pénale, indépendamment de la procédure pour proxénétisme à l'origine de cette étude, est importante puisqu'elle est de l'ordre de 65 %.
La répartition en fonction du genre révèle une surreprésentation statistiquement significative des individus masculins (85 %). Au sein des individus féminins, cette proportion reste conséquente (45 %). Cette différence mériterait d'être analysée de manière plus précise, tant les chiffres évoqués traduisent non seulement une différence quant à la quantité d'actes commis, mais également quant à la réaction sociale suscitée[105].

La comparaison des antécédents de condamnations pénales en fonction des rôles, révèle une surreprésentation statistiquement significative des Patrons. D'ailleurs, près de la quasi-totalité des Patrons ont commis une infraction quelle qu'elle soit. Pour ce qui est des Prestataires Logistique Contrôle, ils apparaissent également surreprésentés au regard de l'ensemble de la population d'étude, mais dans une mesure considérée comme statistiquement non significative. On observe également une sous-représentation statistiquement significative des Prostituées au sein de ce même groupe d'individus.

Au-delà, on peut distinguer selon les types d'infractions condamnées.

Les antécédents recensés relèvent à la fois de la catégorie des « Atteintes aux personnes » et des « Atteintes aux biens ». Les infractions sanctionnant des « Atteintes aux personnes » incluent les violences volontaires, mais également les vols avec violences ou les outrages à agent, rébellion, séquestration, menaces sur personne dépositaire de l'autorité publique... L'infraction « Vol avec violences » a été renseignée à la fois dans la catégorie « Atteinte aux biens » et « Atteintes aux personnes ». La catégorie « Atteinte aux biens » renvoie aux faits de vol, destruction, dégradation détérioration d'un bien appartenant à autrui, recel… Les « Violences sexuelles » ont fait l'objet d'une catégorisation distincte. Elles sont en effet dans l'immense majorité des cas commises par des individus masculins et les intégrer dans les « Violences aux personnes » aurait limité la pertinence de la comparaison des « Atteintes aux personnes » par genre. Relèvent de cette catégorie les faits de viol et d'agression sexuelle.
Ont également été isolés les infractions à la législation sur les stupéfiants (à l'exception des infractions de consommation ou de détention) et les faits de proxénétisme – pour cette dernière catégorie nous avons retenu la simple mise en cause –. Enfin, nous avons retenu comme indicateur le fait d'avoir fait l'objet d'une condamnation à une peine de prison – assortie ou non d'un sursis et aménagée ou non –.

- Atteintes aux personnes

Au sein de la population d'étude, la proportion d'individus ayant des antécédents de condamnations pour « Atteintes aux personnes » est de l'ordre de 52 %.

[105] DUPREZ Dominique, LEMERCIER Elise et DUHAMEL Cindy, *Analyse de la délinquance des filles mineures et de leur prise en charge*, Université de Versailles, CESDIP, 2016.

Parmi eux, on constate une surreprésentation des hommes (70 %). Ce constat est cohérent avec ce que l'on constate toutes catégories d'infractions confondues. Néanmoins, à l'instar de ce qui a été constaté pour l'indicateur « Commission de faits de violences / Violences agies », il se confirme la proportion non négligeable de faits commis par des individus féminins (25 %). Même si on ne dispose pas de données sur ce critère au regard de la population générale, on peut faire l'hypothèse que la proportion d'individus masculins répondant à ce critère est beaucoup plus importante qu'en population générale.

Dans le prolongement de ce qui précède, on observe une surreprésentation statistiquement significative des Patrons et une sous-représentation statistiquement significative des Prostituées.

De même, et malgré la faiblesse des effectifs, on observe, au sein de la population masculine, de manière statistiquement significative, une sur-représentation des Prestataires logistique parmi les individus masculins n'ayant pas fait l'objet de condamnation pour des faits d'« Atteinte aux personnes ».

- Violences sexuelles

Les faits d'agressions sexuelles et de viol sont exclusivement le fait d'individus masculins au sein de notre population d'étude. Parmi eux, la proportion de ceux condamnés pour de tels faits est de 1 sur 7 (14 %). Ce chiffre mérite qu'on s'y attarde. Au regard des proportions constatées pour d'autres catégories d'infractions, il s'agit de la proportion la plus faible. Néanmoins, la description de la manière dont se déroulent les Plans met en évidence la fréquence des situations dans lesquelles des faits de violences sexuelles sont commises au cours des Plans par ceux qui dirigent, encadrent (Patrons) ou organisent l'activité (Prestataires logistique)[106]. Il est donc possible, si ce n'est probable, qu'une proportion non négligeable de faits de violences sexuelles commis au cours des Plans n'aient pas donné lieu à des poursuites.
Néanmoins, au-delà de cette limite, la faible proportion d'individus effectivement condamnés pour des faits de violences sexuelles renvoie à la question de savoir si les auteurs de proxénétisme sur mineures relèvent à proprement parler de la catégorie des délinquants sexuels. Au regard de la définition des violences sexuelles élaborée par l'OMS, la réponse est incontestablement positive. Cette définition est très large puisqu'elle inclut « tout acte, tentative pour obtenir un acte sexuel, commentaire ou avance de nature sexuelle, ou actes visant à un trafic ou autrement dirigés contre la sexualité d'une personne en utilisant la coercition, commis par une personne, indépendamment de sa relation avec la victime, dans tout contexte, y compris, mais sans s'y limiter, le foyer et le travail »[107].
Pourtant, on constate que le profil des individus identifiés comme proxénètes diffère au regard de plusieurs indicateurs de celui des individus mineurs condamnés en tant qu'auteurs d'infractions à caractère sexuel. Les études portant sur ces derniers mettent en évidence

[106] LAVAUD-LEGENDRE Bénédicte, « Des qualifications applicables à la prostitution des mineurs organisée en Plans », *Actualité juridique Pénal*, vol. 1, 2023, p. 17.
[107] OMS, Rapport mondial sur la violence et la santé, Genève, Éditions OMS, 2002.

l'importante proportion d'individus ayant vécu de la violence au sein de leur famille (plus de 88 % dont plus d'un quart ont subi des violences sexuelles). En outre, près d'un sur deux a été victime de violences sexuelles[108]. Ces proportions sont beaucoup plus importantes que celles identifiées au sein de l'ensemble des adolescents suivis par la PJJ. Ainsi, les mineurs auteurs d'infractions à caractère sexuel présentent, parmi les mineurs délinquants un profil particulier.

Or, le profil des jeunes hommes identifiés dans notre population d'étude, que ce soit en tant que Patrons ou Prestataires se rapproche davantage du profil de la catégorie globale des mineurs délinquants et peut être de ce fait, de celle des jeunes délinquants ayant des antécédents de trafic de stupéfiants ou de faits de violences, que de celle des auteurs d'infractions à caractère sexuel.

- Atteintes aux biens

La proportion d'individus ayant fait l'objet de condamnations pour « Atteintes aux biens » au cours de l'enfance et de l'adolescence est de 77 %.

Parmi eux, se confirme la surreprésentation statistiquement significative des hommes (90 %). En fonction des rôles, la surreprésentation statistiquement significative des Patrons et la sous-représentation statistiquement significative des Prostituées parmi les individus ayant fait l'objet de condamnations pénales pour des infractions d'atteintes aux biens se confirme ici encore. Aucune tendance ne se dégage lorsque l'on s'interroge sur la répartition des rôles au sein du groupe d'hommes en lien avec des antécédents de condamnation pour atteinte aux biens.

- Infractions liées au trafic de stupéfiants

La catégorie « Infractions liées au trafic de stupéfiants » (Articles 222-34 et suivants du Code pénal) a été définie ici comme n'incluant pas les qualifications d'usage ou de détention de produits stupéfiants. L'objectif était davantage de s'intéresser aux individus qui se livraient à des faits d'offre, cession ou acquisition de stupéfiants. Le casier judiciaire permet d'identifier le fait reproché.

La proportion d'individus ayant fait l'objet de condamnations sur ce fondement est de 31 %.

A l'instar de ce qui a été constaté dans toutes les catégories d'infractions, la surreprésentation statistiquement significative des hommes (57 %) se confirme.

Les services enquêteurs ou les acteurs judiciaires évoquent fréquemment le passage pour un certain nombre d'individus du trafic de stupéfiants vers le proxénétisme sur mineures. Les données étudiées pourraient confirmer cette thèse. On observe en effet de manière

[108] ROMERO Marie, *La prise en charge des mineurs auteurs d'infractions à caractère sexuel à la protection judiciaire de la jeunesse*, Paris, Direction de la protection judiciaire de la jeunesse, 2022, p. 42. GILLES Nicolas, *Les adolescents victimes et auteurs de violence sexuelle. Revue de la littérature et étude descriptive clinique autour d'une population d'auteurs suivis en soins*, Faculté mixte de médecine et de pharmacie de Rouen, Rouen, 2020.

statistiquement significative, la surreprésentation des Patrons et des Prestataires logistiques et la sous-représentation des Prostituées parmi les individus ayant des antécédents de condamnations liées au trafic de stupéfiants.

- Peine d'emprisonnement

Près d'un quart de la population a des antécédents de condamnation à une peine d'emprisonnement – exécutée ou non et assortie ou non d'un sursis – . Là encore, n'ont été renseignées que les peines prononcées antérieurement à la procédure au cours de laquelle les données ont été recueillies.

Parmi eux, on ne retient aucune femme. Au sein des hommes composant la population d'étude, la proportion de ceux ayant fait l'objet d'une condamnation à une telle peine est de près de 48 %.

En outre, lorsque l'on teste le lien avec le rôle exercé, on constate que les Patrons sont surreprésentés de manière statistiquement significative parmi les individus ayant des antécédents de condamnation à une peine d'emprisonnement, au sein de l'ensemble de la population d'étude. Ce point conforte donc non seulement la thèse selon laquelle il y a au sein des individus impliqués dans des faits de proxénétisme une hiérarchie. On ne devient pas Patron sans bénéficier d'une certaine expérience dans la délinquance. Au-delà, et de manière complémentaire, ces éléments accréditent la thèse selon laquelle il existerait une carrière criminelle.

- Mise en cause dans des faits de proxénétisme

On peut enfin cibler notre analyse sur les antécédents de mise en cause – et non de condamnation – pour des faits de proxénétisme. Huit individus sont concernés, parmi lesquels aucune femme. Tous les hommes concernés s'étaient vu attribuer le rôle de Patron dans la présente procédure. On peut en déduire, pour ces derniers, l'absence d'effet dissuasif de cette première mise en cause sur leur comportement. Au-delà, ce constat étaye la thèse qu'il existe une carrière criminelle. Ce point confirme que les individus impliqués dans le proxénétisme en tant que Patron ont une certaine expérience.
On note en outre qu'aucun des individus qualifiés de Prestataires n'avait d'antécédents pour proxénétisme (qualification qui, on le rappelle recouvre les faits que nous avons retenus pour qualifier le rôle de Prestataire).

Ce constat peut donner lieu à deux hypothèses :

- Soit l'on considère que les individus exerçant le rôle de Prestataire ont un profil différent de celui de Patron et que par conséquent, ils n'ont pas l'« envergure » de se lancer dans des faits de proxénétisme.

- Soit l'on retient l'existence d'une carrière criminelle qui implique de passer du rôle de Prestataire au rôle de Patron.

Le résultat observé à propos de la surreprésentation des Patrons parmi les individus ayant des antécédents d'infractions commises contre les personnes peut également être expliqué par les deux hypothèses proposées.

En termes de délinquance, on retiendra les éléments suivants :

- La proportion d'individus composant la population d'étude ayant des antécédents de condamnation pénale est importante (65 %).
- Même si l'on constate l'importante surreprésentation des hommes, la proportion d'individus féminins est non négligeable (45 %). Parmi ces dernières, la proportion de celles condamnées pour atteintes aux biens est légèrement supérieure à celles condamnées pour atteintes aux personnes. L'importante proportion d'individus féminins ayant commis des faits d'atteinte aux personnes mérite néanmoins d'être soulignée.
- Au sein des individus masculins, 8 sur 10 ont des antécédents de condamnations pénales. La proportion d'individus condamnés pour atteinte aux personnes semble légèrement supérieure à celle de ceux condamnés pour aux atteintes aux biens.
- La proportion d'individus masculins ayant des antécédents de condamnations pour violences sexuelles apparait relativement faible (14 %). Le profil des individus masculins de notre population d'étude diffère de celui des auteurs de violences sexuelles identifiés dans une cohorte de la PJJ.
- Pour ce qui est spécifiquement des infractions liées aux stupéfiants, la proportion d'individus ayant des antécédents de condamnations pénales s'approche de 1 sur 5. On observe une différence non négligeable entre les individus masculins et les individus féminins, puisque cette proportion se rapproche du tiers au sein des individus masculins. Ce constat est à rapprocher de l'hypothèse faite par différents professionnels de la justice pour lesquels on assisterait à une reconversion des individus du trafic de stupéfiants au profit du proxénétisme.
- Enfin, l'examen des données liées à des antécédents de condamnation à une peine d'emprisonnement révèle là encore une distinction importante entre les individus féminins et les individus masculins puisque aucune femme n'a été incarcérée. Au-delà, la proportion d'individus masculins impliqués dans des faits de proxénétisme ayant préalablement été condamnés à une peine d'emprisonnement est importante (près de 48 %). Le fait que la totalité des individus ayant fait l'objet d'une condamnation à une peine d'emprisonnement préalablement aux procédures étudiées exerce le rôle de Patron doit être souligné.

Section 3. La prise en charge socio-éducative et judicaire

Au sein de l'ensemble de la population d'étude, près de 35 % des individus ont fait l'objet de mesures de protection de l'enfance préalablement à l'identification de leur implication dans des faits de prostitution et proxénétisme. Parmi eux, on identifie une surreprésentation statistiquement significative des individus féminins. En outre, la proportion globale d'individus ayant bénéficié de mesures de protection est supérieure à celle identifiée en population générale : 3 % selon les données VIRAGE. En revanche, au sein des données de cette dernière enquête, on n'observe pas de surreprésentation statistiquement significative des individus féminins par rapport aux individus masculins.

Ces résultats mériteraient d'être confrontés de manière précise aux travaux d'Isabelle Fréchon et Stéphanie Boujut[109]. Elles retiennent que la proportion d'individus masculins protégés (55 %) est un peu plus importante que celle d'individus féminins (45 %). En outre, la situation familiale apparaît de manière proportionnellement comparable parmi les motifs de prise en charge chez les individus féminins que chez les individus masculins. En revanche, au sein des motifs liés à la situation familiale, les éléments avancés sont nettement genrés : ceux justifiant la protection des individus masculins sont davantage associés au contexte scolaire, quand les placements de individus féminins sont plus souvent motivés par des conflits avec les parents. Pour ce qui est des problèmes de comportement, ils justifient autant les prises en charge féminines que masculines. Les individus masculins ont davantage un comportement délictueux[110] tandis que les problèmes de comportement identifiés chez les individus féminins relèvent davantage de mises en danger[111]. Ce dernier point est cohérent avec nos résultats.

Pour ce qui est de la proportion d'individus qui auraient fait l'objet de mesures dans le cadre de la protection judiciaire de la jeunesse, elle est de 31 % au sein de l'ensemble de la population d'étude. Parmi eux, on constate une surreprésentation statistiquement significative des individus masculins (62%) par rapport à l'ensemble des individus ayant fait l'objet de telles mesures (31%). En population générale, cette surreprésentation est plus écrasante encore (au sein des jeunes suivis par la PJJ en 2015 - 90 % d'individus masculins)[112].

---

[109] BOUJUT Stéphanie et FRECHON Isabelle, « Inégalités de genre en protection de l'enfance », *op. cit.*

[110] 28 % des hommes et 8 % des femmes ont commis ou tenté de commettre au moins une infraction.

[111] 16 % des hommes et 25 % des femmes ont commis une fugue, 4 % des hommes et 18 % des femmes ont commis une tentative de suicide et 1 % d'homes et 7 % de femmes ont des problèmes alimentaires.

[112] Document thématique « Mixité garçons-filles dans les établissements et services de la Protection judiciaire de la jeunesse », 2017 accessible depuis l'adresse https://www.cnape.fr/documents/la-mixite-garcons-filles-dans-les-etablissements-et-services-de-la-protection-judiciaire-de-la-jeunesse/.

Conclusion

Les profils des individus qu'ils soient impliqués dans l'activité en tant que Patrons, Prestataires ou Prostituées révèlent un certain nombre de difficultés au sein de l'environnement familial : absence de liens avec l'un ou l'autre des parents, instabilité de la composition familiale, précarité, identification d'événements possiblement traumatiques…

Or, l'étude des parcours des individus va permettre d'établir un lien sur le plan quantitatif, mais également qualitatif entre l'identification des perturbations dans les interactions précoces et la manière dont le sujet va construire ses liens à autrui. Ceux dont le lien à autrui n'a pu être intériorisé de manière stable vont manifester différentes symptomatologies non exclusives les unes des autres et que nous avons identifiées via la référence aux symptômes. Elles constituent ce qu'on appelle les *états limites* (*borderline*) chez l'adulte[113]. Les tableaux cliniques peuvent varier avec une dominance des problématiques abandonniques rencontrées dans bon nombre de parcours, avec une structuration dominée par les conduites psychopathiques[114] dans d'autres. La symptomatologie sera avant tout fonctionnelle (somatique) chez le tout petit, comportementale chez le plus grand. Si les premiers peuvent passer inaperçus du fait de la négligence maternelle, les seconds font que l'enfant est souvent repéré à l'école. Qu'il s'agisse de difficultés à entrer dans les apprentissages ou de troubles du comportement, ces enfants vont vite se faire remarquer. Leur symptomatologie, bruyante, en général incomprise, les conduira souvent à être délaissés par le système scolaire.

[113] Concernant l'enfant, les psychopathologues français préfèrent parler, suivant Misès, de « pathologies limites de l'enfance » afin de marquer la dimension plastique, évolutive propre à l'enfance. MISÈS Roger, Les pathologies limites de l'enfance : étude clinique et psychopathologique, PUF, 1990.

[114] Il est important de différencier l'usage de la notion de psychopathie dans le champ anglo-saxon et francophone LAMOTHE Pierre, « Psychopathie « américaine » et psychopathie « française » : une confrontation clinique et culturelle », *Evolution psychiatrique*, vol. 66, 2001, p. 602-608. C'est ainsi qu'en France, on parlera de psychopathie à propos de jeunes chez qui le passage à l'acte domine le tableau clinique d'état/pathologie limite. Ces jeunes ont été très bien décrits par Hubert Flavigny. FLAVIGNY Hubert, « De la notion de psychopathie », *Revue de neuropsychiatrie infantile*, vol. 25, nº 1, 1977, p. 19-75.

Partie II : Une analyse des parcours personnel et institutionnels des individus impliqués

La présentation des données relatives aux « adversités », les symptômes associés ainsi que les éléments liés à la prise en charge institutionnelle ont permis d'exposer le niveau de vulnérabilités et de problématiques sociales des individus impliqués dans l'activité de prostitution / proxénétisme. Pour comprendre l'inscription de cette activité dans les parcours personnels et institutionnels des individus, il est nécessaire d'avoir une lecture conjointe de l'ensemble de ces éléments, d'observer les éléments communs à un certain type d'individus et les éléments qui au contraire les distinguent. Pour rappel, la base de données ici traitée est constituée des informations présentes dans les dix procédures pénales et dans les dossiers d'assistance éducative étudiés.
Pour autant, on peut dégager de cette analyse des types de parcours caractérisés, pour certains, par des conduites à risque spécifiques, voire des mises en danger s'inscrivant dans la continuité de situations de vulnérabilités sociales. Plus encore, il est possible d'associer ces parcours à des profils d'individus illustrant encore davantage les mécanismes et logiques sociales au cœur de l'activité prostitutionnelle (section 1). Nous présenterons également une analyse plus spécifique des parcours des personnes Prostituées à partir des entretiens réalisés auprès de professionnels (section 2).

Section 1. Les logiques sociales au cœur de l'activité prostitutionnelle

Pour identifier les logiques sociales au cœur de l'activité criminelle, nous présenterons dans un premier temps une analyse typologique des parcours des individus impliqués (A), avant de retracer quatre profils considérés comme représentatifs (B).

A. Analyse typologique des parcours des individus impliqués

Afin d'observer les caractéristiques qui rassemblent ou distinguent les individus impliqués dans l'activité prostitutionnelle, nous avons réalisé une analyse des correspondances multiples (ACM)[115], traitement statistique exploratoire permettant d'exposer sans hypothèses *a priori* la distribution de plusieurs variables. L'ACM propose ainsi de cartographier des données à partir d'une projection optimale de ces dernières sur des plans factoriels. Comme précédemment évoqué, l'organisation des données contenues dans les dossiers judiciaires s'est inspirée de classifications existantes quant aux adversités vécues pendant l'enfance et l'adolescence[116]. Aussi, nous avons sélectionné les variables correspondantes aux scores de *déstabilisation de*

[115] La procédure de l'analyse des correspondances multiples est davantage expliquée dans l'annexe de ce rapport page XXII.
[116] Cette classification est présentée en annexe du rapport page VIII.

l'environnement proche et d'*abus physiques et sexuels* pendant l'enfance et l'adolescence, aux scores des symptômes liées à *la santé*, à *la scolarité* et à *la délinquance* à l'adolescence ainsi que le type de *prise en charge socio-éducative* et la mise en place de *placements* toutes périodes confondues[117]. La projection commune de ces variables sur des plans factoriels permet d'observer, au sein de ces variables, les modalités qui s'associent et ainsi d'observer le cumul de certains caractéristiques et l'identification de types de parcours personnels et institutionnels. Chaque individu est donc positionné dans cette procédure par les éléments et événements retenus – les variables – comme caractérisant son parcours.

Pour pouvoir, lors de l'interprétation des résultats, confronter ces éléments de parcours à la pratique prostitutionnelle et aux profils des individus concernés, nous avons positionné en variables supplémentaires le sexe, l'âge et le rang dans la fratrie ainsi que le rôle majeur[118] des individus impliqués. La carte[119] ci-dessous représente le plan factoriel retenu[120] :

[117] La construction des variables est expliquée en annexe de ce rapport page XIV.

[118] Nous n'avons conservé qu'un rôle unique pour chaque individu ; a été priorisé le niveau d'implication et donc hiérarchique de chaque rôle. Pour exemple, si un individu était à a fois Patron et Prestataire, c'est le rôle de Patron qui a été retenu dans cette analyse.

[119] Pour lire la carte, « lorsque deux variables différentes sont proches l'une de l'autre sur le graphique, cela signifie que les individus qui possèdent l'une, possèdent en général l'autre », in COCAUD Martine et CELLIER Jacques, *Le traitement des données en histoire et sciences sociales: méthodes et outils*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2012. Les modalités qui contribuent le plus à l'axe 1 – supérieures à la moyenne des contributions – sont représentées en bleu. Celles qui contribuent fortement à l'axe 2 sont encadrés en rouge. Enfin, les modalités figurant bleu encadrées de rouge contribuent fortement aux deux axes. Les modalités des variables supplémentaires figurent en noir et en gras lorsqu'elles sont fortement associées au plan factoriel.

[120] Nous avons retenu le premier plan factoriel de l'ACM réalisée. Compte tenu de la nature des données, il rend compte de 29.04 % de la variance du nuage. On notera que le premier axe –horizontal – prend en charge à lui seul plus de la moitié de l'inertie (17.70 %).

Figure 1 : Carte de l'analyse des correspondances multiples

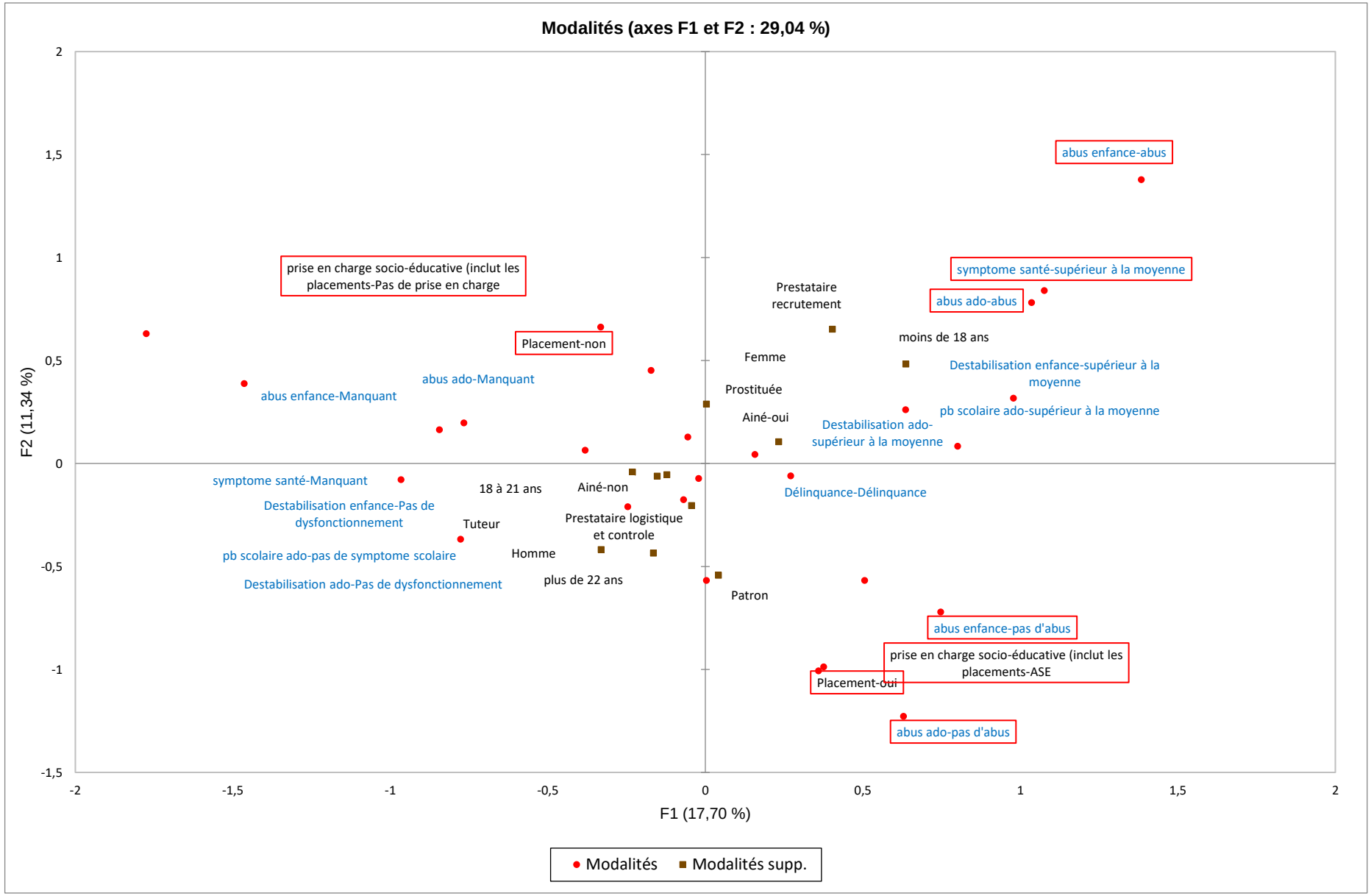

Si l'on s'attarde dans un premier temps sur le premier axe, horizontal et représenté ci-dessous, on observe à droite du graphique des individus au parcours personnel caractérisé par des *environnements sociaux déstabilisés* durant l'enfant et l'adolescence, des symptômes *scolaires* et de *santé* supérieurs à la moyenne, une *prise en charge institutionnelle* et des situations de *placements*. Ces individus sont également associés à des parcours délinquants, autre symptôme – ou conduite à risque – associé aux expériences d'environnement social déstabilisé.

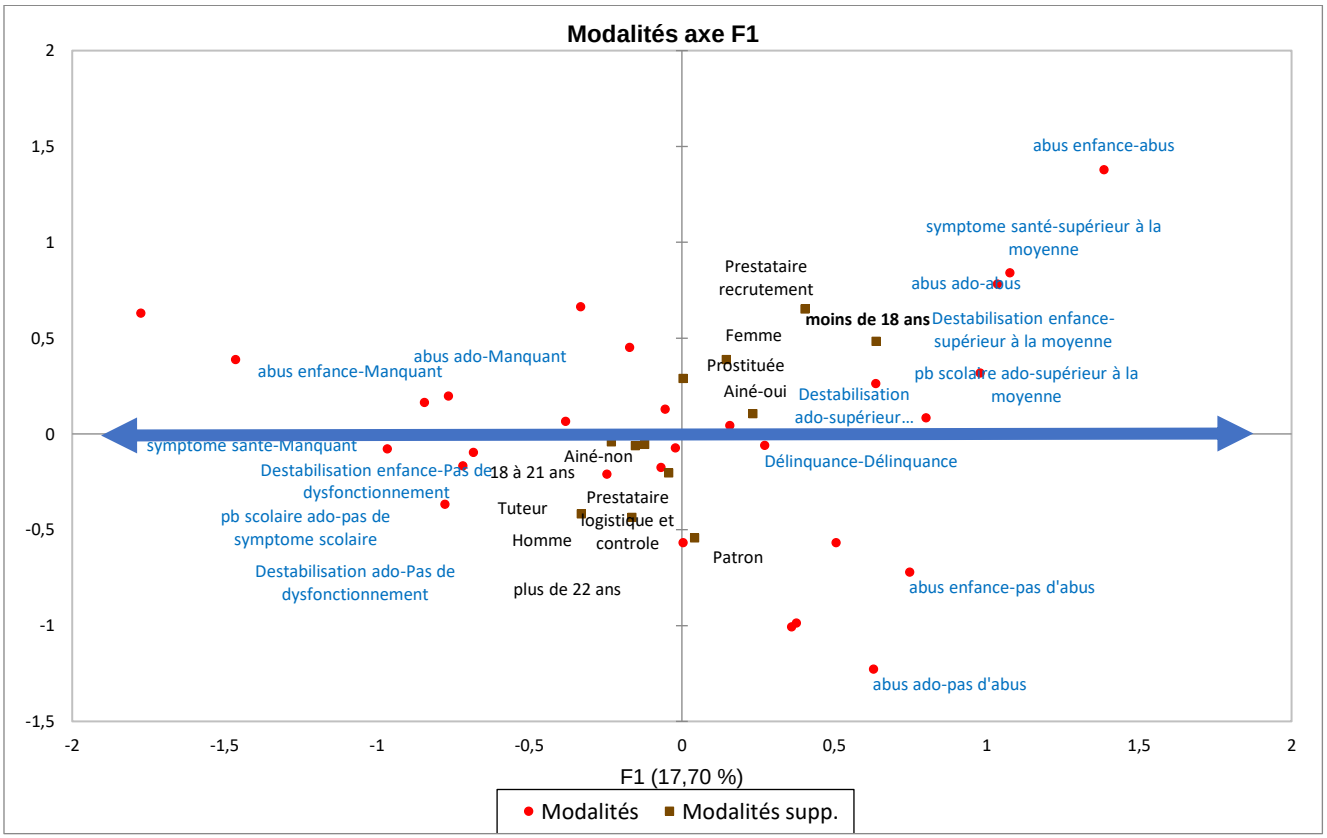

En somme, ces parcours sont caractérisés par de nombreuses problématiques et vulnérabilités sociales. En revanche, ces individus n'ont pas tous été victimes d'abus physiques et sexuels : on observe à la fois l'absence et la présence de tels abus. Ce qui caractérise cette population est une déstabilisation globale de l'environnement social et les conséquences qui l'accompagnent, en termes de conduites à risque, voire de mises en danger.

En opposition à gauche, on observe des individus caractérisés par une absence de problématique sociale quelle qu'elle soit ou bien une absence d'information les concernant. Précisément, nous n'avons pas pu recueillir pour ces individus d'information concernant leur situation de santé, ni l'expérience adverse d'abus physiques et sexuels durant l'enfance ou l'adolescence. Sans préjuger de l'absence totale de situations de vulnérabilité au sein de leurs parcours, nous pouvons néanmoins considérer ici que ces individus ont été « sous les radars » des services d'accompagnement socio-éducatif et judiciaires. D'ailleurs, les situations de placements et la prise en charge socio-éducative ou judiciaire ne participent pas ici à l'interprétation de l'axe. C'est bien uniquement du parcours personnel dont il s'agit. En outre, si on interprète ces premiers éléments en prenant en compte les variables supplémentaires associées à cette analyse des correspondances, on peut dès lors associer les éléments relatifs aux parcours caractérisés

par un environnement social déstabilisé, des problématiques de santé et scolaire – positionnées à droite du graphique – des individus de moins de 18 ans. On sait par ailleurs que le fait d'avoir moins de 18 ans dans la population étudiée est lié au fait d'être une jeune femme endossant le rôle de Prostituée.

Sur l'axe vertical représenté par la carte ci-dessous, l'opposition se cristallise principalement autour de la situation d'abus physiques et sexuels et celle de la prise en charge quelle qu'elle soit.

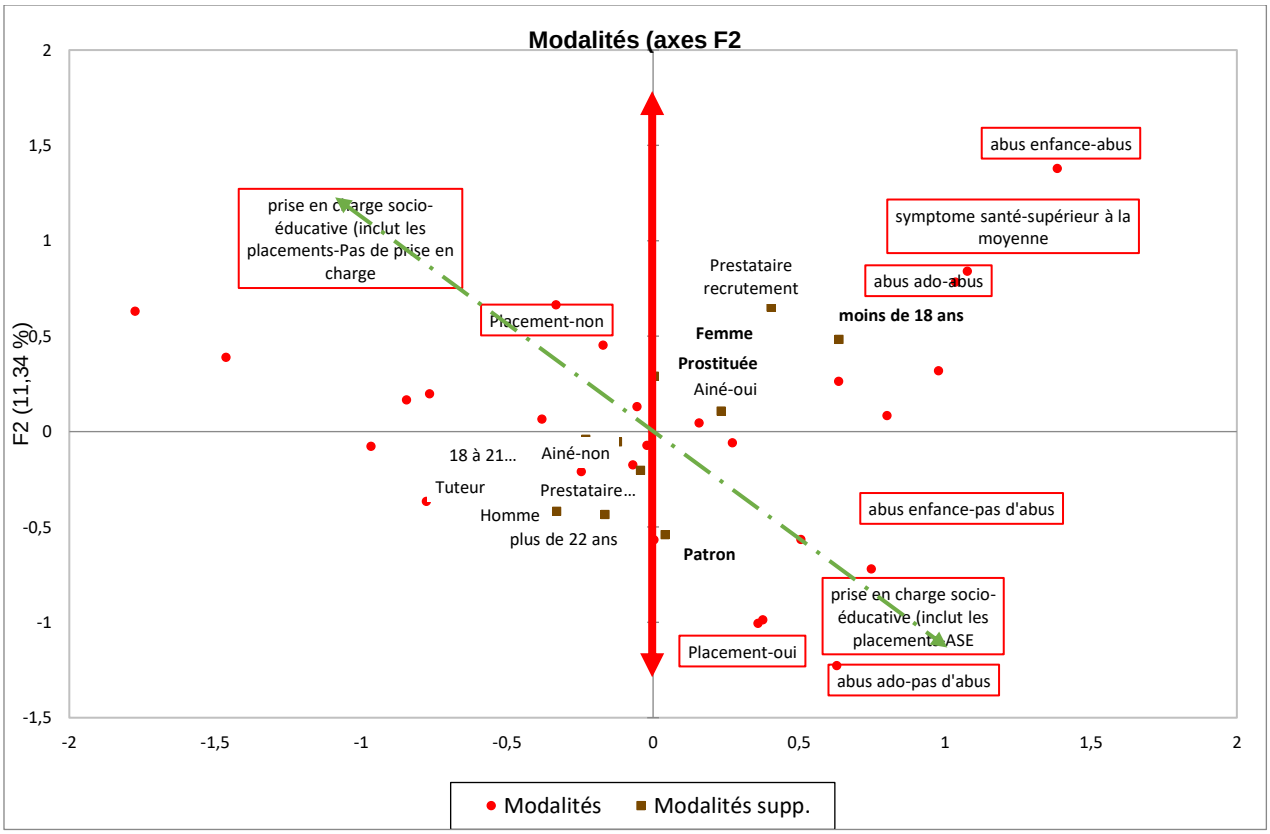

En bas du graphique, on observe une population qui n'a pas été victime d'abus physiques et sexuels pendant l'enfance ou l'adolescence. Et en haut du graphique, en opposition, on observe une population victime d'abus physiques et sexuels et caractérisée par des problématiques de santé supérieures à la moyenne. Cette population – positionnée précisément en haut à droite de la carte – est associée aux femmes, âgés de moins de 18 ans, endossant le rôle unique de Prostituée. Aussi, l'absence d'abus est associée ici aux individus masculins, de plus de 22 ans et endossant le rôle de Patron.
Parallèlement, dans une diagonale allant de gauche à droite, on observe une opposition entre une population non prise en charge et non placée d'un côté et une population relevant d'un accompagnement socio-éducatif et concernée par des situations de placement de l'autre.

Si on réalise une lecture transversale de l'ensemble de ces résultats, on obtient la synthèse suivante :

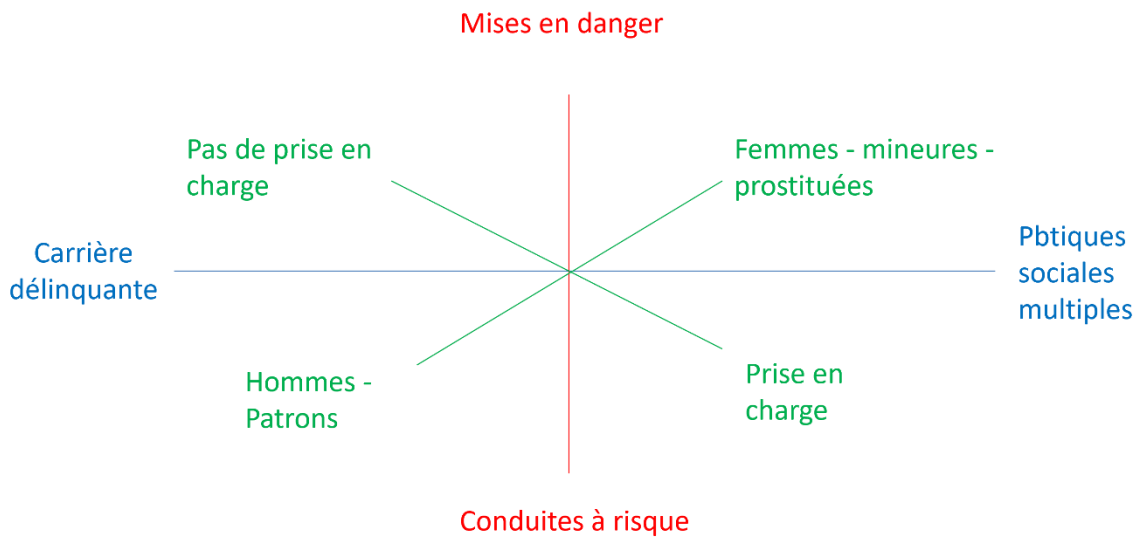

La population étudiée est ainsi polarisée entre des individus qui connaissent de nombreuses **problématiques sociales** et ceux qui n'en connaissent pas ou qui sont situés en dehors des radars. Ces derniers interviendraient donc plutôt dans l'activité criminelle de manière « opportuniste », considérant cette dernière comme une activité lucrative au sein d'un marché criminel plus vaste et participant de leur **carrière délinquante**. L'analyse effectuée ici associe – sans y contribuer fortement – cette population aux rôles de Prestataires contrôle et logistique. Cela va dans le sens de ce nous avions précédemment décrit dans la première phase de cette recherche, à savoir que certains rôles sont satellites à l'activité prostitutionnelle à proprement parler d'une part et que d'autre part les individus concernés peuvent être impliqués dans des activités criminelles diversifiés et simultanées.

Cette population est également polarisée entre les individus qui ont subi des abus physiques et sexuels les conduisant à se **mettre en danger** notamment par cette activité prostitutionnelle et ceux qui n'en ont pas subi et pour lesquels l'implication serait davantage relative à des **conduites à risque**. Dans les deux cas, la population concernée connait une *déstabilisation* du contexte social et les symptômes associés. Aussi, on observe deux premiers profils, en miroir, celui des femmes mineures et Prostituées d'un côté et des hommes Patron de l'autre. Partant, les activités de prostitution et de proxénétisme peuvent être considérées à différents degrés comme des types de conduites à risques et de mises en danger s'inscrivant dans la continuité de parcours fragilisés.

De manière transversale, on observe ainsi des situations de prise en charge institutionnelle relatives aux problématiques sociales signalées. Il est également important de préciser que ces jeunes Prostituées sont également associées au fait d'être l'ainée de la fratrie ; cet élément permet d'interpréter leur implication selon différentes hypothèses. On peut imaginer qu'elles subissent le poids de la fratrie voire de la famille et qu'elles cherchent soit à apporter des solutions de soutien, soit de manière plus probable à s'en émanciper.

B. Des profils d'individus liés au rôle et au niveau d'implication dans l'activité

Pour consolider ces résultats issus d'une procédure exploratoire et affiner l'interprétation des profils d'individus associés à ces deux types de parcours et de positionnement dans l'activité criminelle, nous avons réalisé une classification ascendante hiérarchique (CAH). Cette procédure de classification permet de regrouper les individus qui se ressemblent le plus dans des classes statistiquement homogènes en termes de parcours personnels et institutionnels au-delà des modalités actives et supplémentaires qui contribuent le plus à la procédure précédente de l'ACM.
La procédure réalisée a ainsi proposé une classification de notre population en quatre classes réparties sur les plans factoriels de la manière suivante :

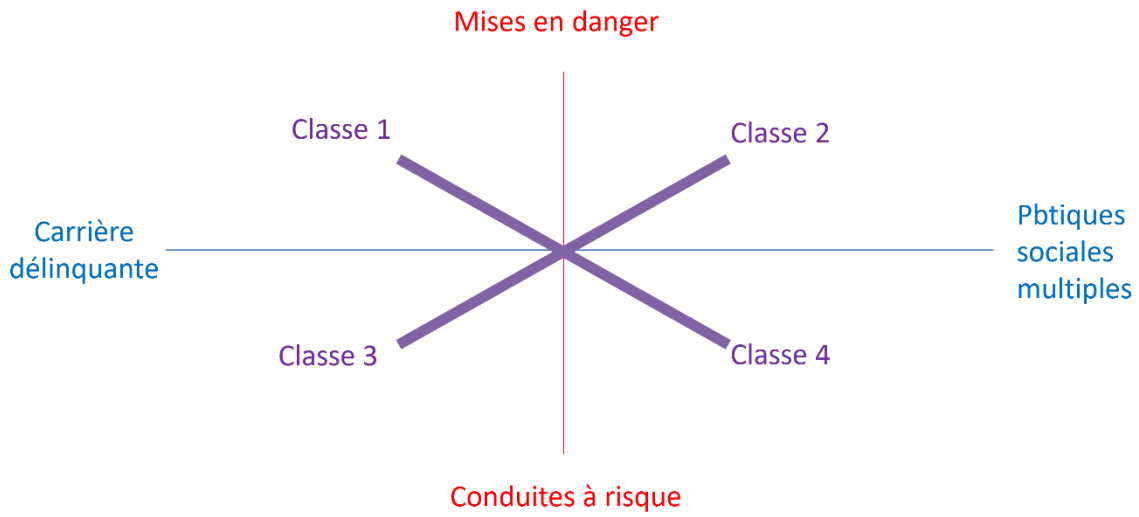

Chaque classe renvoie, dans la base de données à des individus caractérisés par un parcours homogène au sein de la classe. L'analyse de ces classes renforce l'interprétation que nous faisons du lien entre les parcours de vie personnels et institutionnels et l'implication dans l'activité de prostitution. La procédure de la classification propose également un parangon – un modèle –, d'un individu qui représenterait le mieux d'un point de vue statistique la classe à laquelle il est associé. L'histoire de vie de chacun des parangons est également exposée à partir des éléments contenus dans les procédures pénales et les dossiers d'assistance éducative.

1. Des carrières délinquantes

La Classe 1 est composée de 39 individus et renvoie principalement aux parcours caractérisés par peu voire pas de problématiques sociales, ni de symptômes associés. Ces parcours ne sont ainsi pas qualifiés par une prise en charge éducative ou judiciaire. Seuls des faits de délinquance vont venir les marquer. En outre, de manière générale, nous n'avons pas d'information relative à l'expérience d'abus physique ou sexuel pendant l'enfance ou l'adolescence pour cette population. Ce profil est associé au sein de l'activité prostitutionnelle aux différents rôles de Prestataire et aux individus masculins.

Ces parcours sont associés à celui que nous appelons Matteo ; il a 19 ans au moment des faits pour lesquels il est poursuivi. Il habite avec sa mère, son beau-père, sa sœur, une demi-sœur qui n'a pas été reconnue par le père biologique et son demi-frère, issu d'une union entre sa mère et son actuel beau-père. Ils vivent dans un F5 dans une commune de taille moyenne d'un département limitrophe de Paris. Ses parents sont séparés. Il ne voit son père qu'une fois par an environ.
En primaire, il a fait quelques mois de CP mais a très vite rencontré d'importantes difficultés dans ses apprentissages. Aussi, il a intégré un Institut Thérapeutique Éducatif et Pédagogique (ITEP).
Dès l'âge de 6 ans, il a bénéficié d'un suivi individuel en Centre médico psychologique et d'une prise en charge par la Maison Départementale pour les Personnes Handicapées (MDPH). Matteo souffre en effet de troubles du comportement limités à la sphère scolaire, de dyslexie et d'un trouble anxieux généralisé. A compter de ses années de collège, il a été suivi par la maison des adolescents.
A l'âge de 12 ans, il a fait l'objet d'une hospitalisation de deux semaines pour réaliser un bilan de décrochage complet et de trouble du comportement – trouble réservé à la sphère scolaire -.
Le psychiatre qui le suivait mentionnait qu'il s'agissait d'un jeune homme présentant des « problèmes de comportement avec instabilité et une inquiétude diffuse ». Elle indiquait que l'adolescence avait déstabilisé le fragile équilibre trouvé précédemment dans le cadre scolaire. De ce fait, le médecin préconisait de trouver un « cadre scolaire plus adapté de quoi poursuivre son rétablissement scolaire ». Elle envisageait une place en Unité Pédagogique d'Intégration.
Il a rencontré d'importantes difficultés au collège, à cause de ses lacunes et en raison de son comportement agité. Un bilan a permis d'écarter un diagnostic de trouble déficitaire de l'attention. En revanche, a été mise en évidence sa très faible estime de soi. Il a visiblement obtenu son brevet des collèges mais a arrêté sa scolarité à l'issue. Il a fait une formation d'agent de prévention et de sécurité, mais il semble n'avoir jamais occupé d'emploi correspondant.
Il a peu travaillé. Il a eu un contrat d'insertion pour les jeunes, mais il a dû arrêter suite à un problème d'allergies. Il a également fait une formation pour un métier lié au sport, mais cela n'a pas abouti. Il semble qu'il ait également exercé une activité d'auto-entrepreneur en tant que chauffeur livreur. Il a pour ambition de faire une formation de remise à niveau afin de pouvoir chercher un stage.

Il est décrit par sa mère comme très poli, calme et affectueux dans le contexte domestique. Celle-ci explique avoir une « relation fusionnelle » avec son fils. Au moment de l'adolescence de Matteo, sa mère a déclaré une forme agressive de cancer qui a pu être efficacement soigné par les traitements mis en œuvre. Néanmoins, Matteo a été affecté par cette épreuve.

A l'âge de 19 ans, il s'est rendu coupable de conduite d'un véhicule sans permis et de violences avec usage ou menace d'une arme sans incapacité.

Au sein de l'activité criminelle, nous lui avons attribué le rôle de Prestataire recrutement. Les éléments qui ressortent de la procédure indiquent en effet qu'il recrutait de nouvelles prostituées via les réseaux sociaux qu'il mettait en contact avec un Patron, moyennant une somme entre 200 et 600 euros. L'une de ses recrues explique qu'il l'avait séduite pour qu'elle ait des relations avec lui, alors qu'elle était vierge. A l'issue, il lui avait proposé de devenir escort en lui promettant de gros revenus. Naïve et honteuse d'avoir eu un acte sexuel avec lui, elle avait accepté.

Le profil de cet individu est intéressant. On retrouve une situation familiale relativement complexe, du fait de l'absence de père et de la diversité des compositions familiales au cours de l'enfance et l'adolescence de Matteo. Néanmoins, sa mère semble avoir toujours été très investie auprès de lui et avoir constitué une figure d'attachement stable et constante. Elle a mobilisé les ressources nécessaires à une prise en charge adaptée. Différents moyens ont été mis en œuvre, tant dans la proposition de suivi que de la réalisation de bilans. Pour autant, le trouble anxieux sévère associé à la dyslexie semble avoir entravé toute possibilité de scolarisation normale et l'a visiblement empêché de s'investir dans ses apprentissages. Aucune proposition de scolarisation réellement adaptée à sa situation n'a pu être trouvée pour Matteo.
On repère également dans le parcours de Matteo le cancer de sa mère au cours de son adolescence. Là encore, il est probable que cet événement a eu un rôle perturbateur chez ce jeune homme déjà identifié comme particulièrement anxieux.
Au niveau professionnel, il ne s'est investi de manière concluante dans aucun projet.
Son implication dans différents faits de délinquance démarre à sa majorité.

2. Des parcours hors des radars

La classe 2 comprend 26 individus caractérisés par des parcours difficiles. Ces individus ont connu une déstabilisation de leur environnement proche durant l'enfant et l'adolescence, de même que des abus physiques et sexuels notamment à l'adolescence. On observe aussi la présence de symptômes scolaires, relatifs à la santé et à la délinquance. Pour autant, ces individus ne sont pas pris en charge ni d'un point de vue socio-éducatif, ni judiciaire. Cette classe est associé aux individus féminins et endossant le rôle de Prostituée au sein de l'activité.

Ces parcours sont associés à celui de celle que nous appellerons Célia. Elle est âgée de 17 ans au moment de son interpellation. Elle habite chez son père avec son petit frère et sa belle-mère dans un pavillon composé de trois chambres au sein d'une commune de banlieue parisienne.
Elle a une grande sœur issue du couple de ses parents qui vit chez sa grand-mère et une petite sœur née d'une seconde union de sa mère. Son père est cadre dans une entreprise et sa mère femme de ménage dans un hôpital. Cette dernière complète parfois ce travail par un second emploi.
Ses parents se sont séparés lorsqu'elle avait 9 ans. La mère de Celia est aujourd'hui remariée. Célia indique avoir très mal vécu cette séparation et rend son père responsable de la situation économiquement précaire de sa mère. Elle décrit une relation très conflictuelle avec celui-ci. Dans le même temps, elle décrit son beau-père comme alcoolique et violent. Elle explique avoir été violée lorsqu'elle avait 13 ans par un individu qu'elle considérait comme un petit ami et qui avait 19 ans. Elle aurait en outre procédé à une interruption volontaire de grossesse. Celia est décrite par les éducateurs qui l'accompagnent comme dépressive. Elle souffre d'insomnies. Elle indique avoir des idées suicidaires et des troubles du comportement alimentaire. Elle consomme du cannabis quotidiennement pour pouvoir s'endormir et se scarifie régulièrement. Elle se livre facilement. A l'âge de 13 ans, puis de 14 ans, elle se serait rendue coupable de faits de violences.

Lorsqu'elle était au collège, à 13 ans, elle se serait confiée à l'infirmière scolaire ce qui a donné lieu à une information préoccupante. A ses 14 ans, un suivi par une éducatrice a été mis en place, sans que les données n'aient permis d'identifier sur quel fondement juridique celui-ci avait été prononcé. Une nouvelle information préoccupante a été faite lorsqu'elle avait 15 ans pour absentéisme, ce qui a donné lieu à une mesure d'assistance éducative en milieu ouvert. Mais la mesure n'a pas été effective en raison, semble-t-il, de l'absence d'adhésion de Célia. De son côté, Celia explique que cette mesure était inutile car elle ne voyait jamais son éducatrice. Une troisième information préoccupante a été prononcée lorsqu'elle avait 16 ans. Suite à la procédure pour proxénétisme semble-t-il une mesure de placement a été ordonnée.

Au moment des faits, sa résidence était fixée chez son père et elle expliquait pouvoir se rendre chez sa mère quand elle le souhaite. Au cours de son adolescence, elle a passé une année sans parler à son père, mais suite à une décision de la juge des enfants elle a dû retourner chez lui. Celia a interrompu sa scolarité en seconde.

Dans le cadre de la prise en charge éducative mise en place suite aux faits, des stages ont été programmés avec le Centre d'information et d'orientation, dépendant de l'Education nationale afin de lui permettre de trouver une orientation professionnelle. La jeune adolescente décrit une relation inexistante à son père : « On ne se parle pas ». Par ailleurs, elle évoque sa crainte de son beau-père dont il pense qu'il refusera de l'accueillir s'il est informé des faits pour lesquels elle est mise en examen. Elle le décrit comme autoritaire et peu ouvert d'esprit. Elle pense qu'il ne la tolère que parce qu'elle garde son petit frère. Les éducateurs qui l'accompagnent estiment que la place de Celia dans sa famille est encore à définir entre un père distant et une mère qui serait sous la coupe de son conjoint.

Le parcours de Célia révèle un cumul de problématiques sociales : le divorce de ses parents semble avoir été vécu comme très déstabilisant. Par la suite, Célia aurait fait l'expérience d'un climat violent au domicile de sa mère et n'a pas trouvé de mode de relation apaisé avec son père. En outre, elle a subi un viol et fait une IVG alors qu'elle avait 13 ans. Par suite, Célia accumule différents « symptômes » somatiques et scolaires traduisant son mal être, qu'elle formule d'ailleurs clairement. Elle se rend autrice de faits de violences, et de divers actes de délinquance dont le recrutement de camarades en vue de la prostitution. Les différents signalements n'ont pas abouti à une prise en charge socio-éducative effective.

3. Des mises en dangers prises en charge

La classe 3 est composée de 14 individus dont les parcours ne sont pas – ou très peu – marqués par des problématiques sociales, ni par des symptômes associés. Pour autant, ces individus sont caractérisés par une prise en charge socio-éducative. A noter que comme pour les individus de la classe 1, nous n'avons pas pu recueillir d'information concernant les abus physiques et sexuels. Cette classe, comme la précédente, est associée principalement aux individus féminins et endossant le rôle de Prostituée au sein de l'activité. Il est donc intéressant d'observer que ce même rôle peut être endossé par des personnes aux parcours et la prise en charge différents, résultat qui ressort également de l'analyse qualitative des entretiens réalisés en parallèle.

Ces parcours sont associés à celui de celle que nous appelons Mina. Elle a 17 ans au moment de la procédure.
Elle a vécu chez ses parents dans une ville de taille moyenne en province jusqu'à leur divorce lorsqu'elle avait dix ans. Suite à cet événement, elle est restée dans la même ville chez sa mère avec laquelle elle dit avoir eu des relations compliquées. Elle ne sait pas où habite son père. Suite à un conflit familial, celle-ci a souhaité, à l'âge de 16 ans, être placée en famille d'accueil. Ce placement s'est fait dans le cadre d'une procédure administrative, sans passage devant le juge des enfants. Néanmoins, le placement dans la famille d'accueil s'est révélé également conflictuel. Mina expliquait ces conflits récurrents par son désir de « voler de ses propres ailes ».
Scolairement, Mina est titulaire du brevet des collèges. Elle se considère comme une bonne élève. Néanmoins, elle a interrompu sa scolarité au cours du second trimestre alors qu'elle était en classe de 1ère. Son établissement indique qu'au cours du premier trimestre ses résultats ont chuté. Son bulletin mentionne 15 demi-journées d'absence.

Au cours des jours qui ont précédé son interpellation au sein de l'hôtel dans lequel elle se prostituait, Mina a fait une fugue à l'issue d'un week-end chez sa mère qui avait été particulièrement conflictuel. Sa mère lui aurait alors dit qu'elle ne voulait pas qu'elle revienne chez elle aux prochaines vacances. Or, elle ne souhaitait pas non plus rentrer dans sa famille d'accueil avec laquelle il y avait eu un conflit avant son départ en week-end. Elle a donc pris un train pour Paris où elle a rencontré ceux qui ont organisé son activité de prostitution. Mina

indique que c'était sa première fugue depuis qu'elle était dans sa famille d'accueil mais il y avait déjà eu un précédent lorsqu'elle était chez sa mère. Suite à l'intervention des services de police, Mina a bénéficié d'un placement d'urgence par l'ASE du département d'accueil pour une durée de 72 heures. Pénalement, Mina avait été mise en cause dans une procédure de dénonciation calomnieuse de viol. Néanmoins, elle n'a jamais fait l'objet de condamnations pénales.
On peut enfin noter que suite à ce premier événement, Mina a indiqué ne pas être retournée dans sa famille d'accueil. Elle a à nouveau fugué, elle serait partie vivre chez une copine d'où elle aurait à nouveau été recrutée sur Facebook par d'autres individus pour se prostituer à nouveau.
On ne dispose pas de données sur l'état de santé de Mina.

Le parcours de Mina se caractérise par le caractère conflictuel des relations avec sa mère puis avec sa famille d'accueil. Pour autant, on n'identifie pas au sein des éléments dont on dispose d'éléments déterminants que ce soit sous l'angle des problématiques sociales ou des symptômes associés.

4. Des conduites à risque prises en charge

La classe 4 contient 23 individus dont les parcours sont caractérisés par peu de problématiques sociales de déstabilisation de l'environnement proche et par aucun abus physiques ou sexuels. Néanmoins, on observe des symptômes liés à la sphère scolaire et dans une moindre mesure à la sphère santé. Les parcours sont principalement marqués ici par les faits de délinquance et une prise en charge socio-éducative, très certainement associée. Cette classe est associée à des individus masculins, endossant dans notre étude le rôle de Patron.

Ces parcours sont associés à celui de Farid, âgé de 21 ans au moment de la procédure. Il habite dans une ville de la petite couronne parisienne chez ses parents. Son père est chauffeur livreur et sa mère est femme de ménage. Il a deux frères et sœurs plus âgés que lui. Il décrit des relations familiales sans difficulté particulière. Il est titulaire du brevet des collèges et a fait une formation CACES 1, 3 et 5. Il a occupé plusieurs emplois en tant qu'intérimaire. Il bénéficie du statut d'auto-entrepreneur en tant que livreur. Il est consommateur de stupéfiants.
Il a une concubine depuis trois ans et s'est déjà rendu coupable de faits de violences sur cette dernière. En outre, six condamnations pénales figurent à son casier. Il a fait l'objet de peines pour des faits d'outrage à personne dépositaire de l'autorité publique, rébellion, blessures involontaires, délit de fuite, recel de faux document administratif, conduite sans permis, usage illicite de stupéfiants, port d'armes sans motifs. Il a fait l'objet d'une peine de prison de 8 mois préalablement à la procédure étudiée, mais il a bénéficié d'un aménagement de peine.
Il est impliqué en tant que Patron.

Section 2. Focus sur les parcours des prostituées

L'analyse des entretiens avec les professionnels a permis d'identifier plusieurs types de parcours caractérisant cette fois spécifiquement les Prostituées. Au sein des 14 parcours reconstitués, un individu exerçant le rôle de Prostituée était de sexe masculin – au sein des données judiciaires, l'ensemble des Prostituées étaient des individus féminins - . Les parcours personnels et familiaux ont été distingués des parcours institutionnels.

A. Les parcours personnels et familiaux

Trois parcours types de Prostituées (1) seront présentés, avant que ne soient proposés certains éléments de compréhension de type psychologique quant aux éléments identifiés comme récurrents (2).

1. Identification de trois parcours types de Prostituées

Le premier type de parcours renvoie à 5 mineurs qui ont évolué dans un milieu cumulant de nombreuses adversités : une précarité économique, des pratiques délinquantes des parents (consommation de drogue et / ou trafic de stupéfiants, antécédents d'incarcération), ainsi qu'une composition familiale monoparentale et des faits de violences sexuelles ou familiales. Il s'agit le plus souvent d'enfants non reconnus par leur père et de jeunes ayant été très précocement livrés à eux-mêmes : vers 11-12 ans pour la plus jeune, vers 13 ans pour deux autres, et un peu plus tard pour la dernière, d'ailleurs placée plus tard. Dans deux situations, le placement a été sollicité par la mineure. Ces jeunes se retrouvent dans des formes prostitutionnelles de type « troc » / survie mais peuvent aussi être insérées dans un réseau criminel[121].

On entend par prostitution de type « troc », une activité sexuelle en échange de cigarettes, cannabis, vêtements, mais aussi d'argent. On repère une importante quête d'affection de celles qui s'y livrent. Un éducateur décrit une jeune en expliquant qu'elle a un « trou dans le cœur énorme ». Cette prostitution de type « survie » intervient tôt dans l'adolescence. Ce profil pourrait correspondre à celles que Sylvie Bigot qualifie de « naufragées »[122] ou encore au modèle intitulé « A la dérive » par Michel Dorais dans son enquête sur les prostitutions masculines au Canada[123].

---

[121] TRELLET-FLORES Laurence, « Prostitution des jeunes : un repérage difficile », *VEI - Enjeux*, vol. 128, 2002, p. 198-210.
[122] BIGOT Sylvie, *L'escorting*, *op. cit.*
[123] DORAIS Michel, *Les cowboys de la nuit. Travailleurs du sexe en Amérique du Nord*, H&O éditions, 2003.

Le second type de parcours regroupe quatre jeunes ayant connu une histoire migratoire (avec des difficultés d'intégration). Dans trois des situations sur 4, la mère démunie intellectuellement, n'était pas en mesure de poser un cadre. Une mère sur deux avait connu l'errance et était seule pour élever l'enfant. Les pères étaient engagés dans des conduites délictuelles et l'enfant n'avait pas de frères et sœurs (à l'exception de l'une d'entre elles qui avait une demi-sœur). Elles avaient connu des abus sexuels commis hors de leur famille – possiblement après l'entrée dans la prostitution -. Ces jeunes avaient été prises en charge par le dispositif de protection de l'enfance pour des faits de prostitution avérés. Elles étaient insérées dans un réseau criminel et revendiquaient l'activité d'escort, le bénéfice de *l'argent facile*. Cette forme de prostitution pourrait être qualifiée de consumériste en ce qu'elle vise à accéder à des biens de consommations inabordables autrement. On identifie ce type de jeunes femmes dans les propos suivants : *« C'est une jeune femme qui se dit heureuse, qui aime l'argent, qui ne supporte pas l'autorité, et elle était dans des conduites prostitutionnelles à partir de 15 ou 16 ans je crois. Et elle en parle facilement, elle idéalise parce qu'elle a dit qu'elle aime bien l'argent »* [extrait d'entretien] ; *« Moi je pense qu'elle est essentiellement dans la recherche de l'argent, elle aime l'argent, elle le dit hein, elle en a besoin. Elle flambe tout, tout de suite »* [extrait d'entretien]. Les mineures relevant de cette typologie étaient impliquées dans une pluralité d'activités criminelles (recrutement, guet, récupération d'argent) et appréhendaient la prostitution comme une forme de réussite sociale (valorisée par les mères).

Les cinq autres jeunes s'inscrivent dans une catégorie non homogène composée de trajectoires de vie marquées par peu d'évènements difficiles. On peut les qualifier de trajectoires plus "ordinaires" : trajectoires avec ou sans séparation des parents, issus ou pas de parents immigrés. Ces jeunes s'inscrivent dans des formes prostitutionnelles atypiques, plutôt occasionnelles, avec un déni de l'activité prostitutionnelle mais finalement assez peu d'informations.

2. Éléments de compréhension d'ordre psychologique

Au-delà de la diversité des parcours identifiés, un certain nombre d'éléments semblent transversaux à bon nombre des catégories proposées. Ils semblent relever de la catégorie des symptômes. Un certain nombre de comportements peuvent être mis en relation avec les vulnérabilités familiales décrites. Sans surprise, eu égard à l'homogénéité des parcours sous l'angle des vulnérabilités, certains symptômes sont communs à l'ensemble de la population d'étude (individus impliqués dans l'activité sexuelle proprement dite ou plus largement dans l'organisation de celle-ci). Aussi, même si cette partie constitue un focus sur les parcours des Prostituées, certains développements pourront s'appliquer à l'ensemble de la population d'étude. A l'inverse, les éléments qui apportent des éléments de compréhension sur la signification que revêt une activité sexuelle relevant d'une mise en danger, ne font échos qu'au profil de celles qui se prostituent.

- Éléments communs à l'ensemble de la population d'étude

- *Rupture du lien avec l'un des parents*

La rupture du lien avec l'un des parents ressort de manière récurrente de l'ensemble des situations. La caractérisation des circonstances ayant conduit à cette rupture du lien avec l'un des parents (ou les deux) peut néanmoins être décrite de manière plus précise avant d'affiner les possibles incidences psychologiques de celle-ci. Dans plusieurs situations, le père est présenté comme absent et comme susceptible d'avoir une mauvaise influence, soit parce qu'il est violent, soit parce qu'il est impliqué dans des actes de délinquances ou encore parce qu'il a des conduites addictives : *« Ah si, du coup, elle a un père mais qui est sorti du circuit et qui n'a pas élevé sa fille, qui est décrit par la mère comme dangereux, manipulateur, arnaqueur. Il aurait été incarcéré selon les dires de Madame, et hospitalisé en service psychiatrique à plusieurs reprises, sujet difficile à aborder pour elle avec sa fille car cet homme lui aurait fait beaucoup de mal »* [extrait d'entretien].

Dans d'autres situations, la rupture du lien fait suite à une dégradation de la relation et à un rejet de l'enfant par le parent – telle est en toute hypothèse le discours rapporté par les professionnels –. Un tel rejet peut être tant le fait du père – *« Si bien qu'il l'avait totalement rejetée, il ne voulait plus la voir »* [extrait d'entretien] – que de la mère – *« Je pense que, à mon avis, elle s'est sentie abandonnée par sa mère (…) elle avait été jetée à la porte par sa mère, elle l'a déposé au commissariat en disant qu'elle ne pouvait plus s'en occuper, et la jeune ne voulait pas retourner chez son père non plus donc elle a été placée. Et je pense que ce rejet-là ça a rappelé l'abandon, et puis je pense que c'était quelque chose qui était très très douloureux pour elle »* [extrait d'entretien] –.

Il se peut enfin que le vécu d'abandon résulte d'un événement ayant gravement déstabilisé la cellule familiale, comme cela a déjà été évoqué précédemment.

Dans certains cas, la rupture du lien avec l'un des deux parents se double d'une problématique pour le jeune de quête des origines : *« Elle ne vivait qu'avec sa mère, donc elle n'avait aucune connaissance de… Elle était en recherche de son paternel, mais elle n'avait pas de connaissance, elle n'avait pas été reconnue au niveau de son père »* [extrait d'entretien]. Certains individus dont la filiation paternelle n'a pas été établie peuvent se lancer dans des démarches désespérées pour retrouver la trace de ce père absent : *« Elle vit avec sa mère qui est donc monoparentale, elle n'a pas connu son père et elle a renoué des liens il y a quelques mois avec son papa qu'elle a retrouvée sur les réseaux sociaux »* [extrait d'entretien].

La quête des origines peut également caractériser le parcours des enfants adoptés. Si cette situation ne ressort pas des dossiers étudiés, elle a été évoquée à plusieurs reprises, lors d'entretiens informels avec des professionnels au contact régulier de ce public.

Quel que soit l'événement ayant provoqué la rupture du lien avec le parent, les parcours peuvent être le terreau de personnalités marquées par un vécu abandonnique. Alors même que certains

n'ont pas subi d'abandon de fait, ils sont en permanence envahis par une angoisse d'abandon. La relation à l'autre est de type anaclitique ce qui les rend très dépendants et très influençables. Les travaux des pédiatres-psychanalystes de la première moitié du 20e siècle ont montré que les liens à autrui se structurent dans la petite enfance et en particulier durant la période fondamentale du développement de l'enfant (dite "position dépressive"). L'intériorisation du lien à autrui sous forme d'un objet stable permet au sujet d'acquérir la capacité à être *seul* et à distinguer l'absence (d'autrui), la séparation, de l'abandon. Il peut alors se décentrer pour prendre en compte Autrui et s'en soucier (empathie). Cette capacité peut aussi, par retournement, s'appliquer à lui-même (auto-consolation). La permanence de l'objet permet à la fois d'accepter l'altérité et de surmonter la perte d'objets externes (séparation, deuil, …).

- *Relations complexes à la mère*

Un deuxième élément qui ressort comme récurrent au sein des parcours des mineures prostituées, et que là encore on pourrait probablement généraliser à l'ensemble de la population d'étude, est l'existence de relations complexes à la mère. Les mères, souvent décrites comme *« ne posant pas le cadre (…) sans autorité (…) jeune livrée à elle-même »*, sont parfois dans l'incapacité d'établir de véritables règles éducatives. Le laisser-aller se double parfois de crises d'autorité qui ne prennent pas sens pour les enfants, car elles apparaissent alors comme passagères et contradictoires. Lorsqu'elles sont débordées par leurs propres difficultés affectives, ces femmes sont indisponibles psychiquement. Ces dernières, cumulées aux difficultés socio-économiques, peuvent faire d'elles des femmes insécures et désorganisantes pour leurs enfants. Les professionnels qualifient souvent les relations entretenues par ces mères avec leur enfant de "fusionnelle"[124] : *« Elle [la mère] n'a pas une relation toujours adaptée, elle peut être très fusionnelle et en même temps à d'autres moments être dans le rejet »* [extrait d'entretien].

En fait, par la référence à une "relation fusionnelle", on peut faire l'hypothèse que les professionnels rendent compte en fait d'une relation "utilitariste" entretenue par ces mères du fait de leurs besoins anaclitiques. Ceux-ci, incompatibles avec une véritable reconnaissance de l'altérité, empêchent ces mères de percevoir leur enfant selon sa personnalité et ses besoins propres. Il est au contraire maintenu dans un statut d'objet anaclitique ; "objet" qu'on prend et rejette selon les besoins affectifs du moment. Au pire, le sujet se trouvera soumis à une relation incestuelle, dont il aura de grandes difficultés à se dégager[125].

Le sujet, ne pouvant disposer d'un « objet interne stable et bienveillant » qui lui permet de faire face aux pertes réelles au cours de la vie, va en conséquence lui-même s'organiser autour d'une lutte anti-dépressive (anti-perte). Ses liens à autrui vont rester soumis à des modalités

[124] On notera sur ce point que ce terme revient également souvent dans la bouche des mères des jeunes hommes poursuivis pour proxénétisme…

[125] Notion inventée par P C Racamier, elle fait l'objet de nombreux contresens. Pour l'auteur, l'incestuel définit une séduction narcissique qui renvoie pour l'essentiel à la relation à la mère : « Tout en passant de l'inceste à l'incestuel, je passerai du père à la mère » Racamier, P. (2021). Chapitre 4. L'incestuel et ses détours. Dans Racamier, L'inceste et l'incestuel (pp. 41-58). Paris : Dunod.

archaïques de type paranoïde (sans confiance en l'autre) : trop proche, autrui menace l'intégrité psychique ; trop loin, l'autre est perçu comme abandonnant le sujet. Ce profil peut être illustré par la métaphore des hérissons : ils se rapprochent des congénères pour avoir chaud, mais ils se piquent les uns les autres, alors ils s'éloignent, mais ils ont trop froid… Cette lutte s'exprime par différentes symptomatologies non exclusives les unes des autres : dépendance-soumission à autrui, addiction, défense narcissique, dominance du passage à l'acte, etc. En particulier, le jeune ne disposera alors d'aucun support permettant de différer la satisfaction, ni de possibilités d'investissement dans les apprentissages, créant par là-même les conditions d'un échec scolaire à venir.

A ce premier registre de négation des besoins de l'enfant au profit des siens, peut s'ajouter, à des degrés divers, une confusion dans le champ de la sexualité : *« Et il y a une relation aussi avec sa mère, très très fusionnelle, elles ont dormi jusqu'à ses 17 ans dans le même lit, ça faisait un peu… Et quand la mère a rencontré quelqu'un, ça a été terrible pour elle parce qu'elle était très jalouse de ce statut-là, elle avait perdu quelque chose, une partie d'elle parce qu'elle… »* [extrait d'entretien].

Il est à souligner que toute mère rencontre cette confusion du fait de la proximité des sensations liées à la sexualité et à la maternité (grossesse, accouchement, allaitement, …). Elle aura, en quelque sorte, à trier ce qui relève du champ sexuel qu'elle doit réserver à la sphère de l'intime, de ce qui relève du maternage partagé avec son enfant. Ce travail, en grande partie inconscient, ne va de soi pour aucune mère. Il est normalement soutenu par le conjoint, encore faut-il qu'il soit là et qu'il ne soit pas, lui-même, trop marqué par ses propres vécus infantiles. Or, certaines mères, souvent délaissées par le père (ou l'excluant), maintiennent au profit de leurs propres besoins, une porosité excessive, plus ou moins massive, entre les registres. Doublant le climat incestuel d'un climat incestueux, la confusion est à son comble et risque fort d'entrer en résonance avec les propres motions incestueuses du père (ou du partenaire du moment) suscitant ou majorant un climat incestueux et les risques de passage à l'acte intrafamiliaux (partenaires, fratrie, …).

Du côté de l'enfant, les conséquences en sont que ce dernier se trouve aussi soumis à sa propre pulsionnalité qui ne trouvera pas à se secondariser dans le langage et menace, là aussi, de s'exprimer sur le mode de l'agir. Cela sera massif à l'adolescence, qui est en soi génératrice de recours à l'acte. Les menaces porteront tout particulièrement sur la sphère sexuelle du fait de la maturité sexuelle qui rend possible, du point de vue de l'adolescent, l'actualisation des fantasmes incestueux. L'excitation pulsionnelle peut alors avoir valeur de trauma et conduire en particulier à des fugues - pour fuir les objets primaires - et à son cortège de mises en danger.

- Éléments spécifiques aux individus féminins impliquées en tant que prostituées

Si l'activité prostitutionnelle est affaire de circonstances et de rencontres, elle est aussi liée aux fragilités issues de l'enfance et aux difficultés liées au processus adolescent. Qualifié de crise du pubertaire, ce processus tiraille le jeune, fille ou garçon, dans deux directions opposées selon un axe opposant surinvestissement narcissique et recherche de nouveaux liens objectaux. Si ces

derniers vont s'actualiser dans la recherche d'un lien amoureux en dehors de la famille, ils restent néanmoins porteurs de tous les manques d'amour de l'enfance. Quant aux besoins narcissiques, ils passent par une quête du semblable et une appartenance à un groupe de pair. Ils peuvent aussi s'organiser selon des modalités identificatoires de type phallique-masculine.

Le besoin de satisfaction narcissique peut être illustré par les propos suivants : *« C'était plutôt pour se valoriser sur le plan narcissique que pour recruter les autres à mon avis, c'est de se montrer, vous voyez, j'ai de l'argent, je le gagne de moi-même, je peux m'offrir des choses »* [extrait d'entretien]. Ces propos font échos aux propos interceptés dans les écoutes téléphoniques et dans lesquels les Patrons et / ou *Lover boys* recourent à un vocabulaire que l'on pourrait qualifier de très « sucré » pour s'adresser à celles dont ils exploitent l'activité « Ma belle », « Ma princesse », « Tu es la plus belle », « J'ai besoin de toi… », etc… On peut rattacher à ce besoin narcissique, le recours par les intéressés au vocabulaire de l'entreprise pour décrire leur activité. Celles qui se prostituent sont alors désignées comme des femmes d'affaires qui doivent « savoir gérer leur agenda, les rendez-vous », être indépendantes, être autonomes, …

Au-delà, la recherche de nouveaux liens objectaux va se manifester dans la recherche amoureuse telle qu'elle ressort de différents récits. Elle fait écho aux carences affectives précédemment identifiées. On retiendra le « trou dans le cœur énorme » d'une des jeunes filles. Pour ce qui est du jeune garçon impliqué dans cette activité, une éducatrice le décrit dans les termes suivants : *« On est vraiment sur un jeune homme qui fuguait juste pour aller faire des passes, récupérer de l'argent mais pas que hein, on savait aussi qu'il y trouvait son compte sur, bah voilà, au moins il avait de l'affection, quelqu'un lui montrait un petit peu…, lui faisait des câlins, et ça c'est quelque chose qui…Qu'il recherchait et qu'il peut rechercher encore aujourd'hui hein, il recherche vraiment de l'affection, de l'attention de l'adulte »* [extrait d'entretien]. A propos d'une autre encore, l'éducatrice retient : *« Je ne pense pas qu'elle faisait ça pour… Je pense qu'elle faisait ça pour attirer l'attention et pour avoir de l'amour. Mais, les individus masculins ils n'interprétaient pas ça… »* [extrait d'entretien].

Le processus adolescent implique une (ré)appropriation des limites et une (re)constitution de l'enveloppe psychique (moi-peau) indispensables au maintien d'une différenciation moi/non-moi transitionnelle, c'est-à-dire en capacité de supporter une certaine indifférenciation sans que le sujet se sente pour autant menacé dans ses fondements identitaires. Or, les nombreuses défaillances identifiées vont largement entraver ce travail psychique. De manière générale, les intervenants notent un rapport au corps compliqué, qui ne peut être dit : « *Il fait clairement penser à « j'ai envie de me cacher » quoi. Ça fait clairement penser à un homme qui a envie de se cacher, de cacher son corps, il a un rapport à son corps très compliqué sur le fait de… Bah, par exemple, il ne peut pas se mettre en short, les bras ça va mieux, mais se mettre en t-shirt c'est compliqué aussi quand même »* [extrait d'entretien]. A propos d'une autre jeune, l'éducatrice retient : *« Ouais, c'est une jeune fille qui paraissait, ouais. Son rapport au corps c'était… Elle cachait son corps dès qu'elle le pouvait, et quand elle le montrait elle n'était pas disponible pour effectuer un lien avec nous ou un échange avec nous parce que c'était quelque chose qui la gênait, c'était comme un costume »* [extrait d'entretien].

Lorsque l'adolescent ne peut se (ré)approprier des limites et une (re)constitution de l'enveloppe psychique (moi-peau), il reste alors aux prises avec un corps doublement menacé de l'extérieur (séduction / effraction) et de l'intérieur (poussée pulsionnelle). Les auto-attaques du corps (négligences, scarifications, …) tentent, dans le corps même et par la douleur, de faire limite là où, psychiquement, elle ne peut s'inscrire.

Dans d'autres cas, les atteintes à l'intégrité physique de la jeune peuvent être infligées par un tiers : *« Nous on l'a retrouvée aussi brûlée, enfin, parce qu'elle avait parlé à des Afghans et du coup les Albanais ne voulaient pas qu'elle parle avec eux, et du coup ils l'ont brûlée avec des cigarettes, je l'ai retrouvée brûlée sur tout le corps avec des cigarettes. Donc voilà, c'est… Elle savait que ça lui faisait du mal mais en même temps, il y a un peu un… vouloir aussi se détruire quoi, elle n'avait pas une bonne image d'elle-même, c'est pour ça que le prendre soin avait beaucoup d'importance même si c'était très peu par rapport à tout ce qu'elle vivait. (…) Pour moi, c'était pire [que les scarifications] de voir qu'elle acceptait qu'on lui fasse autant de mal, enfin accepter entre guillemets mais… Finalement on attaquait quand même son corps, quelqu'un d'autre mais son corps était quand même attaqué »* [extrait d'entretien].

Or, ce qui semble révélateur de comportements que l'on peut relier à l'histoire du sujet est la répétition de formes d'attaques, qui malgré leur diversité renvoient toujours à un processus récurrent : *« Des grandes cicatrices qu'elle pouvait avoir sur tout le dos et les épaules énormément, et des brûlures partout. (…) On a été au courant des maltraitances effectuées par sa mère et par ses frères, maintenant il y a eu également de la maltraitance aussi lors de ses passes par ses clients, puis lorsqu'elle était en squat et qu'elle a subie, très jeune, des viols, avant de se prostituer. Elle avait un rapport au corps qui était complètement… Elle était désarticulée. (…) Ouais, c'est une jeune fille qui paraissait, ouais. Son rapport au corps c'était… Elle cachait son corps dès qu'elle le pouvait, et quand elle le montrait elle n'était pas disponible pour effectuer un lien avec nous ou un échange avec nous parce que c'était quelque chose qui la gênait, c'était comme un costume. Voilà, c'était son costume de théâtre, donc du coup c'était l'actrice et donc du coup l'actrice n'aimait pas échanger avec nous, elle préférait échanger avec nous lorsqu'elle pouvait et lorsqu'elle était dans sa tenue elle ne pouvait pas être libre d'échanger »* [extrait d'entretien].

La répétition de l'exposition au danger tout comme l'alternance de moments dans lesquels le corps est caché avec d'autres moments où il est particulièrement exhibé sont des éléments communs à bon nombre de jeunes en situation de prostitution. Précocement soumis à une dissociation issue des traumatismes antérieurs, le corps se trouve clivé et exclu de la psyché.
Maltraitées, négligées, les jeunes individus féminins dont les parcours ont été retracés se sont imposées, pour leur propre survie psychique, un intense clivage somato-psychique. Celles qui ont été maintenues au sein de leur famille dans un climat de confusion et d'excitation sexuelles se trouvent privées d'un système défensif efficace qui leur aurait permis d'accéder à la phase de latence (phase de désexualisation et d'investissement de la pensée qui précède l'adolescence) et à des interdits structurants. Confrontées à l'adolescence à une excitation qu'elles ne comprennent pas, ces jeunes individus féminins passent ainsi de façon quasi directe de la sexualité infantile à la sexualité génitale. Cette confusion va agir comme un attracteur

traumatique : parce qu'elle ne trouve pas à se représenter, parce qu'elle ne pourra pas être représentée, l'excitation va se résorber dans le passage à l'acte. Celui-ci peut être auto-infligé (automutilation, addiction, fugues…) ou en passer par autrui lors de rencontres où elles se mettent sexuellement en danger.

Dans ce dernier cas, l'adolescente répète le schéma relationnel (confusion / passivation) construit avec les parents (objets primaires). Aussi, la recherche amoureuse se trouve alors dévoyée en une recherche sexuelle. Ce mouvement déjà délétère en soi, se voit renforcé par un narcissisme défaillant, incapable d'assurer sa fonction protectrice. Tout concourt alors au risque de voir ces jeunes individus féminins "se réaliser" dans une sexualité masochique. Ainsi, les événements traumatiques tardifs comme les viols et les rapports sexuels non consentis, loin d'être des éléments déclencheurs de la prostitution (prostitution qui serait la conséquence du viol), constituent, au contraire, une sorte d'initiation, traumatique, de la sexualité à venir telle qu'elle viendra à se pérenniser dans la prostitution. On peut alors repérer un « scénario de l'exposition à la violence autodestructive »[126]. Or, la répétition des faits se traduit par un scénario « à la fois toujours singulier et, paradoxalement très stéréotypé »[127] : *« Il y a eu des agressions sexuelles au foyer, par un garçon, un jeune homme qui était également accueilli. Mais, le jeune homme, il a démenti ça : "c'était elle qui avait cherché, (…), "elle m'a proposé, elle voulait me proposer une fellation", mais bon, quand ils ont vu que… [qu'elle se prostituait"] …* » [extrait d'entretien].
Les exemples évoquant ces scénarios de mise en danger dans les parcours sont nombreux.

Les comportements mis en œuvre vont parfois apparaître comme de plus en plus graves : *« Cette mise en danger va de plus en plus loin, jusqu'au bout, jusqu'à la destruction de soi hein (...). Oui, je trouve qu'il y a une dimension d'auto-destruction assez importante et assez effrayante »* [extrait d'entretien].

On peut identifier les effets de ces mises en dangers répétées sur les professionnels au contact de ces jeunes. Pierre Benghozi souligne à cet égard : *« La répétition de ces comportements malgré des prises en charge très investies confronte l'entourage et les professionnels à un sentiment d'échec, de dépit. Ce vécu d'impuissance peut susciter des réactions contre-transférentielles individuelles et institutionnelles négatives de rejet, entretenant la répétition et l'exclusion »*[128]. Ce sentiment d'impuissance ressort des propos d'un professionnel : « *Elle se scarifiait, elle se prostitue, elle ouvre la porte alors qu'elle sait qu'elle va se faire tabasser*. » [extrait d'entretien].

[126] BENGHOZI Pierre, « Les « pseudo-lolitas »: Le scénario de l'exposition au danger », *Le Journal des psychologues*, n° 390, nº 8, 20 août 2021, p. 53.
[127] *Ibid.*
[128] *Ibid.*, p. 58.

B. Les parcours institutionnels

A partir de différents critères (âge au premier signalement, nombre et nature des mesures et motifs du signalement), quelques tendances récurrentes au sein des parcours de prise en charge des jeunes impliqués en tant que prostitués ont été identifiées. Cette analyse a été faite principalement à partir de l'analyse des entretiens réalisés avec les professionnels. Néanmoins, on ne saurait oublier le cas de mineures qui présentaient tous les critères du danger justifiant une prise en charge dans le cadre d'une protection de l'enfance, mais qui sont restées sous les radars. La lecture des procédures judiciaires a révélé un autre type de trajectoires, à savoir les situations dans lesquelles une fin de prise en charge a été prononcée prématurément, avant même la majorité du ou de la jeune. Les éléments qui suivent ne prennent que très peu en considération la situation des jeunes hommes impliqués dans des faits de proxénétisme qui, on l'a vu, n'ont pour leur part que très rarement bénéficié d'une prise en charge dans le cadre de l'Aide sociale à l'enfance. Or, nous n'avons pas eu accès aux données de la Protection judiciaire de la jeunesse, ce qui nous aurait permis de livrer une analyse comparable pour les prises en charge relevant de cette institution.

Le premier type de trajectoires en protection de l'enfance identifié dans le cadre des entretiens renvoie à des individus ayant fait l'objet de multiples placements. Leur prise en charge a commencé au début de l'adolescence vers 13 ans, et se caractérise par une réelle instabilité du fait de l'alternance entre familles d'accueil et placement en collectif. Le placement a fréquemment été motivé par une situation de maltraitance, ce qui n'exclut pas qu'il y ait des mises en danger (déscolarisation, fugues…).

Le deuxième type de trajectoires est celui de jeunes ayant fait l'objet de peu de mesures. Les prises en charge commencent un peu plus tard vers 14 - 15 ans, en général avec une mesure en milieu ouvert avant le placement en collectif. C'est alors l'existence de conflits familiaux, de mises en danger (prostitution), de situations de maltraitances ou encore de problèmes de comportements à l'école qui sont à l'origine du placement. La moitié des individus relevant de cette trajectoire sont issus de l'immigration.

Le troisième type de trajectoires renvoie à des trajectoires courtes et tardives correspondant à des mineures ayant connu une prise en charge tardive (16-17 ans) à la suite d'un signalement. Le placement en collectif peut avoir été précédé d'un placement en milieu ouvert. Le signalement était fondé sur une situation d'absentéisme, de déscolarisation, des problèmes de comportements à l'école, fugues et conflits familiaux, mise en protection (prostitution). En revanche, aucun fait de maltraitance n'était identifié.

Méritent enfin d'être évoquées les conditions de la fin de la prise en charge. On sait que celle-ci peut prendre fin aux 18 ans du jeune, ou au-delà à ses 21 ans lorsqu'un contrat jeune majeur aura été conclu[129]. Or, l'Aide sociale à l'enfance met parfois terme prématurément à la prise

[129] Depuis la loi du 7 février 2022, un tel contrat est systématiquement proposé aux majeurs âgés de moins de 21 ans et aux mineurs émancipés qui ne bénéficient pas de ressources ou d'un soutien familial suffisant lorsqu'ils ont

en charge. Tel est le cas d'une jeune fille, à laquelle nous avons attribué le rôle de Prostituée qui a eu une prise en charge par l'aide sociale à l'enfance avec un placement à partir de ses 12 ans. Suite à des problèmes de comportements, cette décision de prise en charge a pris fin alors qu'elle avait 16 ans. Depuis, elle est à la rue et ne veut plus entendre parler de ses parents avec lesquels elle a eu des problèmes familiaux.

été confiés à l'Aide sociale à l'enfance avant leur majorité, y compris lorsqu'ils ne bénéficient plus d'aucune prise en charge par l'aide sociale à l'enfance (Article L. 112-3 et L. 222-5 CASF).

Partie III : Tentatives de contextualisation des résultats de l'étude

L'analyse entreprise a permis de caractériser les profils et les parcours personnels et institutionnels des individus impliqués dans la prostitution par Plans et d'en dégager une typologie. Nous entendons désormais contextualiser les enseignements retirés, en tentant de mettre en relation le rôle exercé dans l'activité avec les types de parcours identifiés. Le rôle exercé sera donc resitué au sein du parcours de l'individu. Au-delà, le mode de fonctionnement des Plans sera situé dans le contexte sociétal et la valorisation du néolibéralisme. Ainsi, les rôles seront contextualisés au sein des parcours et les Plans, au sein des valeurs promues par la société.

Ces éléments s'appuieront sur l'hypothèse que l'implication dans la prostitution et le proxénétisme est une réponse aux carences identifiées dans le besoin de protection de la plupart des individus concernés. La très grande majorité des parcours étudiés a en commun un défaut d'efficience de la protection due aux enfants, ou en d'autres termes un maillage insuffisant des contenants nécessaires au processus de subjectivation de chacun d'entre eux. Les individus concernés n'ont pas évolué dans un contexte suffisamment sécurisant au niveau matériel, économique, social, culturel et psychologique pour pouvoir se construire en tant que sujets libres, respectueux d'eux-mêmes et des règles de la société. Les failles identifiées dans les fonctions de contenance considérées relèvent à la fois de l'environnement familial immédiat, mais également de l'environnement institutionnel et de l'environnement culturel.

A l'échelle de la famille, on peut repérer non seulement des failles de la contenance, c'est-à-dire une absence, une défaillance de la contenance, mais également une attaque de cette contenance, lorsque l'un des parents ou l'un des proches va faire effraction dans ladite contenance et devenir la menace ou le danger. On peut également observer de telles failles ou attaques de la contenance à l'échelle de l'environnement relationnel et social du jeune, au sein du cadre scolaire ou de la protection de l'enfance. Plus largement encore, les valeurs et idéologies promues dans la société dans laquelle le jeune s'inscrit peuvent être caractérisées comme insuffisamment protectrices. Ainsi, nous envisagerons que le méta-cadre familial, le méta-cadre institutionnel ou le méta-cadre « culturel »[130] puissent ne pas assurer de manière satisfaisante la contenance nécessaire à l'individu.

C'est à la lumière de cette hypothèse que nous appréhenderons l'implication du jeune dans le proxénétisme ou la prostitution comme une forme de réponse, de réaction à cette faille. Cette implication dans l'activité peut alors être appréhendée comme une expérience du sujet en construction qui tente de trouver son propre système de valeurs : « L'initiative revient au jeune, il est libre pour une part d'agir à sa guise puisqu'il n'est plus soumis à une tradition, une

[130] Au sens de civilisation, tel que compris dans le texte « Malaise dans la Culture » de Freud

autorité (...). Il lui incombe de trouver par lui-même une source de sens susceptible d'irriguer sa vie »[131].

Au-delà, nous analyserons le mode de fonctionnement des Plans et développerons la thèse qu'ils sont l'illustration de la mise en œuvre, dans une activité criminelle, des valeurs néo-libérales qui portent notre société. A compter de l'avènement du néo-libéralisme, « obtenir un profit est le but invariable de tout engagement dans le monde »[132]. Cette approche a de nombreuses conséquences, notamment quant à la notion de capital qui assimile les facultés subjectives à des biens[133]. L'ensemble des motivations va être considéré en termes de calcul des coûts et d'anticipation des bénéfices. Cette évolution s'accompagne du recours à des logiques de libéralisation et de dérégulation identifiées tant dans le domaine économique que politique. Souci du résultat, rentabilité, quantification, efficacité et prévision organisent alors le rapport à soi et aux autres.

Luc Boltanski et Eva Chiapello[134] ont identifié l'ensemble des motivations éthiques et des croyances qui contribuent à rendre acceptable la culture de l'évaluation et de l'individualisation des performances qui caractérisent la société néo-libérale. Ils ont ainsi proposé le concept de « cité » en tant qu'espaces symboliques dans lesquels les individus se placent pour justifier leurs actions et évaluer celles des autres[135]. La « cité par projet » valorise l'autonomie, la mobilité, la flexibilité, l'adaptabilité, la capacité à ne compter que sur soi-même, par opposition à la « cité industrielle » dans le cadre de laquelle l'activité se confond avec le travail et les actifs sont par excellence ceux qui disposent d'un travail salarié stable et productif.

Ainsi, l'ambition de cette dernière partie sera de tenter de tirer profit des éléments qui précèdent pour expliquer la manière dont les individus se sont impliqués dans l'activité criminelle en reliant le rôle exercé à leur parcours de vie. En outre, nous questionnerons le sens que l'on peut attribuer à de tels Plans au regard des valeurs qui traversent la société contemporaine. Les rôles seront analysés à la lumière des parcours individuels (Section 1) et les parcours des individus seront analysés à la lumière de l'affaiblissement des supports collectifs de protection (Section 2).

---

[131] LE BRETON David, *Conduites à risque, op. cit.*, p. 81.
[132] FOËSSEL Michaël, « Néolibéralisme versus libéralisme ? », *Esprit*, , novembre 2008, p. 78-97.
[133] *Ibid.*
[134] CHIAPELLO Eva et BOLTANSKI Luc, *Le nouvel esprit du capitalisme*, Gallimard, coll. « NRF Essais », 1999.
[135] VAN CAMPENHOUDT Luc et MARQUIS Nicolas, *Cours de sociologie*, 2ème., Dunod, coll. « Psycho Sup », 2020, p. 165.

Section 1. Analyse des rôles à la lumière des parcours individuels

L'approche développée ici va consister à porter un regard pluridisciplinaire sur les éléments qui ressortent comme saillants au terme de la description des parcours de vie des individus impliqués dans l'activité de prostitution / proxénétisme sur mineures. Nous développerons l'hypothèse selon laquelle ces parcours auraient en commun de révéler des carences dans le besoin de sécurité nécessaire à l'enfant et à l'adolescent pour acquérir la capacité de devenir un jour un adulte autonome.

D'un point de vue strictement matériel, ces carences renvoient en premier lieu à la satisfaction d'un certain nombre de besoins nécessaires au bon développement de l'enfant. D'un point de vue psychologique, ce système de protection renverra au maillage entre les différents systèmes de représentations qui entourent l'individu et dont la fonction est de « garantir une contenance psychique protectrice suffisamment sécure »[136]. Cette contenance interne est nécessaire au sujet pour lui permettre de surmonter ses angoisses, ses pulsions et être en mesure d'avoir des relations apaisées aux autres et à lui-même. Le concept de « métagarance » a été élaboré pour désigner cette fonction de protection de ladite contenance. Nous développerons ainsi l'idée que les failles dans ce maillage, les défaillances, si ce n'est les attaques de celui-ci, constituent un élément de compréhension des parcours étudiés.

Les parcours seront analysés sous l'angle des atteintes au besoin de protection de l'enfant – dans sa dimension matérielle ou psychologique – (A). A partir de là, nous appréhenderons la pratique de la prostitution comme une forme de réponse (désespérée) au défaut de protection (B).

A. Des parcours analysés sous l'angle de l'atteinte au besoin de protection de l'enfant

Lire les parcours des intéressés à la lumière de l'hypothèse d'une faille du besoin de protection due à l'enfant renvoie bien évidemment aux ruptures, violences, abus que nous avons constatés au sein de leur environnement immédiat et notamment de leur famille nucléaire. Au-delà, cela fait également référence aux dysfonctionnements ou incohérences des institutions à leur contact. Ces parcours peuvent être considérés au regard d'une fragilisation de l'ensemble des supports susceptibles d'assurer une contenance psychique pour le jeune ; l'environnement familial ou social immédiat qui déborde la famille nucléaire ; les institutions, au premier rang desquelles l'école ou les acteurs de la protection de l'enfance, et plus largement enfin le système symbolique ne parviennent pas à constituer un cadre protecteur. Nous reviendrons sur certains

[136] BENGHOZI Pierre, « Clinique, souffrance et attaque de la métagarance dans les familles, les institutions et le lien social », *Revue internationale de psychanalyse du couple et de la famille*, , nº 26-1, 2022.

éléments théoriques (1) avant d'illustrer plus précisément notre propos par l'identification des défaillances dans les fonctions de protection au sein des parcours étudiés (2).

1. Éléments théoriques

Dès son plus jeune âge, les interactions entre l'enfant et sa mère - ou le représentant maternel – vont permettre à l'enfant de donner un sens à son monde intérieur. Ces interactions vont contribuer à la création de l'enveloppe psychique dont la fonction sera de « venir contenir les pulsions et de les transformer »[137]. Or, l'enveloppe psychique de l'individu se construit également dans les interactions avec le ou les groupes au sein duquel s'inscrit le sujet. Ainsi, on peut identifier une « enveloppe familiale » qui sera « dépositaire d'une filiation, d'une généalogie, d'un inconscient, d'une histoire potentiellement construite au travers des non-dits, des tabous, des secrets notamment, ce qui implique que des événements traumatiques peuvent venir altérer cette enveloppe »[138]. Plus largement, on peut identifier l'existence d'une enveloppe institutionnelle qui aura également une fonction contenante.
La notion de métagarance, que l'on doit à Pierre Benghozi, tente d'appréhender l'exigence de protection de la contenance dans ses dimensions physiologiques, psychologiques et sociales sous un terme unique. Elle s'inscrit dans une perspective psychanalytique du maillage des contenants généalogiques, par les liens psychiques de filiation et d'affiliation[139]. Sa fonction est de « garantir une contenance psychique protectrice suffisamment sécure »[140]. Or, cette contenance relève à la fois de déterminants familiaux, économiques, sociaux et culturels.

Dès lors, pour en mesurer la richesse, il importe de revenir sur les différentes composantes sur lesquelles elle s'appuie. Au niveau psychologique, les travaux de John Bowlby autour de la notion *d'attachement sécure* ou encore ceux de Donald Winnicott et des pédo-psychanalystes ont été évoqués. Ils doivent être associés aux travaux sur le soin psychique, y compris dans ses dimensions institutionnelles, soin psychique qu'on peut également référer au "*care*" en tant qu'il désigne le fait de prendre soin de l'autre vulnérable.

En termes sociologiques, Alain Touraine retient que « la représentation de la société a toujours été dominée, jusqu'à l'époque contemporaine, par l'idée que les faits sociaux sont déterminés par un ordre supérieur » [141]. Cet ordre supérieur renvoie notamment aux mythes, idéologies, croyances ou religions qui vont jouer un rôle qu'il qualifie de « garants métasociaux »[142]. Ainsi, sous la forme la plus ancienne, l'ordre social apparaît déterminé par un ordre sacré. Ces garants

---

[137] CICCONE Albert, « Enveloppe psychique et fonction contenante : modèles et pratiques », *Cahiers de psychologie clinique*, vol. 2, nº 17, 2001, p. 81-102.
[138] HOUZEL Didier, « Enveloppe familiale et fonction contenante », *Emergences et troubles de la pensée*, 2ème., Paris, Dunod, 2000, p.
[139] La filiation s'entend ici des liens verticaux quand l'affiliation renvoie aux liens horizontaux.
[140] BENGHOZI Pierre, « Clinique, souffrance et attaque de la métagarance dans les familles, les institutions et le lien social », *op. cit.*
[141] TOURAINE Alain, *Un désir d'histoire*, Paris, Stock, 1977.
[142] TOURAINE Alain, *La société postindustrielle, Naissance d'une société*, Denoël Gonthier, 1969.

métasociaux vont avoir comme fonction d'encadrer, contenir et réguler les formations de l'ordre social et culturel.

En tant que psychanalyste, René Kaës complète l'analyse de Touraine en évoquant les garants métapsychiques en tant que « formations et (…) processus de l'environnement sur lesquels s'étaie et se structure la psyché de chaque sujet. Ils consistent essentiellement dans les interdits fondamentaux et les contrats intersubjectifs qui contiennent les principes organisateurs de la structuration du psychisme. Ils forment ainsi le cadre et l'arrière-fond implicites de [la psyché] »[143]. Dans sa présentation de l'ouvrage Le Malêtre, David Benhaïm retient que « ces formations accomplissent des fonctions d'étayage, de cadre et de garant pour la formation et le fonctionnement de la psyché, mais aussi elles jouent un rôle essentiel dans sa structuration et dans les processus de subjectivation. Les alliances inconscientes, les repères identificatoires, les énoncés de certitude « qui assurent une représentation fiable du monde interne et du monde environnement » sont des formations méta »[144]. Pour Kaës, « les défaillances, les désorganisations et les recompositions des formations métasociales de la vie sociale affectent corrélativement les formations métapsychiques de la vie psychique et par conséquent la vie psychique elle-même, et plus particulièrement ses garants métapsychiques »[145]. Il affirme en effet : « Nous sommes confrontés à des mutations, c'est-à-dire à des changements structuraux et processuels dans les divers niveaux d'organisation de la vie : psychique, sociale, économique et culturelle (…) désormais nous sommes en train de vivre un ébranlement qui atteint plus radicalement notre possibilité d'être au monde avec les autres et notre capacité d'exister pour notre fin : cet ébranlement interroge les dimensions écologiques et anthropologiques de ces mutations. L'être défaille avec ce qui le soutient »[146].

L'apport de la métagarance est précisément d'intégrer par cette notion les différentes dimensions et les différentes sources de la contenance. Il s'agit donc de prendre en considération à la fois les conditions psychosociales économiques, éducatives et culturelles, mais également bio-somatiques. Benghozi se réfère ainsi à « une topique transcontenante individuelle/familo-communautaire et sociale ». Il évoque en ce sens un « co-étayage réciproque et simultané des mues de contenants en transformation »[147].

Les termes « co-étayage » ou « topique transcontenante » mettent en évidence les interactions et le besoin de cohérence entre les différentes sources de la contenance. Or, l'étude des parcours de vie révèle à la fois les défaillances dans les interactions destinées à assurer cette contenance, mais également le manque de cohérence entre les différentes sources de contenance[148].

---

[143] KAËS René, *Le malêtre*, Dunod, 2012, p. 249.
[144] Le divan familial, 2014/1 (n° 32) p. 191-198
[145] KAËS René, *Le malêtre*, *op. cit.*, p. 111.
[146] *Ibid.*, p. 4.
[147] BENGHOZI Pierre, « Clinique, souffrance et attaque de la métagarance dans les familles, les institutions et le lien social », *op. cit.*
[148] Sur cette question, voir également *supra*, KARRAY Amira et DERIVOIS Daniel, « Le roman scolaire d'une adolescente de "migrants" », *op. cit.*

2. Les défaillances des fonctions de protection dans les parcours étudiés

Pour tenter de caractériser les défaillances des fonctions de protection dans les parcours des individus, nous allons distinguer les événements ou incohérences identifiés dans la sphère familiale immédiate (le méta-cadre familial), de ceux qui relèvent de l'environnement institutionnel (école ou protection de l'enfance – méta-cadre institutionnel) et enfin ceux qui renvoient plus largement à l'environnement idéologique et juridique (méta-cadre culturel).

- Méta-cadre familial

L'analyse qualitative des parcours de vie a permis de recenser une multitude d'exemples dans lesquels on peut faire l'hypothèse que certains événements n'ont pas permis à l'enfant ou à l'adolescent de se sentir comme un ensemble cohérent ou dans lesquels les éléments lui permettant de donner un sens au monde intérieur qui est le sien ont visiblement manqué.
Ces événements peuvent être liés à l'existence de conditions de vie très précaires, de situations d'abandon voire de formes d'abus qui renvoient alors non plus à une « simple » défaillance de la protection due à l'enfant dans un environnement contenant et sécurisant, mais à une attaque par un adulte qui devient la source du danger – situations d'inceste ou de violences –. Les éléments qui suivent sont destinés à amorcer une réflexion sur ce à quoi peut renvoyer le besoin de contenance des mineurs et les failles, voire les attaques de la métagarance. Il ne s'agit en aucune manière de se livrer à une quelconque appréciation, de ce qu'a réellement vécu le jeune.

Les exemples suivants sont considérés comme particulièrement marquants.

Les deux premières situations renvoient à des cas dans lesquels le lien à l'un des parents apparaît comme faisant défaut ce qui provoque le sentiment par la mineure d'une perte d'un lien essentiel à sa construction et à son besoin interne de sécurité. Une éducatrice rapporte ainsi au cours d'un des entretiens organisés dans le cadre de la présente étude : « *Elle nous est confiée depuis ses 9 ans car elle était dans un contexte de violences commises par son père. Elle a des visites par son père en journée et avec sa mère aussi, mais en ce moment, sa mère a décidé de ne plus voir sa fille, ce qui fait qu'elle n'est pas bien* » [Extrait d'entretien]. On ne dispose évidemment d'aucun élément plus précis sur les circonstances qui conduisent cette mère à ne plus voir sa fille, ni même d'éléments sur la durée de cette interruption des visites. Il n'est, de ce fait, pas question ici de chercher une quelconque responsabilité de qui que ce soit dans les événements relatés. On pourrait faire une multitude d'hypothèses qui permettraient de donner un sens à l'interruption des visites par la mère (hospitalisation, déménagement, dépression, réponse à un comportement très agressif de l'enfant…). Néanmoins, la manière dont l'éducatrice qui suit la mineure rapporte la situation donne certains éléments sur le vécu de cette mineure. Cette interruption du droit de visite, en l'absence d'éléments permettant de lui donner un sens, ne permet pas de considérer que la mère répond aux besoins de l'enfant, besoin de savoir que même à distance sa mère est là pour elle, besoin particulièrement aigu au moment de l'adolescence, *a fortiori* lorsqu'elle est éloignée de ses parents, du fait du placement.

Dans la deuxième situation envisagée, celle qui apparaît dans la procédure en tant que Prostituée avait 4 ans quand elle a été déposée chez sa grand-mère, le temps que « sa mère aille faire une course ». Or, cette dernière n'est jamais revenue chercher sa fille. Elle l'avait en réalité abandonnée pour aller s'installer dans le sud de la France. Néanmoins, elle n'avait informé ni l'enfant, ni sa propre mère, la grand-mère de l'enfant, de ses projets. L'enfance de cette petite a été pour le moins chaotique. Le dossier d'aide sociale à l'enfance mentionne qu'elle a rencontré des difficultés scolaires dès le CP et qu'elle « n'est jamais entrée dans les apprentissages ». Lorsqu'elle a eu 12 ans, la grand-mère a demandé qu'elle bénéficie d'un placement. Du fait de l'absence de place disponible, une mesure d'assistance éducative en milieu ouvert au domicile de la grand-mère a été prononcée pour trois mois. Au terme des trois mois, aucune place ne s'étant libérée, la mesure a été renouvelée pour trois mois supplémentaires.
On observe ainsi une répétition de situations de ruptures, si ce n'est d'abandons ; autant d'événements de nature à attaquer l'enveloppe protectrice de l'enfant, puisqu'il se retrouve à chaque fois seul au monde.

Dans la troisième situation, le discours des parents ne semble pas poser un cadre sécurisant puisqu'ils tolèrent, si ce n'est encouragent l'activité prostitutionnelle. Ainsi, au cours des entretiens avec les professionnels, une éducatrice rapporte que *« selon les camarades [de cette dernière], elle se prostitue quand elle rentre chez son père, que celui-ci ne dit rien car il en a peur, que sa mère est au courant et qu'elle se fait envoyer de l'argent »* [Extrait d'entretien]. Ici, si l'on en croit les propos rapportés, non seulement le père ne parvient pas à poser un cadre et un interdit (car il a peur de sa fille), quand la mère valide les actes de prostitution. Loin de protéger leur fille d'une pratique dont on sait à quel point elle peut être destructrice pour une adolescente en construction, les parents la valident implicitement pour l'un – en ne s'y opposant pas - ou explicitement, semble-t-il, pour l'autre. On pourrait à cet égard distinguer le cas de celle ou celui qui se prostitue en ayant conscience de transgresser, du cas de celle ou celui qui se prostitue avec l'aval de ses parents. Là encore, les éléments dont on dispose ne permettent pas d'avoir un regard critique sur les propos rapportés. Pour autant, ils disent sans doute quelque chose du vécu de cette mineure qui tient à ses camarades un discours leur permettant d'en tirer les conséquences qui précèdent.

Dans une autre situation encore, la jeune fille rapporte avoir été abandonnée par sa mère au motif que son père était violent. Suite au départ de sa mère, son père s'est mis à abuser d'elle. L'attaque de la contenance est alors double : elle est le fait de l'abandon par la mère et du viol par le père.

La dernière catégorie d'exemples renvoie à la situation dans laquelle les valeurs éducatives proposées par les parents apparaissent dans un total décalage avec le discours renvoyé par l'environnement scolaire et amical de l'enfant. Ce type de situations peut évoquer le cas de familles migrantes ou ayant une pratique religieuse très stricte et qui vont imposer à l'enfant des normes de comportements qui seront considérées, dans le contexte du pays de destination, comme très exigeantes. Ainsi, on retiendra le propos suivant d'un éducateur : « *C'est une famille de confession musulmane. (…) Madame s'est convertie au cours de sa vie et du coup ça*

a donné un peu les principes moraux qui régissent la famille, dans lesquels la jeune fille ne se retrouvait pas, c'était pour elle un carcan trop étriqué, donc elle a fait un peu exploser à l'adolescence, ce qui a amené entre autres au placement » [Extrait d'entretien]. On peut alors faire l'hypothèse que dans ce contexte, c'est la « topique transcontenante individuelle/familo-communautaire et sociale » évoquée par Benghozi qui est défaillante. Le nécessaire « co-étayage réciproque et simultané des mues de contenants en transformation »[149] précédemment évoqué, fait alors défaut. Or, lorsque les valeurs promues par les pairs, l'école, les professionnels de la protection de l'enfance, ou plus largement encore, les messages transmis par les médias (réseaux sociaux, émissions de téléréalité, discours politiques…), sont en contradiction avec le discours tenu à la maison, ce co-étayage ne peut pas fonctionner.
Au cours d'entretiens informels avec des professionnels, l'existence de discordances entre les règles posées au sein du foyer familial et l'environnement social ont été identifiées comme récurrentes.

- Méta-cadre institutionnel

Il est réducteur de ne situer le mineur que dans son environnement familial. C'est pourquoi, sera abordée la fonction contenante des institutions au contact direct de l'enfant, à savoir principalement l'école, mais également pour les enfants protégés, la protection de l'enfance ou encore la justice.

- *Protection de la contenance sécure par l'école*

Les difficultés rencontrées par l'école pour répondre au besoin de sécurité des enfants peuvent être envisagées de différentes manières. En amont de toute situation de prostitution tout d'abord, il se peut que l'école soit un lieu au sein duquel vont avoir lieu des violences. Par ailleurs, il se peut que ce soit au sein de l'établissement scolaire qu'ait lieu le recrutement en vue de la prostitution ou de l'implication de l'activité de proxénétisme – même si les données dont on dispose ne nous permettent pas d'illustrer cette dernière hypothèse -. Enfin, et de manière plus globale, on peut envisager que le cadre et les valeurs posées au sein de l'école soient peu sécurisants au niveau psychique, du fait notamment du flottement que peut trahir le fonctionnement de l'établissement. A cet égard, la notion de « climat scolaire » permet de saisir sous un même terme différentes réalités que sont le bien être des élèves et des personnes, la qualité des apprentissages, la lutte contre la violence à l'école, la justice scolaire et le sentiment d'appartenance à l'école[150].

Pour ce qui est tout d'abord de l'hypothèse dans laquelle des violences vont avoir lieu au sein de l'école, l'entrée dans la prostitution a été, dans plusieurs parcours, précédée d'une situation de harcèlement, identifiée comme ayant rendue la jeune particulièrement vulnérable à la proposition de recrutement qui lui est faite ultérieurement. De la même manière, une agression peut précéder l'entrée dans la prostitution. Ainsi, une mineure a été contrainte par un de ses

[149] Préc.
[150] DEBARBIEUX Eric, « Le climat scolaire, un défi collectif », *Sciences humaines*, vol. 10, nº 285, 2016, p. 22.

camarades de classe à procéder à une fellation dans les vestiaires du collège. Sans que l'on puisse attribuer directement un rôle causal à cet événement, on constatera qu'il a précédé l'implication dans l'activité prostitutionnelle. Dans ces deux exemples, l'enceinte scolaire n'a pas permis d'assurer la protection physique de l'élève.

Il n'est pas rare par ailleurs que la mineure soit recrutée par un ou une camarade qu'elle a connu au sein de son établissement scolaire. Ce constat renvoie à l'hypothèse d'une « mise en contact transitive » entre la future prostituée et celui ou celle qui le recrute. Cette situation est particulièrement problématique lorsque des alertes avaient été données face au risque d'un tel recrutement.
La mère d'une jeune fille qui se prostituait rapporte au cours de son audition par les services de police qu'elle a voulu alerter la direction du collège dans laquelle se trouvait sa fille que l'une de ses camarades, que l'on appellera Lili et qui avait recruté sa propre fille en vue de l'inciter à se prostituer « *était en train de dévergonder toutes les petites du collège* ». Mais, rapporte-t-elle, « *ils ont pris la défense de Lili* ».

Une autre mère rapporte aux services enquêteurs : « *J'ai essayé de sensibiliser le personnel du lycée aux risques de prostitution des adolescentes. Ils n'ont rien voulu entendre. Pourtant, un certain nombre de jeunes filles de X (ville de province de taille moyenne) vont passer le week-end à Paris comme escort-girls. Elles sont rétribuées soit en espèce, soit en cadeaux de luxe. Je suis allée sur le Facebook des gamines. Elles s'affichent les seins à l'air la bouche en avant. On voit qu'elles portent des objets de luxe, notamment des chaussures Louboutin, des sacs Chanel…* ».

De tels propos méritent évidemment d'être considérés avec prudence tant on ne dispose pas du point de vue des interlocuteurs sollicités par ces mères. Néanmoins, ils obligent à poser la question de savoir dans quelle mesure les professionnels concernés étaient effectivement prêts à entendre la réalité du danger identifié et à mettre en place des mesures pour tenter d'assurer une protection effective des élèves, face au risque d'un recrutement en vue de la prostitution au sein même de l'établissement. Le fait est que le silence opposé à la dénonciation d'une telle situation révèle une faille dans le dispositif destiné à assurer la protection et la sécurité des élèves. Bien plus, il ne fait que renvoyer les parents à leur propre solitude au moment où ils ont précisément particulièrement besoin de se sentir soutenus.

En l'absence d'alerte ciblée sur une situation spécifique, le recrutement au sein d'un établissement scolaire soulève la question du besoin de sensibilisation et d'éducation à la sexualité à destination de l'ensemble des effectifs. L'ampleur de la tâche et la gravité du problème obligent à la plus grande prudence et à la modestie dans la préconisation de ce type de « solutions » qui revêtent probablement une réelle pertinence, mais dont les effets ne pourraient être qu'identifiés à long terme.
Pour ce qui est du climat scolaire, il peut sembler s'éloigner pour partie du sujet étudié. Néanmoins, il apparait comme symptomatique de ce à quoi renvoie la métagarance au sein de l'éducation nationale. Ses principales composantes ont été résumées en cinq points : les relations, l'enseignement et l'apprentissage, la sécurité, l'environnement physique et enfin le

sentiment d'appartenance. Or, parmi les facteurs identifiés comme ayant une influence sur celui-ci, Eric Debarbieux identifie en premier lieu l'instabilité et les conflits d'équipes[151]. Cet élément semble particulièrement intéressant en ce qu'il renvoie à l'hypothèse déjà évoquée d'une fragilisation de la contenance psychique du mineur du fait d'une absence de co-étayage entre les adultes ou les institutions qui l'entourent. On peut croire que l'absence de cohérence entre les propos des différents adultes au contact de l'enfant dans l'enceinte scolaire, et au-delà entre le discours tenu à l'école et celui qui est tenu à la maison peuvent créer une faille dans le besoin de sécurité du mineur dans sa relation aux adultes. La cohérence renvoie étymologiquement à ce qui tient ensemble, ce qui est accroché ensemble. Les distorsions entre les propos tenus et les règles posées créeront immanquablement une faille qui sera d'autant plus dommageable qu'elle intervient à un moment où le jeune a particulièrement besoin de trouver une contenance sécurisante auprès des adultes qui l'entourent. Il est tentant d'appliquer à certaines contradictions constatées au sein des établissements scolaires les propos suivants de Benghozi : « La circulation intempestive de directives contradictoires peut déstabiliser les repères nécessaires à la contenance sécure institutionnelle et se traduire, au niveau des équipes de professionnels, par une crise de confiance sur la garantie de toute initiative, une perte de sens sur l'engagement des missions auprès des populations, une crise d'identité professionnelle, un sentiment de menace sur la place, sur le devenir, de chacun sur celui de l'institution... »[152].

Si l'exemple proposé est probablement trivial au regard de la problématique soulevée, cette question de la stratégie d'équipe pourrait être illustrée par la question de la place du numérique dans le cadre de l'enseignement scolaire, à propos de laquelle des sociologues soulignent que les nouvelles modalités de communication « brouillent la perception de ce qui se situe dans et au dehors des établissements et ce faisant mettent en question les notions de public, de privé et d'intimité telles qu'elles étaient habituellement envisagées par les acteurs et actrices éducatives »[153]. Cet état de fait génère des positionnements différents entre les enseignants, mais également entre les enseignants et les familles ce qui peut contribuer à créer des incertitudes et donc des failles dans l'environnement du mineur.

* * *

On l'a bien compris, il ne s'agit pas ici de considérer que l'école peut directement provoquer l'entrée dans la pratique prostitutionnelle ou dans le proxénétisme. Ce n'est pas l'institution scolaire qui va provoquer l'effraction, la faille dans les assises de la contenance sécure ; en revanche elle ne va pas assurer la « fonction métagarante de protection sécure des

[151] Le ministère de l'éducation nationale insiste dans différents documents sur la nécessité de favoriser une stratégie d'équipe en portant une attention particulière à l'accueil, l'accompagnement, la mutualisation pluri-professionnelle, la cohérence et la cohésion, la parole d'acteurs et le bien-être des personnels.
[152] BENGHOZI Pierre, « Clinique, souffrance et attaque de la métagarance dans les familles, les institutions et le lien social », *op. cit.*
[153] PASQUIER Gaël, « Des familles en accusation. Des usages numériques qui interrogent l'éthique enseignante », *Jeunesse, genre et violences 2.0*, Savoir et formation, L'Harmattan, 2020, p.

vulnérabilités »[154]. Dans les exemples proposés, la conjonction entre les défaillances de la famille et de l'école dans leur fonction de protection fait que les mineurs sont « beaucoup plus influençables par les aléas de la vie sociale, en particulier les affinités et les associations de fait que le hasard de rencontres et des lieux et contextes de vie amènera à constituer »[155]. Il doit être précisé que Mucchielli et Bibard identifient un tryptique « famille/école/précarité » comme contribuant à expliquer les parcours des adolescents délinquants. Nous n'avons pas étudié de manière suffisamment précise le paramètre lié à la précarité pour le retenir dans notre conclusion, mais nous pouvons appliquer leur constat à la seule conjonction de la famille et de l'école. On pourrait d'ailleurs plus largement élargir le propos à la conjonction entre la famille et les institutions au contact du mineur qui renvoient, outre l'école, à l'aide sociale à l'enfance et à la justice.

- *Protection de la contenance sécure par l'aide sociale à l'enfance*

Questionner les parcours des individus au regard de la manière dont l'Aide sociale à l'Enfance a pu assurer ses fonctions de protection des mineurs relevant de la catégorie des mineurs en danger a permis de faire émerger différents types de situations.

Par définition, les situations évoquées renvoient à des échecs des fonctions de protection, au moment où nous les étudions en tous cas. On ne peut exclure qu'avec le recul, on puisse identifier qu'une protection ait pu se mettre en place et permettre à la mineure de sortir de la situation de danger. Nous allons donc tenter d'identifier le moment auquel l'institution n'a pu jouer le rôle qui lui est attribué par la loi lorsqu'elle mentionne : « la protection de l'enfance comprend (…) l'organisation du repérage et du traitement des situations de danger ou de risque de danger pour l'enfant ainsi que les décisions administratives et judiciaires prises pour sa protection » (Article L. 112-3 CASF).

Il est tout d'abord évident que lorsque malgré le caractère aigu du danger, l'Aide sociale à l'enfance n'a pas été saisie de la situation on peut retenir une défaillance du repérage. Tel est le cas d'une jeune dont la situation a été rapportée par un des éducateurs rencontrés. Il avait accompagné cette jeune dans le cadre d'un emploi précédent et non au sein du foyer. Cette mineure était déscolarisée depuis le CM1. Elle vivait avec sa mère et ses frères qui étaient tous impliqués dans une activité de trafic de stupéfiants. Selon les faits rapportés cette jeune avait elle-même consommé très jeune (10 ans) et avait été également impliquée dans cette activité avant de se prostituer. Ce qui frappe dans ce cas particulier, c'est que le professionnel qui fait état de cette situation expliquait qu'aucun signalement au juge des enfants n'avait été fait en raison du climat de terreur que faisait régner cette famille sur son environnement. Si des investigations supplémentaires avaient pu confirmer cette lecture de la situation – en l'état il nous faut nous contenter de l'appréciation du professionnel -, il faudrait en déduire que le défaut de protection ne résulte pas tant en l'espèce d'un défaut d'information des institutions – on

[154] BENGHOZI Pierre, « Clinique, souffrance et attaque de la métagarance dans les familles, les institutions et le lien social », *op. cit.*
[155] MUCCHIELLI Laurent et BIBARD Daphné, « La délinquance à l'adolescence : un cumul de ruptures de liens sociaux », *op. cit.*, p. §33.

rappellera ici que l'école n'a pas semble-t-il signalé la déscolarisation de l'enfant, pas davantage que le collège -, mais davantage d'une paralysie de l'institution du fait des sentiments de peur et d'impuissance. On est donc face à des familles inaccessibles ou « infra-signalables »[156].
Il en est résulté un défaut de fonctionnement institutionnel normal.

Dans de nombreuses situations, le recrutement de la mineure pour des faits de prostitution s'est fait alors que les institutions chargées de les protéger avait déjà été saisies, que ce soit via une information préoccupante ou une saisine du juge des enfants. Malgré la situation de danger invoquée, soit aucune mesure n'a été mise en place, soit une mesure a été mise en place sans que les conduites à risques n'aient pu être enrayées. C'est alors au niveau du « traitement des situations de danger ou de risque de danger » - article L 112-3 du CASF - qu'apparaît la difficulté. De manière particulièrement problématique, il se peut que la mesure fournisse indirectement les modalités du passage à l'acte puisque le recrutement a lieu dans le lieu de placement.

Dans le cas de Célia présenté au titre du second parangon, l'aide sociale à l'enfance avait été saisie par plusieurs informations préoccupantes avant qu'elle ne s'implique dans des faits de proxénétisme. Dans une autre situation précédemment évoquée, la mineure a été maintenue durant six mois au domicile de sa grand-mère, qui expliquait ne plus pouvoir en assurer l'éducation, avec le soutien néanmoins d'une mesure d'assistance éducative en milieu ouvert, mesure choisie non pas en considération de l'intérêt de la mineure, mais de l'absence de place en foyer. Le temps nécessaire à la mise en place de la mesure a donc, en l'espèce, entravé la protection de la mineure.

Dans d'autres cas encore, la jeune placée va rencontrer dans le lieu de placement celle qui va la recruter et l'initier à la prostitution. La défaillance de la fonction de protection assignée aux institutions par la loi est alors patente.

Ainsi, au sein des données judiciaires, une mineure de douze ans rapporte qu'un après-midi, elle a suivi une camarade âgée de 16 ans placée dans le même foyer qu'elle. Celle-ci lui a fait rencontrer sa meilleure amie et à partir de là, toutes les deux l'auraient obligée à les suivre « sous peine de se faire violenter et d'être forcée à déambuler nue dans la rue ». Elles auraient pris un train de banlieue pour se rendre dans un endroit, où elles auraient rencontré cinq individus masculins. Elles se seraient ensuite rendues dans un appartement dans lequel la jeune aurait été victime d'un viol avant d'être vraisemblablement mise en contact avec un client. Celle-ci précise avoir été contrainte à prendre des stupéfiants, sous peine de « se voir retirer ses vêtements et de devoir aller nue dans la rue ». Dans ce cas précis, la jeune est rentrée au foyer dans un tel état de choc que les éducateurs ont pu identifier qu'un événement grave s'était produit ce qui lui a permis la dénonciation immédiate des faits subis.

[156] SERRE Delphine, *Les coulisses de l'État social. Enquête sur les signalements d'enfant en danger*, Raisons d'agir « Cours et travaux », 2009.

Dans d'autres cas, la mesure de placement est prononcée en raison de l'identification d'une situation de prostitution. Apparaît alors le risque que ces mineures ne recrutent de nouvelles prostituées au sein du lieu de placement. Les éducateurs rencontrés ont ainsi fait état de la constitution (voire de la reconstitution) d'un réseau au sein du lieu de placement destiné à les protéger. De manière particulièrement problématique, le dispositif de protection va être le lieu où se concrétise la mise en danger.

La synthèse suivante issue des entretiens réalisés dans un foyer permet de comprendre le processus.

Avec l'accueil simultané de Tania, Luna et Marie – ayant une fonction centrale – se forme un réseau. Tout commence avec l'accueil de Marie sur le groupe d'internat où sont déjà présentes Lisa, Juliette et Aurélie. Marie connaissait Lisa, elles avaient été placées ensemble dans un foyer d'urgence parisien, au sein duquel chacune disait que l'autre se prostituait – on ne sait pas si elles ne pratiquaient pas ensemble –. De nombreuses menaces et tensions ont lieu entre les deux jeunes qui tentent de recruter les jeunes filles vulnérables dans l'établissement. Tania connaissait également de vue Luna pour avoir partagé ensemble des soirées, elles ont le même âge (16 ans) vivent dans le même bâtiment et sont dans la même classe. Lisa et Marie recrutent ainsi Aurélie et Juliette (organisent les rendez-vous, publient les annonces sur Internet, recherchent des clients), en fait elles se recrutent entre elles : Marie et Lisa feraient travailler Aurélie et Tania, Aurélie ferait de même avec Juliette, *etc*. Aurélie portera plainte contre Marie. Alors que Luna et Tania sont toujours placées, Lisa et Marie ont été exclues à la suite des divers problèmes posés par leur accueil (recrutement, prostitution) dans l'établissement.

Une des éducatrices rencontrées synthétise la situation dans les termes suivants : « *Et donc quand Marie est arrivée, Lisa était déjà ici, déjà dans des conduites prostitutionnelles, et en fait quand elles sont arrivées, elles se connaissaient déjà. Sauf que nous, on devait mettre Marie à l'abri parce qu'elle avait vraiment une épée de Damoclès au-dessus de la tête et elle courait un énorme danger, c'est ce qu'on nous a expliqué. Et du coup, dès le premier jour on a vu qu'elles se connaissaient et qu'elles venaient des mêmes réseaux, et qu'elles connaissaient les mêmes personnes, et que du coup Marie avait dénoncé les personnes que Lisa connaissait. Donc en fait, là où tout devait rester secret, à Paris tout s'est su, voilà comment ça a commencé…. Et donc du coup bah… Marie et Lisa ont commencé à bosser ensemble, à visualiser les filles vulnérables, les mettre sous leur aile, et après à fuguer avec elles sur Paris et à se prostituer avec elles, en créant leurs annonces sur Wannonce. Et puis bah voilà, ça s'est fait un peu comme ça* » [extrait d'audition].

Dans d'autres cas, la mise en contact des mineures confiées à l'ASE résulte des stratégies des proxénètes qui viennent délibérément trainer à proximité des foyers pour recruter leurs futures « bosseuses ». De manière informelle, nous a enfin été rapportée la situation de jeunes relevant des mesures de protection de l'enfance, faisant leur possible pour aller de lieux d'hébergement en lieux d'hébergement et tenter ainsi d'infiltrer les foyers pour recruter de nouvelles « bosseuses ». L'indicateur permettant de faire l'hypothèse que le cumul des lieux de placements vise délibérément de tels recrutement est l'absence de toute demande de la jeune et

d'investissement dans la structure dans les jours qui suivent son arrivée et dans le même temps, l'identification d'une certaine proximité avec celles dont on comprend peu après qu'elles se prostituent. Cette hypothèse mériterait d'être vérifiée de manière plus précise.

Il ressort de ces différentes circonstances, l'absence d'effectivité de la protection physique de de la mineure puisque l'institution la met indirectement en contact avec des jeunes qui vont précisément la mettre en danger.

Au-delà, d'autres types de failles de la métagarance observées au sein des dispositifs de l'aide sociale à l'enfance peuvent être identifiés. Nous avons caractérisé la « difficulté à faire se rencontrer la temporalité de l'adolescente accompagnée et la temporalité des professionnels à son contact »[157]. Cette thématique revient de manière récurrente dans les échanges avec les professionnels. On peut identifier une faille de la métagarance, lorsque la réponse apportée par l'institution va mettre en péril la « contenance sécure institutionnelle ». Le temps mis pour apporter une réponse à une demande de la jeune qui touche précisément à ce qui est lié à son activité prostitutionnelle (demande de soins, d'éloignement, de dépôt de plainte…) peut créer une discordance entre les propos selon lesquels elle a besoin d'être protégée et l'inertie opposée à l'urgence qu'elle convoque.

On ne saurait nier l'extrême difficulté qu'il y a à accompagner ces jeunes dont l'histoire, on l'a largement développé, est bien souvent marquée de très nombreux accidents de parcours qui n'ont pas permis la satisfaction des besoins fondamentaux nécessaires à la construction de chacun.

Pour autant, la difficulté de la tâche ne saurait conduire à faire abstraction des problèmes rencontrés dans la mise en œuvre de la protection par l'Aide sociale à l'enfance. On identifie dans de nombreuses situations étudiées une sorte de déni qui rend le repérage et la mise sous protection difficile voire impossible. De façon générale, parler des pratiques sexuelles, et *a fortiori* prostitutionnelles, est difficile pour les professionnels comme pour les jeunes concernées[158]. Pour les professionnels, l'activité prostitutionnelle, sujet chargé émotionnellement, peut être difficile à aborder. Démunis, ils n'arrivent pas à « mettre le mot sur la chose ». Taboue, la prostitution reste dans le non-dit et la suspicion. Dans quelques situations, elle est tout simplement passée sous silence. On peut s'interroger sur l'absence d'information dans les dossiers des jeunes, information qui permettrait pourtant de prévenir les intervenants socio-éducatifs et d'adapter la prise en charge. On peut faire l'hypothèse que les professionnels craignent que le lieu de placement ne refuse la jeune si ce point est évoqué : *« Apparemment, sa référente ASE pense qu'il y en avait déjà eu avant [de la prostitution], mais*

[157] LAVAUD-LEGENDRE Bénédicte, « L'accompagnement des mineures en situation de prostitution : mission impossible ? », *Sociétés et jeunesse en difficulté - Revue pluridisciplinaire de recherche*, vol. 27, 2022.

[158] Gêne à parler de la prostitution, pour les jeunes comme pour les professionnels, déjà mentionnée par le juge des enfants Hervé Hamon dans son intervention de 1986 aux journées d'étude de Vaucresson (Hamon H., Le juge des enfants face au problème de la prostitution masculine des mineurs in *La prostitution des mineurs, Journées d'études*… op. cit., 35-46, p. 39). D'autres professionnels évoquent "le non-discours des équipes éducatives pour ne pas dire le silence ou tabou sur la prostitution des filles mineures" (*ibid*, p. 129).

on n'a pas de… il n'y aucune preuve. C'était plutôt… je ne sais pas d'où ça sort, ce n'est marqué nulle part dans aucun dossier » [extrait d'audition].

Pour d'autres, les éducateurs ont déclaré ne pas avoir vu de signes durant les 6 mois où la jeune était accueillie. Parmi les différentes hypothèses susceptibles d'expliquer cette cécité on peut envisager un possible effet miroir[159]. Face aux différentes techniques de dénaturation du réel, à l'adoption d'une novlangue spécifique et à la valorisation de la liberté d'entreprendre, les professionnels adhèrent, *in fine* au discours de celles qui se prostituent et dont le propos tend à banaliser l'activité pratiquée.

Enfin, il peut être envisagé que le professionnel puisse être dépassé par les conduites et les passages à l'acte des jeunes placés. Au cours des entretiens, la manière dont les fugues sont reprises et travaillées en équipe avec la jeune n'a jamais été évoquée. Ce point laisse à craindre qu'ils n'aient pu être en incapacité d'aider la jeune à *mentaliser* son acte.

La difficulté à repérer les éléments déclencheurs de la fugue a été évoquée par plusieurs professionnels, ce qui a pu générer un sentiment d'impuissance : *« Il y a eu des fugues au début, on avait du mal à la saisir »* [extrait d'audition]. Or, cette difficulté peut entraver le processus d'accompagnement. Comme tout symptôme, l'élément déclencheur peut être liée à la dynamique interne dominée par les mouvements pulsionnels internes particulièrement intenses en période pubertaire. Les débordements pulsionnels créent beaucoup d'angoisse chez les jeunes qui ne disposent pas des moyens nécessaires pour les transformer sous formes de représentations psychiques. Il ne leur reste alors que le recours à l'acte pour tenter d'échapper à l'angoisse et à l'agitation interne.
Cette erreur d'appréciation peut avoir pour conséquence l'impossibilité de proposer une réponse adaptée à l'acte posé, mais également l'absence de mise en place d'un espace permettant à l'équipe et au jeune de revenir sur les actes commis. Autant d'éléments qui vont empêcher l'institution d'assurer la « fonction métagarante de protection sécure des vulnérabilités »[160].

- *Protection de la contenance par la justice.*

A l'instar de ce qui a été évoqué à propos du sentiment d'absence de soutien institutionnel de la part de l'école, les propos de certains parents renvoient à la même réalité à propos de l'institution judiciaire. Ainsi, une mère dont la fille de 16 ans cumule les fugues au cours desquelles elle n'a d'autre cesse que de se prostituer écrit à trois reprises au juge des enfants en charge de la mesure de protection de sa fille, ainsi qu'au procureur de la République. Après avoir détaillé les différentes démarches accomplies auprès des services de police, elle conclut par ces mots : *« Pour moi, la police ne prend pas cette affaire au sérieux (…). Sincèrement, je ne vois pas la fameuse protection des mineurs vu qu'il n'y a pas de répression auprès des*

[159] LAVAUD-LEGENDRE Bénédicte, « La protection des mineures en situation de prostitution : mission impossible ? », *Sociétés et jeunesse en difficulté - Revue pluridisciplinaire de recherche*.
[160] BENGHOZI Pierre, « Clinique, souffrance et attaque de la métagarance dans les familles, les institutions et le lien social », *op. cit.*

adultes derrière ce fléau ». Cette mère rapporte que lorsqu'elle a conduit sa fille devant les enquêteurs, ses affaires étaient encore dans un appartement au sein duquel elle s'était prostituée et dont elle avait l'adresse. Elle s'attendait à ce qu'il soit proposé que les enquêteurs s'y rendent directement pour essayer de récupérer les affaires et surtout d'interpeller ceux qui se trouvaient possiblement encore à l'intérieur. Pourtant, une telle solution n'a semble-t-il pas été envisagée. Dans un autre courrier, elle explique que sa fille continue de cumuler les fugues. Elle expose avoir remis aux enquêteurs un téléphone ayant servi à l'activité prostitutionnelle et sur lequel aucune investigation n'aurait été réalisée. Elle conclut : *« Je dirais qu'ils ne cherchent pas à savoir où elle est et qui elle fréquente, parce que selon la police, elle se place sur le principe « Qui a fugué fuguera » »*. Dans le dernier courrier enfin, elle rapporte le propos suivant qui lui aurait été tenu par un policier : *« Elle reviendra d'elle-même vu que ce n'est pas la première fois »*.

Ces propos renvoient à différentes lacunes. Non seulement, si l'on en croit le récit de la mère, peu de choses ont été tentées pour la retrouver physiquement. Comme dans les autres exemples proposés, on dispose de peu d'éléments pour objectiver les manquements dénoncés et surtout pour savoir si d'autres démarches que celles attendues par la mère n'ont pas en réalité été accomplies. Mais surtout, c'est l'incohérence entre le discours tenu et le contenu de la loi qui mérite d'être soulignée. Le Code de l'action sociale et des familles affirme, on l'a vu, que le service départemental de l'Aide sociale à l'enfance a notamment pour mission d'« Apporter un soutien matériel, éducatif et psychologique au mineur qui se livre à la prostitution, même occasionnellement, réputé en danger ». (Article L. 221-1 du CASF). De son côté, l'article L. 223-2 du même Code prévoit un accueil d'urgence par le service de l'Aide sociale à l'enfance « En cas de danger immédiat ou de suspicion de danger immédiat concernant un mineur ayant abandonné le domicile familial ». Ici, quelle que soit la réalité des investigations réalisées et l'ampleur des difficultés rencontrées, dont on devine qu'elles sont parfois difficilement surmontables, la mère est renvoyée à sa propre solitude et à son impuissance devant les nombreuses mises en danger de sa fille. Dans l'un des trois courriers adressés sur une période d'un an, il est mentionné que la mineure est restée en fugue durant un mois.

Là encore, l'objet n'est pas tant d'identifier ce qui aurait pu ou dû être fait, mais davantage de mettre en évidence ce que l'on pourrait appeler trivialement « les trous dans les mailles du filet ». La perception par la mère de son absence de soutien par les institutions chargées de poursuivre de tels actes ou par celles chargées de la protection des mineures en danger constitue une faille dans le dispositif auquel a besoin de se confronter la mineure pour que sa protection soit assurée[161].

* * *

Au sein des situations identifiées, on peut donc identifier une défaillance de la fonction de protection de la contenance incombant à l'aide sociale à l'enfance et à la justice. En effet les

[161] L'Association Contre la Prostitution des Enfants a mis en ligne une vidéo dans laquelle des mères racontent leur vécu face à la prostitution de leur fille. (https://www.acpe-asso.org) On peut être frappé par la diversité des situations dans lesquelles celles-ci ont eu le sentiment de ne pas recevoir de soutien des institutions qu'elles sollicitaient.

mesures mises en place n'ont pas permis d'assurer la protection et la sécurité des mineures placées, puisque l'institution n'a pu empêcher la répétition des faits de prostitution et que dans certains cas, elle a même indirectement créé les conditions de mise en contact des jeunes vulnérables avec celles et ceux qui allaient les exploiter. L'hypothèse dans laquelle l'institution attaquerait, créerait directement l'effraction dans la contenance serait celle dans laquelle un des professionnels de la protection de l'enfance recruterait une mineure. Nous n'avons pas identifié de telle situation. On peut toutefois s'interroger sur ce qui se joue lorsque les éducateurs ont visiblement conscience de la mise en place d'un réseau au sein même de la structure sans que visiblement des actions immédiates ne soient mises en place…
Juridiquement, une décision de la Cour européenne du 3 novembre 2022 a condamné la France[162] dans une situation que l'on peut qualifier d'attaque de la métagarance. En l'espèce une jeune fille avait subi des abus sexuels durant plusieurs années par le père de la famille d'accueil chargée d'assurer sa protection. La requérante attaque l'État français sur le fondement d'une violation de l'article 3 de la Convention européenne (interdiction des traitements inhumains et dégradants) en raison d'un manquement à son obligation de protection. Ici, la Cour a retenu que : « le service, qui avait l'obligation légale d'assurer sa sécurité, son bien-être et sa protection, devait notamment procéder à des visites à domicile et à des entretiens réguliers, établir une liaison avec les directeurs d'école et les institutions et rédiger des rapports périodiques pour faire part de la situation de l'enfant placé aux juges des enfants »[163]. Or, les comptes rendus versés au dossier semblent indiquer un certain nombre de défaillances dans la mise en place de ce suivi.

Cette décision semble à souligner en ce qu'elle révèle la constatation et la sanction par la Cour européenne de ce que l'on pourrait qualifier comme une attaque de la contenance de l'enfant par l'institution chargée de la protéger. Cette affirmation semble juridiquement et symboliquement forte.

- Le méta-cadre « culturel[164]», les garants métasociaux

Les failles de la protection due au mineur pourraient enfin être reliées aux messages valorisés par certains médias de communication : réseaux sociaux, téléréalités, influenceurs. On identifie en effet une hyper-valorisation de l'image physique que l'on donne de soi, la mise en avant de la richesse matérielle. Pour autant, ces messages sont dans le fond en contradiction avec la promotion de la libre disposition de son corps et une certaine émancipation féminine. Le schéma sous-jacent à bon nombre de ces programmes renvoie les femmes qui y participent à la mise en valeur de leur corps en vue de s'offrir au désir masculin[165]. Leur dimension sexiste[166] a notamment été soulignée par le Haut conseil à l'égalité femmes-hommes qui conclut son rapport 2020 par le constat de la vision « stéréotypée et inégalitaire » des genres et à des formes

[162] CEDH, Loste contre France, 3 novembre 2022, Requête n° 59227/12.
[163] CEDH, Loste contre France, préc.
[164] Au sens de civilisation, référence au texte Malaise dans la Culture de Freud
[165] JEHEL Sophie, « La marchandisation des corps et des échanges sexuels dans la culture médiatique des adolescents », *Prostitution des mineures : trouver la juste distance*, Lyon, Chronique sociale, 2022, p..
[166] FRAU-MEIGS Divina, « Le moment Lolita ou les médias Pygmalion », *Enfants, sexe innocent ? Soupçons et tabous*, Paris, Autrement, 2005, p. 146-157.

de violence morales ou physiques entre les couples[167]. Or, les travaux de chercheurs comme Sophie Jehel notamment, mettent en évidence que ces représentations peuvent avoir des effets distincts selon l'environnement dans lequel grandissent ceux qui les visionnent ou les consultent. Ainsi, les jeunes que l'on peut qualifier de vulnérables, qu'ils soient suivis par la Protection judiciaire de la Jeunesse ou l'Aide sociale à l'enfance semblent moins critiques à l'égard du message implicitement proposé[168].

On peut alors identifier le risque que ces émissions soient perçues comme assurant la promotion d'une forme de réussite passant exclusivement par la valorisation par chacun de son propre corps, où l'argent semble facile et les femmes accessibles. A ainsi été émise l'hypothèse que « ces émissions préparaient les jeunes à une conception néolibérale du travail organisée autour de la compétition de chacun contre tous, dans une logique d'hyperformance et de dépassement de soi, mais aussi de transgression et de trahison pour remporter la cagnotte »[169].

Les exemples illustrant l'hypervalorisation du corps dans une logique de performance, et de construction de soi pourraient être multipliés. On pense notamment à la promotion par les influenceuses du recours à la chirurgie esthétique en vue de façonner le corps féminin de manière à exacerber les attributs sexuels ; injections dans les lèvres, pose de prothèses mammaires et d'implants fessiers sont ainsi des techniques particulièrement fréquentes. De la même manière, la diffusion d'images de billets de banques et la surexposition des signes extérieurs de richesse dans les clips ou les textes des chansons de rap sont un autre exemple de cette valorisation de la performance.

Ainsi, on peut faire l'hypothèse qu'implicitement, ces différents messages sont particulièrement délétères dans un contexte dans lequel l'individu « est libre pour une part d'agir à sa guise puisqu'il n'est plus soumis à une tradition, une autorité (…). Il lui incombe de trouver par lui-même une source de sens susceptible d'irriguer sa vie »[170].
Les éléments qui précèdent peuvent être mis en relation avec le constat selon lequel « L'éclatement actuel des systèmes symboliques, leur précarité quand ils se reconstruisent rendent difficile la transmission aux jeunes générations des repères susceptibles de fonder culturellement et socialement le sentiment personnel de leur valeur propre »[171]. Devant la pauvreté, si ce n'est l'absence de proposition de mythes, de récits fondateurs, de systèmes symboliques permettant de se représenter les questions existentielles qui habitent à un moment ou un autre de sa vie tout être humain, la proposition d'un modèle dans lequel la valeur de

---

[167] Haut Conseil à l'Egalité femmes-hommes, 2ème état des lieux du sexisme en France : combattre le sexisme en entreprise, dans les médias et en politique, *2 mars 2020.* Mises en garde du CSA en 2016 contre NRJ12, à propos du sexisme dans le Mad Mag et Les anges de la téléréalité. Voir aussi le Bilan de la réflexion sur les émissions dites « de téléréalité », CSA, Paris , 2012. Ces références sont empruntées à l'article de Sophie Jehel précité.
[168] JEHEL Sophie, « L'éducation aux médias comme démarche participative et heuristique. Analyser les modalités de distanciation face aux programmes de téléréalité », *Les jeunes, acteurs des médias. Participation et accompagnements*, Paris, Centre d'études Jeunes et médias, 2015, p. 119-130.
[169] JEHEL Sophie, « La marchandisation des corps et des échanges sexuels dans la culture médiatique des adolescents », *op. cit.*. JEHEL Sophie, « « Le jeu de téléréalité comme fabrique du consentement aux principes du travail néolibéral » », *Travailler*, vol. 39, nº 1, 2018, p. 96.
[170] LE BRETON David, *Conduites à risque, op. cit.*, p. 81.
[171] *Ibid.*

l'individu dépend exclusivement de son apparence physique ou de ce qu'il possède devient alors séduisante. Pour autant, le modèle ainsi proposé se révèle bien impuissant pour répondre à la quête de sens qui anime fondamentalement tout être humain : « Nul rituel, nulle évidence sociale ne vient garantir au jeune à ce moment de son histoire individuelle que son existence a une signification et une valeur »[172].
La réduction de la valeur de l'être humain à ce qu'il donne à voir et à ce qu'il possède risque de conduite à un effondrement lorsque les lumières s'éteignent…

Pour en revenir plus directement aux données analysées, on retiendra certains propos qui révèlent la fascination de individus impliqués dans les faits de prostitution/proxénétisme pour le luxe et les signes extérieurs de richesse. La mère d'une jeune fille rapporte : *« Elle se baladait parfois en voiture de luxe sur les Champs Elysées »*. Les Champs Élysées sont en effet le symbole de l'argent et d'une certaine forme de réussite.
Un éducateur décrit une mineure dans les termes suivants : *« Alors, en même temps, il y a deux facettes, elle adore l'argent, elle adore le luxe, elle parle beaucoup de ces soirées où elle est dans des endroits luxueux, avec du champagne, enfin la belle vie, et en même temps il y a toute une… Enfin, elle cherche à occulter un peu tous les côtés négatifs où elle vend son corps à beaucoup, beaucoup de personnes. Donc ses mises en danger se multiplient, avec des témoignages là où elle est avec ces personnes qui sont en même temps des dealers, où elle est séquestrée à plusieurs reprises, elle est épuisée, elle pleure au téléphone, elle est obligée d'avoir des relations pendant tout un week-end, avec des menaces »* [extrait d'audition].

De manière plus spécifique, on peut évoquer les possibles effets du langage pornographique sur la transaction par le corps. La consommation de vidéos porno par des jeunes gens qui n'ont pas encore exercé de sexualité adulte, aura nécessairement une influence sur leurs représentations de celle-ci. Largement diffusé, le porno peut constituer une référence positive (porno-chic) auquel les adolescents seraient particulièrement perméables. Dans son versant plus "hard", celui-ci met à disposition de chacun des images ayant trait à la sexualité et à son exercice en la présentant "comme une technique à maîtriser, au détriment de toute inscription relationnelle et affective", voire "comme un exercice d'assujettissement des femmes par les hommes"[173]. Alors, la sexualité pornographique devient non seulement une norme mais finit par représenter une sorte d'idéal identificatoire pour certains. S'installe ainsi une sorte de mise en résonance de l'excitation interne en souffrance (pulsionnalité) et de l'excitation externe générée par l'environnement. Le tout, soutenu en toile de fond par les expériences précoces de maltraitance, fera de la sexualité une sorte d'attracteur traumatogène (traumatophilie[174]) conduisant à y retourner sans cesse et à banaliser les agressions sexuelles subies.

---

[172] *Ibid.*
[173] ROMAN Pascal, *Les violences sexuelles à l'adolescence - Comprendre, accueillir, prévenir*, Issy Les Moulineaux, Elsevier-Masson, 2012, p. 4.
[174] GUILLAUMIN Jean, « Besoin de traumatisme et adolescence - Hypothèse psychanalytique sur une dimension cachée de l'instinct de vie », *Affliction*, , 1999, p. 143-153.

Au-delà, les éléments qui précèdent peuvent être complétés par l'hypothèse suivant laquelle les contradictions qui traversent le système juridique sont également sources de failles dans la protection qui est due aux jeunes.

On peut voir de telles contradictions dans la manière dont la loi définit les missions de l'aide sociale à l'enfance par exemple. L'article L. 112-3 du CASF affirme « La protection de l'enfance vise à garantir la prise en compte des besoins fondamentaux de l'enfant, à soutenir son développement physique, affectif, intellectuel et social et à préserver sa santé, sa sécurité, sa moralité et son éducation, dans le respect de ses droits. Elle comprend des actions de prévention en faveur de l'enfant et de ses parents, l'organisation du repérage et du traitement des situations de danger ou de risque de danger pour l'enfant ainsi que les décisions administratives et judiciaires prises pour sa protection. (…) Les modalités de mise en œuvre de ces décisions doivent être adaptées à chaque situation et objectivées par des visites impératives au sein des lieux de vie de l'enfant, en sa présence, et s'appuyer sur les ressources de la famille et l'environnement de l'enfant. Elles impliquent la prise en compte des difficultés auxquelles les parents peuvent être confrontés dans l'exercice de leurs responsabilités éducatives et la mise en œuvre d'actions de soutien adaptées en assurant, le cas échéant, une prise en charge partielle ou totale de l'enfant. Dans tous les cas, l'enfant est associé aux décisions qui le concernent selon son degré de maturité ».

L'ampleur des missions relevant de l'Aide sociale à l'enfance est donc considérable. Elles vont de la prévention au traitement des situations de danger en passant par le repérage de celles-ci. La référence à des décisions « adaptées à chaque situation » s'appuyant sur les « ressources de la famille et l'environnement de l'enfant » révèle l'étendue du champ concerné par les mesures susceptibles d'être adoptées. Or, dans le même temps, la suite du texte cloisonne et découpe l'action entreprise via la référence à un « projet pour l'enfant » définissant les objectifs et les motifs le justifiant (via la référence à la décision administrative ou judiciaire). Les professionnels sont en outre bien souvent soumis à un management par objectifs, donnant lieu à une évaluation dont le résultat serait susceptible de justifier, le cas échéant, une fin de prise en charge. On retiendra en ce sens le propos suivant. A la question : *« Qu'est-ce qui justifie la fin de la prise en charge ? »*, un éducateur répond : *« Parce qu'elle n'avait pas de projet, elle ne s'inscrivait dans rien du tout, elle mettait tout en échec, elle n'allait pas à l'école, il fallait… On avait essayé de travailler avec elle, qu'elle se prépare, qu'elle propose un CV dans différents endroits, on avait même pensé à un CFA, la restauration ou… (…) Mais, une fois elle était investie, et le lendemain ça pouvait être complètement… ou elle ne se présentait plus, c'était comme ça »*.
On peut voir dans cette situation l'existence d'injonctions contradictoires. S'appuyer sur les ressources de la famille et l'environnement de l'enfant pour traiter les situations de danger implique une grande souplesse, une réelle créativité et une faculté d'adaptation dans la mise en œuvre des mesures éducatives. A l'inverse, élaborer un projet pour l'enfant qui prenne en considération les différents objectifs listés, tout en articulant ce projet avec le document individuel de prise en charge de l'article L. 311-4 du CASF, le contrat d'accueil de l'article L. 442-1 du CASF et, le cas échéant, le plan personnalisé de compensation est un processus chronophage, formellement cadré. Associer enfin l'enfant aux décisions prises et rechercher

l'adhésion des parents implique de prendre le temps de comprendre les points de vue de chacun et de cheminer avec eux en acceptant que certaines pistes évoquées n'aboutiront pas dans le temps imparti et qu'il faudra alors revenir en arrière pour trouver une solution plus adaptée.

Or, dans le même temps, la logique de rationalisation de l'action, l'accroissement des obligations procédurales visant l'amélioration de la traçabilité et de la transparence, la définition d'objectifs spécifiques sont autant d'éléments qui entravent la capacité des professionnels à mettre en œuvre un accompagnement global, individualisé et incluant le jeune et sa famille comme c'est préconisé par l'article L. 112-3 du CASF.

Dès lors, apparait le risque que lesdites injonctions contradictoires ne déstabilisent les repères nécessaires à la mise en œuvre de leurs missions par les professionnels, mais également ne remettent en cause le sens de leur action tant il est matériellement difficile de répondre aux exigences posées en utilisant les moyens et les outils imposés. Cet état de fait peut générer un sentiment de découragement, mais également une perte de confiance dans la hiérarchie chargée de mettre en œuvre des procédures difficilement compatibles avec l'éthique professionnelle ….

Geneviève Avenard, défenseure des droits ne rien d'autre lorsqu'elle affirme : « D'un côté, les obligations faites aux institutions et aux professionnels ne cessent de se renforcer, leurs pratiques sont de plus en plus encadrées, avec une inflation de dispositifs, d'outils, d'instruments et de procédures, parfois extrêmement détaillés, souvent complexes, dans une injonction de maîtrise absolue des risques. D'un autre côté, la mobilisation des moyens humains, financiers et techniques permettant précisément aux acteurs de terrain de s'approprier leurs obligations est loin d'être suffisante. Les besoins de soutien et d'étayage des pratiques sont sous-estimés au regard des réalités quotidiennes d'exercice des missions, tels le cadre et les organisations de travail ainsi que la composition et le fonctionnement des équipes.
Concrètement, comment garantir l'effectivité du principe de priorité donnée à la protection des enfants quand, dans tous les domaines, le temps réellement consacré aux interventions directes auprès des enfants et/ou des familles est aujourd'hui considérablement restreint ? Quand de nombreux enfants ne sont ni entendus ni écoutés, en raison d'un manque de disponibilité des intervenants et de savoir-faire ? »[175].

Les éléments qui précèdent mettent en évidence différents niveaux auxquels les failles de la métagarance peuvent apparaître. On peut les observer à l'échelle familiale ou institutionnelle, mais ce qui est sans doute le plus frappant est l'identification d'un contexte sociétal, mais également étatique dans lequel les fonctions de protection du cadre ne sont pas toujours assurées. Ce constat peut être relié à la remise en cause d'un certain nombre de principes structurant la société, sans pour autant qu'un nouveau modèle n'ait encore été élaboré. Par ailleurs, le recours aux technologies de l'information donne une grande visibilité à toutes les opinions sans qu'un travail de réflexion, de prise de recul, de hiérarchisation des points de vue ne soit opéré. Il en résulte la coexistence d'un nombre innombrable de théories sur tous les

[175] AVENARD Genevieve, « Le droit à être protégé : des principes aux pratiques », *Vie sociale*, vol. 2-3, nº 34-35, 2021, p. 25-36.

sujets imaginables sur la toile, dont on peut croire qu'ils contribuent à déstabiliser les repères, générant ainsi une crise de confiance et le sentiment de l'absence de sens de l'existence.

B. L'implication dans les Plans une « réponse » au défaut de protection

Nous avons identifié différentes dimensions des besoins de l'enfant et mis en évidence l'importante proportion de situations, au sein des parcours étudiés, dans lesquelles ces besoins n'ont pas été satisfaits. De manière exploratoire, nous proposons ici de considérer les Plans comme une tentative de réponse des intéressés au besoin de protection qui leur a fait défaut. Les éléments qui suivent correspondent à des hypothèses qui mériteraient d'être approfondies et développées dans le cadre d'analyses plus précises. Nous distinguerons dans certains cas l'implication dans les Plans sous l'angle de la prostitution par rapport à d'autres cas dans lesquels l'implication se fera en tant que proxénète (Patron ou Prestataire). Ont donc été situées ces différentes implications dans le contexte d'un besoin urgent de mise à l'abri et de réconfort affectif (1), de la quête de l'adolescent de son identité et de son besoin d'identification (2). Enfin nous ferons l'hypothèse que prostitution et proxénétisme relèvent pour les uns de pratiques de mises en danger, alors qu'il s'agit pour d'autres d'une conduite à risque (3).

1. Prostitution et proxénétisme : une réponse à un besoin urgent de mise à l'abri et de rencontre affective

Les données ont révélé différentes situations dans lesquelles l'implication dans des faits prostitution et de proxénétisme étaient présentées comme la réponse immédiate à un besoin urgent d'hébergement ou de soutien affectif. Tel sera notamment le cas des jeunes filles en fugue qui ne savent pas où dormir : *« Pour des raisons encore difficiles à expliquer, elle nous dit n'avoir plus habité chez sa mère, cette dernière étant dans une situation précaire et la pressant de trouver un emploi, et être partie en Ile-de-France où elle a pu dans un premier temps être hébergée chez une amie, puis elle a habité à l'hôtel mais n'ayant pas prévu de logement stable, elle s'est retrouvée sans domicile fixe, et a eu recours à la prostitution pour vivre »* [extrait d'audition]. Dans une autre situation, un agent d'accueil du foyer dans lequel était placée la mineure rapporte : *« Je lui ai demandé comment elle a commencé. Elle m'a dit que c'était lors de sa fugue, sa mère ne voulait plus la reprendre. Elle avait besoin d'argent. Une fille l'avait accostée et lui a dit qu'elle pouvait rentrer dans le réseau des escorts. Elle n'avait nul par où aller. C'est là que ça a commencé ».*

Dans ce contexte, la quête d'un lieu pour dormir s'accompagne bien souvent de la recherche d'un soutien par les pairs ou à un autre niveau par un individu qui sera vite considéré comme un petit ami. Le *lover boy* renvoie à un individu masculin qui noue une relation amoureuse avec une jeune qu'il va inciter rapidement à se prostituer. Au moment où la jeune vient de fuguer, elle est particulièrement vulnérable à la rencontre de tout individu qui lui propose une certaine

proximité affective. Suite aux difficultés rencontrées au domicile familiale, ou dans le système scolaire certaines font le choix de la fuite, qui se manifeste par une fugue[176]. Ainsi, David Le Breton retient : « Dans la fugue, le jeune échappe à l'étouffement du milieu familial, ou à son indifférence, il se livre au hasard de la route et des rencontres. Il fuit souvent les abus sexuels d'un père ou d'un beau-père, l'indifférence ou le mépris d'une belle-mère, ou bien les conflits qui bouleversent la dynamique parentale. (…) Il s'agit de répondre à l'intolérable d'une tension psychologique, de forcer le dialogue, d'alerter symboliquement la mère sur l'horreur de violences sexuelles subies »[177]. De manière plus fondamentale, la fugue peut être une fuite (vaine) de soi-même faute de pouvoir faire face aux enjeux intra et intersubjectifs du pubertaire : « la fuite est alors impulsive, l'adolescent fuit sans savoir vraiment ce qu'il fuit »[178]. Dans d'autres cas enfin, « la fugue peut également être perçue comme une fuite de son monde interne, dans un évitement d'affects dépressifs, de l'angoisse » [179].

Or, au cours de ces fugues, elles peuvent dans un premier temps être hébergées par une amie, quelqu'un de leur famille… Mais rapidement, ces solutions provisoires prennent un terme et elles se retrouvent, si elles ne veulent pas rentrer chez elles, à la merci de leurs fréquentations (dealers, proxénètes…). Ces temps de fugue sont en outre un temps de particulière vulnérabilité à des agressions sexuelles, qui dans certains cas vont précéder immédiatement la pratique de la prostitution. Il n'est ainsi par rare que la mineure soit recrutée au cours d'une de ces fugues qui constituent les circonstances idéales pour ceux qui sont à la recherche de jeunes susceptibles de monnayer leur activité sexuelle.

Le besoin de protection n'est pas non plus exclu des éléments identifiés dans l'histoire des individus masculins impliqués en tant qu'auteurs dans les faits de proxénétisme. Ainsi, un garçon qualifié de Patron explique avoir été mis à la porte de chez ses parents alors qu'il avait 18 ans. Sa mère explique cette exclusion du domicile familial par le fait qu'il cumulait les actes de délinquances et qu'il avait fait preuve de faits de violences à l'encontre de sa famille. Suite à cet événement, il rapporte s'être retrouvé dans les hôtels car il avait besoin d'un lieu pour dormir… Ce serait dans ce contexte qu'il aurait trouvé comme solution à ses besoins financiers, l'activité consistant à encadrer l'activité de jeunes prostituées.
Pour autant, là encore on ne saurait réduire l'implication dans les faits de proxénétisme à cette dimension matérielle. On retiendra en ce sens, très succinctement, la piste proposée par David Le Breton : « La délinquance est une autre voie pour « tester ses limites », « savoir de quoi on est capable », etc… mais au lieu de s'exercer dans un affrontement personnel au monde, elle se joue dans un l'affrontement à l'autre dans un contexte d'affirmation de valeurs viriles. Au lieu de défier la nature, elle défie le lien social »[180].

---

[176] Les mineurs prostitués ont pendant longtemps, jusqu'au décret-loi du 30 octobre 1935, été assimilés aux vagabonds (Le Mouel J., Approche judiciaire de la prostitution des mineurs *in La prostitution des mineurs, Journées d'études 17,18 19 novembre 1986*, Service d'études Vaucresson, CFEES Vaucresson, 1987, 13-23, pp 15-16).
[177] LE BRETON David, *Conduites à risque, op. cit.*
[178] GOSSELIN Clarisse, « Enjeux psychologiques de la fugue Prises de risques et conduites à risques », *Vie sociale*, , nº 34-35, 2021, p. 25-36.
[179] *Ibid.*
[180] LE BRETON David, *Conduites à risque, op. cit.*, p. 137.

2. La prostitution sous l'angle d'une quête d'identité et d'un besoin d'identification

Il a été vu que les fugues peuvent créer les circonstances favorisant l'implication dans des faits de prostitution. Dans d'autres cas, la prostitution est déjà une pratique assumée et les fugues ont pour but explicite la réalisation des activités prostitutionnelles dans des temporalités variées : quelques heures, soirées, plusieurs jours. A propos d'une mineure ayant une activité régulière de prostitution, un des professionnels du foyer d'hébergement rencontré rapporte : *« Juliette, on l'a eu 3 mois, et sur les 3 mois, elle a été à peu près 2 mois en fugue et de manière éparpillée (...) on avait cette sensation avec ma collègue de ne pas être référents, parce qu'en fait, on n'avait pas de matière au quotidien »* [extrait d'audition].

Aussi, l'existence de fugues doit inciter à la vigilance quant à l'existence d'une situation de prostitution.

Or, la pratique de fugues peut être appréhendée autant comme une revendication de liberté qu'une fuite. On l'a vu, la fugue peut être une solution trouvée par celui ou celle qui ne peut faire face aux enjeux intra et intersubjectifs du pubertaire. Il est donc parfois vain de chercher à identifier l'événement qui a déclenché la fugue. Devant son malaise, le ou la jeune va déplacer ailleurs, sur d'autres, sa recherche souvent éperdue d'un Alter dispensateur d'amour et de protection. Rattrapée par ses pulsions, elle tente de fuir une violence interne qu'elle est bien en peine d'élaborer. Plus elles sont rendues vulnérables par les menaces internes, plus elles seront des proies faciles pour des adultes malveillants. Leur vulnérabilité s'accroît aussi par une autre dimension, narcissique cette fois, de la recherche adolescente : le besoin d'être valorisées, reconnues par leurs pairs, d'être acceptées par le groupe, adoubées par les leaders, autant d'éléments de leur dynamique interne qui conduisent ces jeunes individus féminins à de dangereuses prises de risque.

En effet, l'adolescence est l'âge du processus de subjectivation, processus qui repose sur une tension dynamique entre identité et identifications[181]. Il va impliquer à la fois un certain détachement à l'égard de la famille – ce que manifeste de manière radicale la fugue - et une recherche d'identifications – qui va trouver différentes modalités au cours de la fugue - : « La principale dynamique psychique de l'adolescence est une subtile dialectique entre séparation et identification. Se séparer de l'enfance et des parents, s'identifier dans le groupe des pairs à ce que l'on voudrait être »[182].

Ces éléments nous semblent s'appliquer tant à ceux qui sont impliqués dans les Plans en tant que Patrons ou Prestataires qu'en tant que Prostituées. L'engagement dans la délinquance, via le proxénétisme, ou dans la prostitution, peut donc s'inscrire pour certains jeunes dans une quête d'émancipation à l'égard des parents et une quête de soi. Cette hypothèse s'inscrit dans le

[181] Alain BRACONNIER, « L'adolescence », in *Les grandes problématiques de la psychologie clinique*, Paris, Dunod, 2009, p. 55.
[182] Francis SAINT-DIZIER, « Adolescence et groupe - Nouer des liens pour s'identifier ? », *Empan*, Erès, 2015, vol. 3, n° 99, p. 35.

prolongement des propos d'Amira Karray à propos de l'errance scolaire. Celle-ci identifie en effet que l'errance scolaire peut être une forme de réaction lorsque le jeune ne parvient pas à trouver sa place au sein du système scolaire, du fait de ses différents échecs et de l'impossibilité de trouver un cadre adapté tant à ses éventuelles difficultés d'apprentissage que de comportement : « Honte masquée retournée en violence adressée, auto-sabotage, les expériences d'errance scolaire se vivent entre les filières, les classes et parfois entre l'école et la rue jusqu'à devenir, dans certains cas, une errance de rue et en rue »[183]. Or, quand le système scolaire n'arrive plus à « les contenir et à les accueillir, à étayer leurs trajectoires. Cette errance scolaire redessine l'errance psychique et identitaire que certains jeunes peuvent vivre dans la société » [184]. Elle poursuit en proposant de mettre un sens sur ce processus : « L'errance scolaire, justement, de ces jeunes hors lieu et hors temps éducatif ou social, s'inscrit dans une recherche de soi. N'être personne à l'école, ne pas être quelqu'un ou être n'importe qui à l'école les amène à décrocher, à vouloir se chercher ailleurs, quitte à se perdre de nouveau, quitte à porter une identité de perdu ou de « perdu de vue »[185]. Un tel parcours peut évoquer le cas du dénommé Matteo précédemment évoqué (Parangon I) pour lequel l'implication dans l'activité de prostitution/ proxénétisme a prolongé l'errance scolaire. Ainsi, l'implication dans la prostitution ou le proxénétisme peut s'inscrire dans une « recherche de soi » que l'on peut qualifier de désespérée : « se chercher ailleurs quitte à se perdre de nouveau » …

Or, cette quête de soi a besoin de s'appuyer sur un processus d'identification. Dans certains cas, cette identification visera certains modèles (influenceuses, « étoiles » de la télé-réalité) dont la notoriété repose exclusivement sur leur capacité à exposer leur corps pour en tirer un profit économique. Dans d'autres cas, on observera une identification à tel ou tel membre de leur groupe de pairs. Lorsque les jeunes font l'objet d'un placement au sein d'un même foyer, cette identification peut s'exercer à l'égard de camarades vivant sur le même lieu de placement. Au sein des entretiens réalisés, il n'est pas rare que les individus féminins qui sont recrutées dorment au sein du foyer dans la même chambre que celle qui les recrute. Mais l'influence peut également être exercée par des personnes extérieures.

Dans leur étude sur l'entrée dans des pratiques prostitutionnelles, Helena Frithmann et Nathalie Gavens identifient que l'entrée dans la structure d'hébergement s'accompagne dans bien des cas d'une rupture scolaire et d'une rupture amicale avec leur groupe d'amis d'origine. Comme par compensation, se développent dans le même temps des relations amicales au sein du groupe de paires hébergées dans l'établissement, créant ainsi un important sentiment d'appartenance : « De multiples jeux d'influence et comportements mimétiques ont été observés. Ces adolescentes apparaissent comme « perdues » à l'entrée dans l'institution et semblent chercher à nouer des relations, des amitiés, quelles qu'en soient les conséquences »[186]. Le mimétisme observé conduit les intéressées à « développer les mêmes valeurs afin d'appartenir au groupe

[183] KARRAY Amira, « Blessure identitaire et citoyenneté interne à l'adolescence », *Enfances et psy*, vol. 2, nº 86, 2020, p. 154.
[184] *Ibid.*
[185] KARRAY Amira, « Blessure identitaire et citoyenneté interne à l'adolescence », *op. cit.*
[186] FRITHMANN Helena et GAVENS Nathalie, « Entrée dans des pratiques prostitutionnelles d'adolescentes nouvellement placées en foyer : analyse des interactions et facteurs favorisants », *Sociétés et jeunesse en difficulté - Revue pluridisciplinaire de recherche*, nº 27, 2022.

et d'être reconnues »[187]. Or, cette aspiration à être reconnues par le groupe ne s'arrête évidemment pas au moment où des conduites à risques sont proposées, conduites qui peuvent revêtir une gravité croissante : déclencher l'alarme d'incendie, s'alcooliser, fuguer avec des copines,…
Héléna Frithmann et Nathalie Gavens identifient deux étapes possibles dans le processus d'implication dans la prostitution : la première reposera sur le visionnage de vidéos pornographiques, alors que la participation à un Plan n'interviendra que dans un second temps. De même, cette implication pourra, dans certains cas, se faire graduellement : en tant que spectatrice dans un premier temps, avant d'en devenir partie prenante dans un second temps.
La mise en évidence de ce processus d'intégration et l'identification des pistes de réflexion quant à sa signification peut alimenter une réflexion au sein des structures d'hébergement quant aux moyens susceptibles d'entraver les mécanismes identifiés.

Nous ne disposons pas de données concernant la manière dont les auteurs, Patrons ou Prestataires, vont eux aussi être recrutés et s'impliquer dans cette activité criminelle, possiblement également au sein de foyers, qu'il s'agisse de foyers d'hébergement, de foyers de la protection judiciaire de la jeunesse, si ce n'est au sein d'un établissement pénitentiaire. Cependant, les données collectées révèlent, on l'a vu le très lourd passé pénal de la majorité d'entre eux. Ce constat ne fait que renforcer la pertinence de l'hypothèse selon laquelle le même phénomène que celui identifié à propos des individus féminins hébergées en foyers de la protection de l'enfance pourrait opérer à propos des jeunes hommes.
Pour autant, la signification de l'implication dans le proxénétisme en tant qu'auteur semble à certains égards devoir être distinguée des actes posés par les individus féminins impliquées en tant que Prostituées. Pierre Benghozi défend la thèse selon laquelle les conduites de celles qui se prostituent ne sont pas de « simples » conduites à risques, comme semble-t-il le sont les comportements des proxénètes, mais bien davantage des « mises en danger ».

3. De la distinction entre la conduite à risque des auteurs et la mise en danger des victimes

David Le Breton, dans son analyse des conduites à risque dans une perspective anthropologique retient qu'elles « favorisent la prise d'autonomie du jeune, l'expérimentation sur soi, la recherche de ses marques ; elles sont un moyen de se construire une identité »[188]. Or, il convoque différentes figures anthropologiques pour éclairer ce à quoi renvoie la prise de risque. Parmi elles, on retiendra l'ordalie, en tant que « manière de jouer le tout pour le tout et de se livrer à une épreuve personnelle pour tester une légitimité de vivre que le jeune n'éprouve pas encore car le lien social a été impuissant à lui donner, ou bien qu'il a perdue après des abus sexuels ou un autre drame personnel et que les efforts des autres n'ont pas restauré »[189]. Dans

[187] *Ibid.* § 41.
[188] LE BRETON David, « Les conduites à risque des jeunes depuis 40 ans », *op. cit.*, p. 88.
[189] *Ibid.*, p. 90.

ce contexte, « L'exposition au danger vise à expulser l'intolérable pour trouver l'apaisement »[190].

Ces éléments posent les prémisses de la distinction que va établir Pierre Benghozi, en tant que pédopsychiatre et psychanalyste, entre la prise de risque, nécessaire à l'appréhension de ses propres limites et l'exposition au danger qui renvoie à des conduites effractantes autodestructrices. Le risque constitue « un champ nécessaire à l'élaboration de ses propres limites »[191]. A l'inverse, se mettre en danger, c'est s'exposer à une violence autodestructrice. L'exposition répétée au danger peut être interprétée comme « le symptôme d'un parcours caractérisé par la défaillance et par l'effraction de la contenance identitaire »[192].
Nous allons appliquer cette distinction aux parcours de vie. Nous avons en effet identifié d'importantes différences entre les parcours de ceux qui sont impliqués dans l'activité en tant que proxénètes (Patrons et / ou Prestataires) et celles qui sont impliquées en tant que Prostituées. Nous développerons la thèse que ces différences de parcours contribuent à expliquer le type de rôles exercés dans l'activité de prostitution / proxénétisme.

Benghozi utilise la distinction exposée pour faire l'hypothèse que le fait pour une mineure de se prostituer ne constitue pas un simple dérapage, ou pourrait-on dire une forme aggravée de conduite à risque que l'on pourrait qualifier de normale. Il retient que « l'exposition à la violence autodestructive serait le symptôme d'un parcours caractérisé par la défaillance et par l'effraction de la contenance identitaire » [193]. Il reformule un peu plus loin la même idée en affirmant : « La mise en danger par des comportements autodestructeurs d'adolescentes et d'adolescents est le symptôme d'une contenance familiale insuffisamment sécure, souvent dès la petite enfance, pour étayer l'actualité du processus pubertaire à l'adolescence » [194].
Cette thèse est confortée par nos résultats. Sous l'angle du profil familial (lien aux parents, stabilité familiale), des conditions économiques, du parcours migratoire, de nombreuses similitudes rapprochent les parcours des individus féminins impliquées en tant que Prostituées de ceux des individus masculins impliqués en tant que proxénètes (Patrons et / ou Prestataires). S'il est un point en revanche sur lequel on identifie une importante différence entre les auteurs et les victimes, c'est sous l'angle des violences subies. On l'a largement démontré. Or, ce constat conforte l'analyse considérant que la prostitution est le symptôme d'une contenance familiale insuffisamment sécure du fait des abus subis. Inversement, et au regard de ce seul critère, l'implication dans le proxénétisme relèverait d'une conduite à risque parmi d'autres, au moment de l'adolescence. Ce constat n'enlève évidemment rien à la gravité de l'atteinte qu'elle porte au contrat social et des conséquences considérables qu'elle revêt pour les victimes.
De manière précise, l'Analyse des correspondances multiples a permis de visualiser les différences entre les parcours en intégrant les rôles exercés par les individus au sein de l'activité criminelle. On a ainsi constaté que le fait d'avoir subi des abus dans l'enfance permettait de tracer une ligne de démarcation entre les individus relevant de la partie supérieure du schéma

[190] LE BRETON David, *Conduites à risque*, *op. cit.*, p. 90.
[191] BENGHOZI Pierre, « Les « pseudo-lolitas » », *op. cit.*
[192] *Ibid.*, p. 54.
[193] BENGHOZI Pierre, « Les « pseudo-lolitas » », *op. cit.*
[194] *Ibid.*

entre les Prostituées et les Prestataires recrutement (qui sont en grande partie des individus féminins) et les Patrons et Prestataires logistiques (qui se situent dans la partie inférieure du schéma et qui sont très majoritairement des hommes). Ce sont ces éléments qui nous ont permis de distinguer sur le schéma récapitulatif les conduites à risque et les mises en danger. Cette distinction nous semble apporter un éclairage précieux dans la compréhension des parcours des individus analysés.

Pour autant, on ne saurait procéder à une généralisation abusive en déduisant que tous les individus féminins prostituées ont été abusés ou ont subi des actes ayant fait effraction dans leur contenance identitaire. Il serait tout aussi abusif d'en déduire que les hommes proxénètes (Patrons et / ou Prestataires) n'ont jamais subi de tels faits. Si l'existence de tels abus ou événements effractants a été identifiée dans une importante proportion de parcours de Prostituées, tel n'est pas le cas de la totalité. On l'a vu, certaines Prostituées ont des parcours de vie que l'on pourrait qualifier de « sans histoires » (Voir §2 Sous-section 2, Section 1, Partie II). La distinction proposée ne peut être appliquée de manière mécanique. Ces notions fournissent un cadre de réflexion qui doit être appliqué avec prudence en fonction des histoires singulières des individus. Outre les événements subis, ces histoires incluent les personnes assurant une fonction d'attachement, les professionnels soutenants ayant tenté de participer à l'étayage et d'éviter que l'adolescente ne mette en place un mécanisme de répétition, susceptible de conduite à l'exposition à une violence humiliante autodestructrice[195].
On ne peut isoler dans un parcours de vie un seul élément pour en tirer une analyse globale de l'histoire du sujet, mais on peut croire que la répétition de l'exposition au danger, d'une manière bien souvent stéréotypée via des comportements autodestructeurs avec, précise Benghozi, « ce mode relationnel fait à la fois d'opposition et d'adhésivité » peut être interprété comme le symptôme d'une histoire vie marquée par une attaque de la contenance identitaire.
En affirmant cela on ne répond alors pas à la question de savoir ce qui se joue pour celles qui semble-t-il présentent les mêmes « symptômes » mais n'auraient pas vécu d'effraction de leur contenance identitaire préalablement. Doit alors être formulée l'hypothèse que lorsque dans le cadre d'une conduite à risque de l'adolescence, une jeune va se trouver embarquée dans un Plan et se trouver alors engagée dans une pratique sexuelle rémunérée, bien souvent accompagnée d'un ou plusieurs viols, cet événement va être susceptible de caractériser une effraction, une attaque de la contenance. Si une réponse suffisamment étayante n'est pas mis en place rapidement, cette effraction – non pas de la métagarance, mais de la contenance elle-même – peut provoquer l'engagement de la jeune dans des mises en danger…

Une autre question qui resterait à approfondir serait celle de l'articulation entre conduites à risque et mises en danger à partir du parcours des individus masculins auteurs de faits de proxénétisme. Du point de vue des adversités subies, le principal point de différenciation par rapport aux individus féminins est la faible proportion de situations d'abus et de violences. En outre, l'engagement dans le proxénétisme ne revêt pas nécessairement la même dimension autodestructive que la mise en danger qui résulte de l'implication dans la prostitution. Le risque pris est celui d'être interpellé et pénalement sanctionné. Il n'est pas semble-t-il de même nature

[195] *Ibid.*, p. 52.

que le fait de subir des atteintes à son intégrité physique, que ce soit par des relations sexuelles imposées, exécutées à la chaine, ou dont la nature n'est pas conforme à ce qui était prévu. Il n'est pas non plus de même nature que la soumission aux violences physiques fréquentes au cours des Plans. Ces éléments semblent alors confirmer, en prolongeant ce qui précède, que les agissements des auteurs de proxénétisme sont, du point de vue de la distinction proposée, davantage du côté des conduites à risque que de la mise en danger.

Néanmoins, on l'a dit, les pistes de réflexion proposées ici ne peuvent être appliquées de manière systématique. Les traits qui ressortent comme saillants dans l'analyse globale des parcours ne peuvent être plaqués sur tel ou tel cas particulier.

La contextualisation des résultats de la recherche permet d'étayer l'hypothèse que les événements vécus et subis dans l'enfance et l'adolescence avaient une influence sur le mode d'implication dans l'activité criminelle. Au-delà, nous analyserons les parcours des individus impliqués à la lumière de l'affaiblissement des supports collectifs de protection.

Section 2. Analyse des parcours à la lumière de l'affaiblissement des supports collectifs de protection

Le discours faisant de la liberté un commencement et un principe a émergé avec la Modernité, période de l'histoire de la pensée, que les philosophes font débuter avec des auteurs comme Montaigne ou Machiavel. L'individu libre et responsable devient la valeur fondatrice.
Pour autant, l'autonomie s'inscrit dans un monde commun. L'individu ne devient véritablement autonome que dans l'obéissance à une loi qu'il s'est prescrit, dans les relations aux autres, dans un agir-ensemble médiatisé par des institutions.

Le néo-libéralisme pousse à l'extrême le rôle de l'individu et tend à faire du profit « le but invariable de tout engagement dans le monde »[196]. Il va considérer l'ensemble des motivations en termes de calcul des coûts et d'anticipation des bénéfices. Cette évolution s'accompagne du recours à des logiques de libéralisation et de dérégulation tant dans le domaine économique que politique.
« Toutes les capacités d'un individu sont considérées comme des ressources rares que l'on peut, ou non, allouer à des fins alternatives. Les dispositions corporelles et intellectuelles, les connaissances acquises, la santé et même les compétences affectives peuvent alors être mises au service d'une action et intégrées à un raisonnement optimal. Le thème de l'individu « entrepreneur de lui-même » trouve sa source dans cette extension du capital à la subjectivité conçue comme un tout »[197].

Nous avons développé dans d'autres travaux l'idée que la prostitution par Plan révélait l'adoption des valeurs néolibérale dans le domaine du proxénétisme[198]. Cette forme d'organisation constitue une forme de carricature, d'exacerbation des valeurs néo-libérales conduisant alors les adolescents à trouver par eux-mêmes, fût-ce au risque de porter atteinte à leur intégrité physique et psychique, les ressources qui leur permettront de répondre à leurs besoins matériels et affectifs. Le néo-libéralisme rend possible si ce n'est, encourage cette forme d'organisation de l'activité. Or, dans le même temps, il conduit à l'affaiblissement des systèmes de protection, ce qui rend d'autant plus vulnérables celles et ceux qui se laissent séduire par les promesses d'une activité sensée leur assurer de l'argent rapide.

Nous avons fait l'hypothèse que les parcours des individus impliqués dans des faits de prostitution / proxénétisme sur mineures permettaient d'illustrer les failles des dispositifs (familiaux, sociaux, institutionnels, symboliques voire idéologiques) dont la fonction est d'assurer aux mineurs un cadre protecteur leur permettant de se construire en tant que sujet pour accéder à l'âge adulte.

---

[196] FOËSSEL Michaël, « Néolibéralisme versus libéralisme ? », *op. cit.*
[197] *Ibid.*
[198] LAVAUD-LEGENDRE Bénédicte, « La prostitution des mineures, une pratique à situer dans son contexte », dans *Prostitution des mineures : trouver la juste distance*, Lyon, Chronique sociale, 2022, p.

Or, l'existence même de ces failles peut être interprétée comme résultant d'une logique néo-libérale. Celle-ci contribue à déconstruire les collectifs et systèmes symboliques servant de supports aux formes de solidarité et de construction de sens permettant à l'individu d'accéder à la qualité de sujet.
Pour développer cette thèse, nous allons revenir sur certains éléments qui traversent à la fois le droit de la famille, de la protection de l'enfance, mais également les principes de l'organisation judiciaire, afin de mettre en évidence l'imprégnation du droit contemporain par les valeurs néolibérales (A). Pourtant, on peut croire que celles-ci sont fondamentalement incompatibles avec les problématiques de l'enfant et de l'adolescent en difficulté (B).

A. L'imprégnation du droit contemporain par une logique néo-libérale

Développer la thèse de l'influence du néo-libéralisme sur le droit contemporain, et notamment sur le droit des mineurs, implique d'identifier les nombreux domaines dans lesquels le droit laisse une place accrue à la liberté des individus, ce qui n'empêche pas que la loi continue de poser un certain nombre d'exigences dans la régulation des relations sociales. On observe au sein de la société contemporaine une certaine libération ou émancipation des individus à l'égard d'un certain nombre de prescriptions sociales contraignantes, prescriptions que l'on peut désigner comme renvoyant aux « bonnes mœurs » en tant que conventions sociales portant notamment sur le rapport au corps et à la sexualité. Cette émancipation a incontestablement laissé place à une liberté accrue de chacun dans la conduite de sa vie, sexuelle notamment. Elle s'accompagne d'un accroissement considérable du champ des possibles dans les choix de vie accessibles à chacun.

Cette évolution se traduit en outre par la possibilité laissée aux individus d'organiser leurs relations sociales hors de toute institution de rattachement, mais davantage dans le cadre de liens interindividuels. Ainsi, l'évolution de l'autorité parentale depuis 1970 en témoigne. La loi du 4 juin 1970 affirmait ainsi : « Pendant le mariage, les père et mère exercent en commun leur autorité » (Article 372 ancien du C. civ.). De même, l'article 371-3 du Code civil se référait à la « maison familiale ».
Face à la précarisation du lien conjugal, le droit a adopté des dispositions consolidant le lien juridique entre chaque parent et l'enfant. Ainsi, il protège de manière autonome le lien de l'enfant à chacun des membres de sa famille : père, mère (voire parent 1, parent 2), frères, sœurs, ascendants, voire tiers de confiance.
On peut rapprocher cette évolution des propos de David Le Breton lorsqu'il affirme : « La famille, la condition sociale, le mariage par exemple ont perdu leur statut sécurisant et durable pour devenir eux-mêmes sources de tensions au regard de la détraditionnalisation des rôles et des statuts de l'homme et de la femme et de la fragilité désormais des relations affectives, y compris conjugales »[199]. Dès lors, le rôle des collectifs, des liens sociaux dans le processus d'individualisation peut être considéré comme amoindri. D'autres instances ou d'autres

[199] LE BRETON David, *Conduites à risque, op. cit.*, p. 47.

processus sont mobilisés pour accompagner chacun lorsqu'émerge un besoin de support. Les coachs de vie, les ouvrages et théories de développement personnel sont en plein essor[200]. Ces outils peuvent soutenir celles et ceux qui pourront avec l'aide de tels conseils trouver en eux-mêmes ou dans leur entourage proche suffisamment de ressources mobilisables pour surmonter la difficulté qu'ils rencontrent. Il est cependant à craindre que ce type d'instruments ne puissent pas suffire à celles et ceux qui ne disposent pas de suffisamment de ressources que ce soit dans la sphère familiale, sociale ou économique pour reprendre pied. Ils risquent alors de se confronter à un « sentiment permanent d'insécurité qui empêche de se projeter dans l'avenir de manière heureuse. Le risque devient un fait d'individualisation »[201].

On peut par ailleurs associer l'émergence de la notion de « parentalité » à cette évolution néo-libérale, impliquant que chacun trouve en lui-même les moyens de « s'accomplir ». Cette fois, la dimension néo-libérale ne résulte pas tant de l'affaiblissement d'un collectif, mais davantage d'une logique de responsabilisation de l'individu, de rationnalisation des comportements et d'évaluation des compétences. L'article 375 du Code civil se réfère à l'existence de « compétences parentales » : « lorsque les parents présentent des difficultés relationnelles et éducatives graves, sévères et chroniques, évaluées comme telles dans l'état actuel des connaissances, affectant durablement leurs compétences dans l'exercice de leur responsabilité parentale, une mesure d'accueil exercée par un service ou une institution peut être ordonnée pour une durée supérieure, afin de permettre à l'enfant de bénéficier d'une continuité relationnelle, affective et géographique dans son lieu de vie dès lors qu'il est adapté à ses besoins immédiats et à venir ». Les termes *compétences* et *responsabilité* méritent qu'on s'y attarde.

La place croissante laissée aux individus pour définir ce qui est ou non admissible a pour conséquence l'accroissement des circonstances dans lesquelles l'individu a à répondre des conséquences de ses choix. C'est donc dans ce contexte qu'Alain Ehrenberg identifie le sentiment qu'il qualifie de « fatigue d'être soi »[202]. Il constate que la culpabilité de ne pas répondre ou de ne pas respecter les injonctions ou conventions sociales peut être remplacée par une fatigue dépressive liée à la responsabilisation accrue des individus et au sentiment de ne pas être à la hauteur des objectifs assignés par la société. Ces développements semblent s'appliquer précisément aux éléments qui précèdent concernant les dispositions juridiques dédiées aux parents. La référence à des « compétences parentales » s'accompagne d'une « responsabilité » en cas de manquement ou de défaillance. Or, le néolibéralisme et le mouvement d'émancipation qui l'accompagne se traduit, on l'a compris, par un affaiblissement des supports étayants susceptibles de soutenir les parents dans l'exercice de leurs « compétences parentales ».

Lorsque les parents se trouvent en difficulté, le dispositif de la protection de l'enfance est alors appelé à le suppléer « pour permettre à l'enfant de bénéficier d'une continuité relationnelle, affective et géographique dans un lieu de vie dès lorsqu'il est adapté à ses besoins immédiats

[200] Sur ce phénomène, voir le numéro 34 de la Nouvelle revue de psychosociologie, Editions Érès, (2022/2), intitulé « Le coaching : symptôme ou remède ? ».
[201] LE BRETON David, *Conduites à risque*, *op. cit.*, p. 47.
[202] EHRENBERG Alain, La société du malaise, Odile Jacob, 2010.

et à venir » (article 375 du Code civil). Dans ce cadre, les professionnels de la protection de l'enfance peuvent être conduits préalablement à l'attribution d'une ou plusieurs prestations de l'aide sociale à l'enfance à se livrer à une « évaluation de la situation prenant en compte l'état du mineur, la situation de la famille et les aides auxquelles elle peut faire appel dans son environnement » (Article L. 223-1 du CASF). Dans le cadre d'un droit de visite médiatisé, les professionnels sont tenus de procéder à une « évaluation de la relation entre l'enfant et son ou ses parents » (Article R. 223-29 du CASF).

Dans le prolongement de ce qui précède, l'influence de la logique néo-libérale transparaît également dans l'organisation de la protection de l'enfance.
Les missions assignées à la protection de l'enfance par l'article L. 112-3 du Code de l'action sociale et des familles sont considérables et s'accompagnent d'une importante charge de travail pour les professionnels concernés. L'objet de la protection de l'enfance englobe, on l'a vu, la prise en compte de l'ensemble des besoins fondamentaux de l'enfant. Les actions requises sont définies de manière particulièrement extensive. Enfin, le législateur prend le soin de détailler de manière exigeante les principes devant être respectés dans la mise en œuvre de cette action : individualisation de l'action, implication de l'enfant dans le processus, objectivation des observations, association du mineur aux décisions.
Or, comme pour contrebalancer l'ambition des objectifs visés, le cadre implique un découpage de l'action en projets.

Ainsi, l'article D. 223-14 du CASF définit le projet pour l'enfant en précisant qu'il doit mentionner la décision administrative ou judiciaire de protection de l'enfance qui fonde l'intervention auprès de l'enfant en précisant la date, le lieu, les motifs de la décision ainsi que son contenu. « Les objectifs de la décision sont rappelés afin que le projet pour l'enfant soit construit en cohérence avec ces objectifs. Il précise, le cas échéant, les modalités d'exercice du droit de visite et d'hébergement des titulaires de l'autorité parentale ainsi que des autres personnes de son entourage »[203]. La référence même à une gestion par projets renvoie à la logique néo-libérale, tout comme la volonté de rationalisation de l'action via l'identification d'objectifs assignés au projet ainsi visé. Pour autant, on ne peut ignorer le caractère extrêmement exigeant qu'il y a à demander à un adolescent – *a fortiori* lorsqu'il a rencontré des éléments dans son histoire de vie justifiant qu'il bénéficie de mesures de protection de l'enfance – d'élaborer un « projet », ou pourrait-on dire un « projet de vie ». S'il n'y a pas de doute qu'une telle logique peut se révéler tout à fait adaptée à certains jeunes, on ne saurait laisser de côté la question de savoir de ce qu'il advient de ceux qui ne parviennent pas à s'investir dans un tel projet…

L'influence du néo-libéralisme se manifeste dans tous les secteurs du travail social, en ce compris dans l'organisation du travail des équipes et dans les outils mis en œuvre : « Au paradigme de l'interdépendance et de la solidarité unissant les membres d'une même société, la doxa néo-libérale oppose l'autonomie et le mérite, l'individualisation et les opportunités, la

[203] Les autres documents relatifs à la prise en charge et à l'accompagnement de l'enfant, notamment le document individuel de prise en charge prévu à l'article L. 311-4, le contrat d'accueil prévu à l'article L. 442-1 et, le cas échéant, le plan personnalisé de compensation, s'articulent avec le projet pour l'enfant.

concurrence et l'optimisation des choix, l'efficacité et la solvabilité, la liberté d'entreprendre et la juste allocation des ressources disponibles, toutes choses dont l'État doit non seulement se porter garant, mais plus encore, réaliser en actes grâce à la « marchéisation », « c'est-à-dire l'application des principes et des modes de fonctionnement du marché » y compris « dans des domaines qui relevaient auparavant d'autres logiques »[204]. On pourrait à cet égard citer les secteurs publics de la santé, de la recherche, de l'enseignement, de la justice et du travail social dans lesquels la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP) et les principes du *New Public Management* ont tenté d'appliquer les valeurs et préceptes organisationnels du secteur privé, du marché et de l'entreprise[205].

Pourtant, on pourrait considérer qu'il y a un hiatus insurmontable entre la logique néo-libérale et les problématiques rencontrées par les parents ou les professionnels confrontés à la tâche immense qui est celle d'accompagner les enfants dans leur processus de subjectivation, *a fortiori* lorsque ce processus s'inscrit dans un contexte instable, accidenté, voire chaotique et imprévisible.

B. L'incompatibilité des principes néolibéraux avec les besoins de l'enfant et de l'adolescent

L'adolescence est une période du développement de l'enfant, de construction du sujet qui renvoie à un entre-deux du fait de la transformation corporelle mais également à une « mue de contenant psychique, un entre deux contenants »[206]. Dès lors, lorsque la contenance sécure d'un enfant n'aura pas pu être assurée au sein de la famille, cette période d'entre-deux qu'est l'adolescence risque d'en être d'autant plus incertaine. Et lorsque la famille ne pourra pas pour de multiples raisons assurer la « protection de l'enfant dans sa sécurité, sa santé et sa moralité, pour assurer son éducation et permettre son développement, dans le respect dû à sa personne » les acteurs de l'aide sociale à l'enfance seront chargés de les suppléer.
On mesure alors le fossé qui sépare les besoins des êtres en construction que sont les adolescents qui semblent pris dans le chaos de la poussée hormonale et des différents effets psychologiques qu'elle provoque sur son passage et la logique néolibérale qui tend à bâtir des dispositifs juridiques à destination d'être autonomes, maîtres de leur propre vie, aptes à définir leur projet de vie et à réagir rationnellement face à tout événement qui contreviendrait à leurs projets.
Le néolibéralisme retient une dimension unidimensionnelle du sujet qui est réduit à une vision abstraite, désincarnée. Or, ainsi que le rappelle Antoine Garapon, « Dans la vie réelle, on ne rencontre pas des acteurs rationnels mais des gens qui sont plus ou moins bien dotés par la nature ou par la vie. (…) Contre une telle valorisation de la capacité, Ricoeur invite à considérer

[204] CRESPY Amandine et RAVINET Pauline, « Les avatars du néo-libéralisme dans la fabrique des politiques européennes », *Gouvernement & action publique*, vol. 3, 2014.
[205] DARTIGUENAVE Jean-Yves, « Néo-libéralisme et travail social : un oxymore ? », *Où va le travail social ?*, Champ social, 2022, p. 111-126.
[206] BENGHOZI Pierre, « Les « pseudo-lolitas » », *op. cit.*

en même temps la capacité *et* la fragilité : tout est dans l'association de ces deux termes »[207]. Face à l'adolescent qui peine à trouver sa place, qui est dans cette quête d'identité largement évoquée, la logique de rationnalisation, de rentabilisation de l'action et de quête d'efficacité qui fonde la logique néo-libérale ne peut être pleinement adaptée, car elle ignore les bouleversements inhérents à cette période de la vie, tout comme la fragilité des parents confrontés à l'évolution, si ce n'est à la souffrance de leur enfant lorsque cette phase de transition se passe de manière un peu mouvementée. Ainsi, « Le néolibéralisme rapatrie l'humanité sur l'humanitaire, c'est-à-dire la survie, le soin médical, voire le confort, en s'éloignant du réel souci pour l'humain. Il trouve une solution dans la technologie pour obtenir un maximum de bien-être pour éviter de se confronter à la dimension tragique de la condition humaine (…) »[208].
Dans ce contexte, c'est d'une certaine manière sans surprise que l'on constate que les dispositifs de protection de l'enfance se trouvent bien impuissants pour proposer des mesures adaptées pour accompagner celles et ceux qui se sont engagés dans cette activité.

Or, dans le même temps, on identifie que le fonctionnement même des Plans s'inscrit pleinement dans cette logique néolibérale ce qui se manifeste à la fois dans l'identification des ressorts sur lesquels s'appuie cette activité criminelle, mais également dans les principes de « management » mis en œuvre et les codes adoptés.

[207] GARAPON Antoine, *La raison du moindre État - Le néolibéralisme et la justice*, Odile Jacob, 2010, p. 151.
[208] *Ibid.*, p. 150.

Conclusion

La recherche « Prostitution de mineures – Parcours de vie des individus impliqués dans la prostitution par plans » a permis de décrire le profil des individus – mineurs et jeunes majeurs – impliqués dans la forme particulière d'organisation de la prostitution qu'est la prostitution par plans. A partir de ces éléments, nous avons contextualisé les résultats obtenus en proposant une réflexion sur ce qui, dans la société, peut à la fois aider à comprendre ces parcours de vie et en même temps permettre de situer cette pratique criminelle dans le contexte sociétal actuel.

Ces profils ont été étudiés en questionnant la manière dont les besoins fondamentaux des individus relevant de notre population d'étude avaient, ou non, été satisfaits au cours de leur vie. Ces besoins s'organisent principalement autour du besoin de sécurité, mais également, du besoin d'identité et du bénéfice d'un cadre et de limites.

De manière schématique, on retiendra l'homogénéité de notre population d'étude au regard de deux indicateurs que sont d'une part, l'existence de carences liées aux besoins affectifs et relationnels et d'autre part, une certaine précarité économique. Au regard de ces indicateurs, la population d'étude se distingue d'une population générale de référence mais se rapproche considérablement des profils identifiés au sein d'une population de mineurs délinquants.

Le rapprochement entre notre population d'étude et le profil des adolescents délinquants n'est pas étonnant si l'on considère la part de notre population d'étude impliquée en tant qu'auteurs dans le proxénétisme, à savoir l'ensemble des individus qui organisent, contribuent et tirent profit de l'activité de proxénétisme. Il s'agit en effet d'adolescents, ou dans notre étude, de jeunes majeurs, délinquants.

En revanche, ce résultat apparaît plus étonnant pour toute la catégorie de notre population impliquée dans l'activité étudiée en tant que victime. C'est le cas de la très grande majorité des individus de sexe féminin qui n'endossent que le rôle de Prostituée. Au regard de ce dernier élément, on aurait pu croire que leur profil se rapprocherait de la population générale.
Pourtant, beaucoup d'entre elles ont d'importants antécédents en matière pénale sur le fondement qualifications autres que le proxénétisme.

En outre, le critère des violences subies permet d'approfondir l'analyse.
Au regard de ce critère, la population d'étude est beaucoup moins homogène. On identifie que les individus féminins, et donc principalement les Prostituées, ont des parcours beaucoup plus accidentés que les proxénètes (Patrons et / ou Prestataires). Ainsi, nous avons pu dégager deux profils distincts au sein de cette population : celui de celles et ceux qui ont rencontré des vulnérabilités d'ordre social et / ou familial et celui de celles et ceux pour lesquels se rajoutent à ces vulnérabilités, le fait d'avoir grandi dans un climat de violences physiques et /ou d'abus sexuels.

La mise en relation de ces deux profils avec le niveau d'implication dans l'activité a permis d'établir que les individus de sexe masculin impliqués en tant que Prestataires ou Patrons relevaient du premier profil, quand les individus de sexe féminin, impliquées principalement en tant que Prostituées relevaient du second profil.

Au-delà, les difficultés identifiées par les intéressés dans différents aspects de leur vie ont été analysées. Elles se manifestent soit par un état (difficultés de compréhension, problèmes de santé, …), soit par des comportements (délinquance, problèmes de comportements, prise de stupéfiants…). Or, si en population générale, les indicateurs étudiés renvoient à une partition en fonction du genre, tel n'est pas systématiquement le cas ici.
Ainsi, pour ce qui est de la sphère scolaire, on observe comme en population générale une distinction genrée au cours de l'enfance. En revanche, les indicateurs deviennent plus homogènes à l'adolescence avec une surreprésentation des individus rencontrant des difficultés dans le cadre scolaire par rapport à la population générale. On peut donc établir un lien entre l'implication dans des faits de prostitution / proxénétisme et les problématiques identifiées au sein de la sphère scolaire. On peut ici faire l'hypothèse, à la faveur d'une lecture qualitative des données que c'est plus souvent l'implication dans la prostitution qui s'accompagne d'importantes conséquences en termes scolaires et non l'inverse. Mais ce point mériterait d'être vérifié de manière plus précise.
Pour ce qui est de la sphère santé, on retrouve dans notre population d'étude une distinction en fonction du genre, comme en population générale, même si comme pour tous les autres indicateurs, la proportion d'individus rencontrant des difficultés dans cette sphère est beaucoup plus importante qu'en population générale.
Pour ce qui est de la sphère délinquance, on retrouve ici une importante distinction genrée. Les individus masculins sont surreprésentés au regard de cet indicateur au regard de l'ensemble de la population d'étude. Pourtant, les proportions d'individus féminins ayant des antécédents pénaux apparaissent comme très importantes – et ce même si nous ne disposons pas de données de comparaison en population générale –. L'indicateur délinquance apparait alors comme particulièrement intéressant en ce qu'il a permis d'établir des distinctions au sein des individus masculins en fonction du rôle exercé. Ces éléments corroborent donc la thèse selon laquelle l'implication dans les faits de proxénétisme s'inscrivent dans une carrière criminelle.

Ces résultats nous permettent de revenir sur un certain nombre d'hypothèses à l'origine de cette étude qui seront distinguées selon qu'elles portent sur le parcours personnel ou sur le parcours institutionnel de l'individu.

- Dans le cadre de l'étude du parcours personnel, les hypothèses suivantes avaient été formulées.

Nous pouvons regrouper les trois premières : les parcours de vie antérieurs à l'entrée dans l'activité de prostitution / proxénétisme sont déterminants du positionnement dans l'activité criminelle (Rôle d'exécution / Rôle de direction) ; les parcours de vie des Patrons présentent des caractéristiques et des trajectoires différentes de ceux des Prestataires ; les Prestataires ont des parcours davantage définis par des ruptures que les Patrons

Les données confirment que les parcours de vie des individus masculins et des individus féminins antérieurement à l'entrée dans l'activité de prostitution / proxénétisme diffèrent. Sous l'angle des vulnérabilités, la principale distinction porte sur le fait que les premières sont surreprésentées parmi les individus ayant subi des abus d'ordre physiques ou sexuels. De ce fait, cette distinction recouvre celle entre les individus impliqués en tant que Prostituées et ceux impliqués en tant que Patrons ou / ou Prestataires logistique, puisque ces rôles sont très majoritairement exercés par des hommes.

En revanche, au sein des individus dont les agissements sont pénalement répréhensibles, aucun indicateur n'est ressorti sous l'angle des vulnérabilités comme permettant de caractériser la population des Patrons par opposition à celles des Prestataires. Pour autant, on ne peut en déduire l'absence de différence entre les parcours des uns et des autres, car on a constaté la surreprésentation des Prestataires parmi les individus pour lesquels les données liées aux vulnérabilités étaient manquantes. Ce constat s'explique par la nature des données. Les enquêteurs ont davantage approfondi les investigations autour de la personnalité pour les individus dont le niveau d'implication était plus important que pour les autres protagonistes. Dès lors, il pourrait être nécessaire d'approfondir ce point quant à l'homogénéité du profil des Prestataires et des Patrons sous l'angle de la vulnérabilité dans le cadre de travaux de recherche ultérieurs.

En termes de symptômes, les parcours de délinquance des Patrons se distinguent de ceux des Prestataires. En effet, les Patrons semblent avoir des antécédents plus lourds sous l'angle pénal. Ils ont fait l'objet davantage de condamnations, de condamnations à des peines plus lourdes et ont davantage d'antécédents de mise en cause pour des faits de proxénétisme. Ces éléments accréditent la thèse selon laquelle le niveau d'implication dans le proxénétisme sur mineures révèlerait une carrière criminelle.

Nous avions en outre formulé l'hypothèse que l'on pouvait distinguer au sein des jeunes femmes auxquelles le rôle de Prostituée a été attribué deux types de parcours de vie. Cette hypothèse a été confirmée.

Le premier, le plus fréquent, est marqué par de multiples vulnérabilités simultanées et/ou cumulées depuis l'enfance. Ces vulnérabilités renvoient aux abus ou négligences. Le second, plus rare, correspond à des mineures ne présentant pas de vulnérabilités particulières.
L'analyse quantitative des données a en effet mis en évidence l'homogénéité de la population d'étude au regard du critère lié à l'existence de vulnérabilités liées à des négligences d'ordre affectif et relationnel, du fait de l'instabilité du lien aux parents notamment. En revanche, on constate la surreprésentation au sein de la population d'étude des individus féminins ayant subi des violences physiques ou sexuelles ou ayant grandi dans un climat familial violent. Pour autant, ce n'est pas le cas de la totalité d'entre elles.
En outre, l'analyse qualitative confirme à la marge l'existence de mineures ayant grandi dans des contextes familiaux dans lesquels aucune problématique aigue n'a été identifiée.

Nous avions en outre fait l'hypothèse que les actes commis pour recruter les mineures qui se prostituent (Séduction ou Contrainte[209]) différaient suivant le profil de la mineure. Les individus présentant de multiples vulnérabilités vont fréquemment entrer dans la prostitution via la séduction. Les seconds vont recourir à cette pratique dans un contexte de contrainte. Cette hypothèse avait déjà été formulée en 2005 dans l'étude canadienne de Guylaine Paradis et Marie Marthe Cousineau[210].

L'analyse des données n'a pas permis de mettre précisément en relation le mode de recrutement avec le profil de celles qui se prostituent. En revanche, la distinction entre celles ayant subi des abus d'ordre physique et sexuel et qui étaient donc susceptibles d'être confrontées à une faille de leur contenance identitaire et celles qui n'avaient pas subi de tels comportements permet d'identifier chez les premières des comportements de mise en danger qui se caractérisent par la recherche et l'exposition délibérée à une violence autodestructrice. Aussi, et même si ce point mériterait de faire l'objet d'analyses complémentaires, ces éléments accréditent la thèse selon laquelle celles qui seraient dans des conduites de mises en danger seraient plus réceptives que les autres aux pratiques de séduction de ceux qui entendent tirer profit de leur activité. Le recours à des formes de contraintes serait alors plus fréquent pour recruter les secondes.

Une autre hypothèse formulée porte sur le fait que parmi les parcours de vie des individus présentant de multiples vulnérabilités, il y aurait des régularités dans les évènements vécus et leur temporalité. Certains auteurs soulignent que les mineurs (principalement les individus féminins) ayant vécu un abus sexuel (dont incestes) risquent plus que les autres de présenter au cours de leur existence une sexualité problématique. Les données confirment cette hypothèse.
Là encore, c'est la surreprésentation au sein de l'ensemble de la population d'étude des Prostituées parmi les individus ayant subi des abus physiques et sexuels qui le révèle. L'analyse psychologique permet de mettre en relation lesdits abus avec l'existence de conduites de mise en danger.

Pour ce qui est des vulnérabilités liées à l'instabilité de la cellule familiale et au besoin de continuité dans la relation affective des enfants avec leurs parents, deux constats ont été effectués. En premier lieu, ce facteur de vulnérabilité est surreprésenté au sein de la population d'étude par rapport à la population générale.
Au sein de la population d'étude, ce critère apparaît comme homogène. Les carences constatées ressortent comme un facteur de vulnérabilité par rapport à une possible implication dans des faits de prostitution/ proxénétisme sur mineures. En revanche, ce critère ne peut être mis en lien avec le type d'implication.

---

[209] LAVAUD-LEGENDRE Bénédicte, PLESSARD Cécile et ENCRENAZ Gaëlle, *Prostitution de mineures – Quelles réalités sociales et juridiques ?*, *op. cit.*
[210] PARADIS Guylaine et COUSINEAU Marie Marthe, *Prostitution juvénile : Etude sur le profil des proxénètes et leur pratique à partir des perceptions qu'en ont des intervenants clés*, *op. cit.*, p. 19.

- D'autres hypothèses avaient été formulées à propos de la prise en charge institutionnelle

La prise en charge et l'accompagnement social et médico-social des personnes impliquées dans l'activité de prostitution est spécifique. Or, cette implication n'est bien souvent identifiée que tardivement. Elle peut faire l'objet d'un non-dit, voire d'un déni par les professionnels. L'analyse qualitative des données confirme le caractère tardif de la prise en charge dans bon nombre de situations. On comprend à l'analyse des parcours que certains jeunes sont restés très longtemps « sous les radars » de la protection de l'enfance alors même que différents éléments dans leur situation personnelle auraient justifié qu'ils bénéficient de mesures.

Nous avions envisagé qu'au sein de la population étudiée, les individus auxquels le rôle de Prostituée avait été attribué étaient surreprésentés parmi les bénéficiaires de mesures de l'Aide sociale à l'enfance. Cette hypothèse est confirmée puisqu'au sein de l'ensemble de la population d'étude, on constate une surreprésentation des individus féminins et donc des Prostituées parmi celles et ceux accompagnés par la protection de l'enfance.

Nous faisions l'hypothèse que les individus auxquels le rôle de Patron (très majoritairement des hommes) avait été attribué étaient surreprésentés parmi les individus ayant bénéficié des mesures de la Protection judiciaire de la jeunesse. Cette hypothèse est partiellement confirmée puisqu'au sein de l'ensemble de la population d'étude on retient une surreprésentation des individus masculins parmi ceux pris en charge par la protection judiciaire de la jeunesse. En revanche, au sein des individus masculins, on n'observe pas une surreprésentation des Patrons parmi les individus ayant bénéficié de mesures de la Protection judiciaire de la jeunesse.

L'hypothèse avait été formulée que les mineurs ayant subi de nombreuses ruptures dans leur parcours de vie[211] subissaient également de nombreuses ruptures dans leur parcours institutionnel. En termes quantitatifs, nous n'avons pas pu confirmer précisément cette hypothèse, mais nous avons pu constater lors des entretiens avec les professionnels l'existence de « trous » dans les parcours institutionnels, un manque d'information sur le type d'accompagnement mis en place ou bien l'ignorance des motifs sur lesquels ils reposent. Les équipes professionnelles ne prennent pas toujours le temps de combler ce manque d'informations. Une professionnelle a indiqué qu'il avait été intéressant de faire une rétrospective du parcours de la mineure pendant notre entretien ; elle n'avait pas relu celui-ci depuis le début de la prise en charge…
Nous avons par ailleurs constaté que certains éléments exprimés pendant l'entretien, à propos de situations ou de faits récents, n'avaient pas été préalablement transmis à l'ensemble de l'équipe.

[211] Les ruptures dans les parcours de vie sont traduites par l'étude de ce que nous avons qualifié de « configurations ».

- Des résultats portant sur l'analyse psychologique ont pu être établis

L'analyse réalisée a fait émerger certains résultats qui n'avaient pas fait l'objet d'hypothèses. Les parcours identifiés ont été mis en relation avec la distinction entre conduites à risques et mises en danger. Le risque constitue on l'a vu, un champ nécessaire à l'élaboration de ses propres limites. A l'inverse, se mettre en danger c'est s'exposer à une violence autodestructrice. L'exposition répétée au danger peut être interprétée comme le symptôme d'un parcours caractérisé par la défaillance et par l'effraction de la contenance identitaire. Cette distinction peut être rapprochée des différences identifiées au sein des parcours de vie. Elle corrobore en effet la distinction entre des individus de sexe féminin pour lesquels la pratique de la prostitution est une conduite de mise en danger destructrice, dans le cadre de laquelle elles vont subir des atteintes à l'intégrité physique, des coups, des menaces, des viols… et des individus de sexe masculin pour lesquels l'implication dans le proxénétisme impliquera au plus une prise de risques liée au fait d'avoir éventuellement à affronter un client mal intentionné, d'être interpellé, puis incarcéré… On peut donc distinguer des individus impliqués dans des conduites de mises en danger répétitives ce qui les incite à se confronter au fait de souffrir (physiquement et psychiquement) et à la peur de mourir. Tel n'est pas en principe le mode de fonctionnement identifié chez les proxénètes.
Pour autant, ces éléments de compréhension ne sauraient nous conduire à généraliser de manière abusive les parcours de vie de celles qui se prostituent. Certaines ont bénéficié dans leur enfance d'un environnement que l'on pourrait qualifier de stable et de contenant, ce qui n'a pas empêché qu'à un moment de leur adolescence elles ne se confrontent à des mises en danger qui vont les conduire dans l'engrenage de la prostitution. L'identification de ces différences de parcours sera importante dans la mise en place d'une stratégie d'accompagnement des mineures concernées.

A partir de ces éléments, et notamment après avoir identifié les besoins qui n'ont pas été comblés au cours du parcours des jeunes individus impliqués, nous avons tenté d'identifier les failles observées dans le besoin de protection.
Il s'agit dans bien des cas en premier lieu de carences imputables aux parents, *a fortiori* lorsque ceux-ci n'ont pas seulement échoué à assurer la sécurité de leurs enfants, mais quand ce sont eux-mêmes qui ont porté atteinte à leur intégrité.
Mais il serait trop réducteur de réduire les manquements constatés, aux défaillances familiales. En effet, on identifie également un certain nombre de défaillances institutionnelles (police, justice, établissements scolaires, établissements de protection de l'enfance, établissements de santé...). Plus largement encore, on repère au sein de la société dans son ensemble, et dans des valeurs promues dans les media (émissions de téléréalité, réseaux sociaux…) un certain discours d'hypervalorisation de l'image, de l'apparence et d'une sexualisation des rapports sociaux, qui apparaissent en contradiction avec les principes valorisés par ailleurs, comme la promotion de l'égalité, l'injonction à une certaine émancipation féminine ou le respect de la personne au-delà de sa seule apparence physique. On peut croire ces contradictions particulièrement délétères pour des jeunes adolescents en construction.

Face à ce constat, se pose la question de savoir ce qui pourrait être fait pour mieux protéger la génération de celles et ceux qui risquent d'être confrontés à des propositions visant à les impliquer dans des faits de prostitution ou proxénétisme.
Sans que puisse évidemment être proposée une réponse univoque, on soulignera l'importance de renforcer la protection des mineures susceptibles de subir ou d'avoir subi de tels faits, mais également d'amorcer une réflexion sur les dispositifs devant être proposés aux auteurs. Or, cette protection relève on l'a vu, tant des parents, que des institutions.
A été reprise l'analyse de Pierre Benghozi identifiant la nécessité d'un maillage entre les différents systèmes de représentations qui entourent l'individu et dont la fonction est de « garantir une contenance psychique protectrice suffisamment sécure »[212]. Cette fonction de protection de ladite contenance peut être appréhendée par le concept de « métagarance ». Or, les failles dans ce maillage, les défaillances, si ce n'est les attaques de celui-ci, constituent vraisemblablement un élément de compréhension des parcours étudiés.
Dès lors, l'une des pistes d'action qui semble devoir être développée dans le cadre de l'accompagnement des mineures en situation de prostitution est le renforcement de ce maillage, via la mise en place d'un co-étayage proposé par les différents adultes au contact de ces jeunes. Un tel co-étayage implique une cohérence entre le discours et les actions mises en œuvre entre les différents acteurs au contact des individus impliqués dans ces situations de prostitution et proxénétisme. Il implique surtout, semble-t-il le développement de relations de proximité, d'échanges entre les acteurs au contact de ces jeunes, pour qu'ils bâtissent ensemble, et lorsque c'est possible, avec les familles, une stratégie de prise en charge et d'accompagnement du jeune. Pour ce faire, il semble en premier lieu nécessaire que lesdits acteurs identifient et comprennent la manière dont se déroulent les plans. Cette compréhension est centrale pour qu'ils puissent aider la jeune à prendre conscience de la dénaturation du réel dont procède le vocabulaire employé pour décrire l'activité, mais également la manière dont l'activité se met en place. Au-delà, la mise en place d'un co-étayage implique une cohérence entre les propos et les actions des adultes. On peut craindre en effet que le cloisonnement entre les logiques professionnelles, mais également les contraintes liées au manque de temps limitant les interactions entre les professionnels aient pour effet un manque de cohérence entre les propos tenus et les actions mises en œuvre. L'ampleur de la tâche est considérable puisqu'elle renvoie à une double exigence : une réflexion propre aux institutions permettant d'identifier au sein de celles-ci les problématiques rencontrées, les situations à risque et les actions susceptibles d'être proposées pour renforcer la métagarance de l'institution. Mais au-delà, la garantie d'une contenance psychique protectrice suffisamment sécure pour le jeune implique que les différents acteurs au contact du jeune soient en mesure de proposer une action dont la cohérence dépasse le seul fonctionnement institutionnel. En d'autres termes, les discours, les actions, les priorités mis en avant par la protection de l'enfance, la police, la justice, l'éducation nationale, les acteurs de la santé et les parents doivent certes, ne pas être en contradiction les uns avec les autres, mais également pouvoir être présentés au jeune comme se complétant pour que la fonction de co-étayage puisse être explicite et efficiente.

[212] BENGHOZI Pierre, « Clinique, souffrance et attaque de la métagarance dans les familles, les institutions et le lien social », *op. cit.*

De manière fondamentale, la référence à la métagarance implique de questionner la cohérence des logiques qui s'imposent à chacun et d'identifier les injonctions contradictoires qui s'imposent aux jeunes, à leurs parents ou aux professionnels que ce soit directement ou indirectement via les modèles promus à l'échelle de la société.
A une petite échelle, le chantier consistant, pour les professionnels et les parents, à élaborer ensemble un cadre protecteur suffisamment contenant autour du jeune semble déjà considérable. Il est incontestablement chronophage à court terme et implique que chacun prenne le temps d'identifier les contraintes et impératifs des autres acteurs concernés. On peut croire pourtant qu'il permettrait dans bien des cas éviter un engrenage dont on sait à quel point il est délétère.

Bibliographie

AHRENS Kym R., KATON Wayne, MCCARTY Carolyn, RICHARDSON Laura P. et COURTNEY Mark E., « Association between childhood sexual abuse and transactional sex in youth aging out of foster care », *Child Abuse & Neglect*, vol. 36, nº 1, 1 janvier 2012, p. 75-80.

AVENARD Genevieve, « Le droit à être protégé : des principes aux pratiques », *Vie sociale*, vol. 2-3, nº 34-35, 2021, p. 25-36.

AYERBE Christian, DUPRE LA TOUR Mireille, HENRY Philippe et VEY Brigitte, « Des facteurs de risques... », *Prostitution : guide pour un accompagnement social*, France, Eres, 2011, p.

BAUDRY Katia et COLLET Beate, *Les conduites prostitutionnelles de mineur(e)s hébergé(e)s dans les centres d'accueil de la protection de l'enfance de Seine-Saint Denis*, Paris, Département de Seine Saint Denis et Mission métropolitaine de prévention des conduites à risques, 2021.

BECQUET Valérie, « Les « jeunes vulnérables » : essai de définition », *Agora debats/jeunesses*, N° 62, nº 3, 31 octobre 2012, p. 51-64.

BENGHOZI Pierre, « Clinique, souffrance et attaque de la métagarance dans les familles, les institutions et le lien social », *Revue internationale de psychanalyse du couple et de la famille*, , nº 26-1, 2022.

BENGHOZI Pierre, « Les « pseudo-lolitas »: Le scénario de l'exposition au danger », *Le Journal des psychologues*, n° 390, nº 8, 20 août 2021, p. 52-59.

BENGHOZI Pierre, « Le pacte radical d'alliance entre la famille adolescente et l'organisation jihadistes », *Revue de psychothérapie psychanalytique de groupe*, vol. 2, nº 77, 2021, p. 23-38.

BIGOT Sylvie, *L'escorting : approche sociologique d'une forme de prostitution*, thesis, Caen, 2008.

BOUJUT Stéphanie et FRECHON Isabelle, « Inégalités de genre en protection de l'enfance », *RDSS*, , 2009, p. 1003.

BOULLIER Mary et BLAIR Mitch, « Adverse childhood experiences », *Paediatrics and Child Health*, vol. 28, nº 3, 1 mars 2018, p. 132-137.

BROWNING Christopher et LAUMANN Edward, « Sexual contact between children and adults : a life course perspective », *American Sociological Review*, vol. 62, 1997, p. 540-560.

CASTEL Robert, *Les métamorphoses de la question sociale*, Paris, Folio, 1999.

CHAMPRENAULT Catherine et ET AL., *Rapport du groupe de travail sur la prostitution des mineures*, Paris, 2021.

CHAMPRENAULT Catherine et ET AL., *Rapport du groupe de travail sur la prostitution des mineures*, Paris, 2021.

CHIAPELLO Eva et BOLTANSKI Luc, *Le nouvel esprit du capitalisme*, Gallimard, coll. « NRF Essais », 1999.

CICCONE Albert, « Enveloppe psychique et fonction contenante : modèles et pratiques », *Cahiers de psychologie clinique*, vol. 2, nº 17, 2001, p. 81-102.

COCAUD Martine et CELLIER Jacques, *Le traitement des données en histoire et sciences sociales: méthodes et outils*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2012.

COLE Emilie, *Protéger les enfants et les adolescents de la prostitution Volet 2 : (se) mobiliser, prévenir, accompagner*, Documentation française, 2022.

CRESPY Amandine et RAVINET Pauline, « Les avatars du néo-libéralisme dans la fabrique des politiques européennes », *Gouvernement & action publique*, vol. 3, 2014.

DALIGAND Liliane, « L'enfant abusé et sa parole annulée », *Champ psy*, n° 61, nº 1, 19 juillet 2012, p. 93-107.

DANNER TOUATI Camille, « Facteurs de risque et de protection au cours du placement associés à la santé mentale : une revue systématique de la littérature », *Medecine et hygiène*, vol. 33, nº 2, 2021, p. 135-172.

DARTIGUENAVE Jean-Yves, « Néo-libéralisme et travail social : un oxymore ? », *Où va le travail social ?*, Champ social, 2022, p. 111-126.

DE MONTIGNY GAUTHIER Pascale et DE MONTIGNY Francine, *Théorie du parcours de vie*, Centre d'études et de recherches en intervention familiale, Chaire de recherche du Canada sur la santé psychosociale des familles, 2014.

DEBARBIEUX Eric, « Le climat scolaire, un défi collectif », *Sciences humaines*, vol. 10, nº 285, 2016, p. 22.

DELCROIX Thierry et NINA, *Papa, viens me chercher !*, Paris, Editions de l'observatoire, 2020.

DORAIS Michel, *Les cowboys de la nuit. Travailleurs du sexe en Amérique du Nord*, H&O éditions, 2003.

DORAIS Michel et CORRIVEAU Patrice, *Jeune filles sous influence - Prostitution juvénile et gangs de rue*, VLB Editeur, 2006.

DUPONT Mélanie, POHU Hélène, CLOCHIATTI Hugo et GORGIARD Charlotte, « Prévalence de la prostitution des mineurs dans les pays à revenu élevé : revue de littérature », *Neuropsychiatrie de l'Enfance et de l'Adolescence*, , nº 69, 2021, p. 427-434.

DUPREZ Dominique, LEMERCIER Elise et DUHAMEL Cindy, *Analyse de la délinquance des filles mineures et de leur prise en charge*, Université de Versailles, CESDIP, 2016.

ELIAS Norbert, *Qu'est-ce que la sociologie ?*, Paris, Editions de l'Aube, coll. « Agora », 1993.

ENCRENAZ Gaëlle et ET AL., « Suicide dans la police nationale française : trajectoires de vie et facteurs associés », *L'encéphale*, , nº 787, 2015.

FELITTI Vincent J., ANDA Robert F., NORDENBERG Dale, WILLIAMSON David F., SPITZ Alison M., EDWARDS Valerie, KOSS Mary P. et MARKS James S., « Relationship of Childhood Abuse and Household Dysfunction to Many of the Leading Causes of Death in Adults: The Adverse Childhood Experiences (ACE) Study », *American Journal of Preventive Medicine*, vol. 14, nº 4, 1 mai 1998, p. 245-258.

FLAVIGNY Hubert, « De la notion de psychopathie », *Revue de neuropsychiatrie infantile*, vol. 25, nº 1, 1977, p. 19-75.

FOËSSEL Michaël, « Néolibéralisme versus libéralisme ? », *Esprit*, , novembre 2008, p. 78-97.

FOURNIER L. et QUEBEC (PROVINCE) (dir.), *Vu de la rue: les jeunes adultes prostitué(e)s : rapport de recherche*, Québec, Conseil permanent de la jeunesse, 2004.

FRAU-MEIGS Divina, « Le moment Lolita ou les médias Pygmalion », *Enfants, sexe innocent ? Soupçons et tabous*, Paris, Autrement, 2005, p. 146-157.

FRECHON Isabelle, « Processus d'entrée et de sortie d'une situation de vulnérabilité. », *La vulnérabilité : Questions de recherches en Sciences sociales*, Academic Press Fribourg, coll. « Res. Socialis », 2013, p. 107-122.

FRECHON Isabelle et ROBETTE Nicolas, « Les trajectoires de prise en charge par l'Aide sociale à l'enfance de jeunes ayant vécu un placement », *Revue francaise des affaires sociales*, , nº 1, 31 juillet 2013, p. 122-143.

FRITHMANN Helena et GAVENS Nathalie, « Entrée dans des pratiques prostitutionnelles d'adolescentes nouvellement placées en foyer : analyse des interactions et facteurs favorisants », *Sociétés et jeunesse en difficulté - Revue pluridisciplinaire de recherche*, , nº 27, 2022.

GARAPON Antoine, *La raison du moindre État - Le néolibéralisme et la justice*, Odile Jacob, 2010.

GILLES Nicolas, *Les adolescents victimes et auteurs de violence sexuelle. Revue de la littérature et étude descriptive clinique autour d'une population d'auteurs suivis en soins*, Faculté mixte de médecine et de pharmacie de Rouen, Rouen, 2020.

GOSSELIN Clarisse, « Enjeux psychologiques de la fugue Prises de risques et conduites à risques », *Vie sociale*, , nº 34-35, 2021, p. 25-36.

GROBON Sébastien et THOUILLEUX Christelle, « Jeunes adultes : les tensions avec les parents sont souvent liées aux difficultés financières des jeunes », *Insee Première*, 12/2018 p.

GUILLAUMIN Jean, « Besoin de traumatisme et adolescence - Hypothèse psychanalytique sur une dimension cachée de l'instinct de vie », *Affliction*, , 1999, p. 143-153.

HOUZEL Didier, « Enveloppe familiale et fonction contenante », *Emergences et troubles de la pensée*, 2ème., Paris, Dunod, 2000, p.

INED, *Violences et rapports de genre : contextes et conséquences des violences subies par les femmes et les hommes - Volet principal*, Paris, Institut national d'études démographiques, 2015.

JEHEL Sophie, « La marchandisation des corps et des échanges sexuels dans la culture médiatique des adolescents », *Prostitution des mineures : trouver la juste distance*, Lyon, Chronique sociale, 2022, p.

JEHEL Sophie, « « Le jeu de téléréalité comme fabrique du consentement aux principes du travail néolibéral » », *Travailler*, vol. 39, nº 1, 2018, p. 81-100.

JEHEL Sophie, « L'éducation aux médias comme démarche participative et heuristique. Analyser les modalités de distanciation face aux programmes de téléréalité », *Les jeunes, acteurs des médias. Participation et accompagnements*, Paris, Centre d'études Jeunes et médias, 2015, p. 119-130.

JOHNSON Renee et KOTCH Jonathan, « Adverse behavioral and emotional outcomes from child abuse and witnessed violence », *Child Maltreatment*, vol. 7, nº 3, 2002, p. 179.

KAËS René, *Le malêtre*, Dunod, 2012.

KARRAY Amira, « Blessure identitaire et citoyenneté interne à l'adolescence », *Enfances et psy*, vol. 2, nº 86, 2020, p. 152-162.

KARRAY Amira et DERIVOIS Daniel, « Le roman scolaire d'une adolescente de "migrants" », vol. 36, nº 4, 2016.

LACHARITE Carl, « Vers une théorie écosystémique de la négligence envers les enfants », *Bulletin de psychologie*, , 2006, p. 4.

LAMOTHE Pierre, « Psychopathie « américaine » et psychopathie « française » : une confrontation clinique et culturelle », *Evolution psychiatrique*, vol. 66, 2001, p. 602-608.

LAVAUD-LEGENDRE Bénédicte, « Des qualifications applicables à la prostitution des mineurs organisée en Plans », *Actualité juridique Pénal*, vol. 1, 2023, p. 17.

LAVAUD-LEGENDRE Bénédicte, « Prostitution des mineures : de la nécessaire sanction pénale des actes destinés à tromper la victime », *Prostitution de mineures : trouver la juste distance*, Lyon, Chronique sociale, 2022, p.

LAVAUD-LEGENDRE Bénédicte, « L'accompagnement des mineures en situation de prostitution : mission impossible ? », *Sociétés et jeunesse en difficulté - Revue pluridisciplinaire de recherche*, vol. 27, 2022.

LAVAUD-LEGENDRE Bénédicte, « La protection des mineures en situation de prostitution : mission impossible ? », *Sociétés et jeunesse en difficulté - Revue pluridisciplinaire de recherche*.

LAVAUD-LEGENDRE Bénédicte et PLESSARD Cécile, « L'organisation de l'activité prostitutionnelle des mineures ; quand la logistique des Plans masque le contrôle », *Protéger les enfants et les adolescents de la prostitution*, La documentation française - ONPE, 2021, vol.Volet 1, Comprendre, voir, (se) mobiliser, p. 67-81.

LAVAUD-LEGENDRE Bénédicte, PLESSARD Cécile et ENCRENAZ Gaëlle, *Prostitution de mineures – Quelles réalités sociales et juridiques ?*, Université de Bordeaux (UB) ; CNRS - COMPTRASEC UMR 5114, 2020.

LAVAUD-LEGENDRE Bénédicte, PLESSARD Cécile et ENCRENAZ Gaëlle, *Prostitution de mineures : Quelles réalités sociales et juridiques ?*, Bordeaux, 2020.

LAVAUD-LEGENDRE Bénédicte, PLESSARD Cécile, MELANÇON Guy, PINAUD Bruno et FERON Norbert, *Analyse et visualisation des réseaux criminels*, 2019.

LE BRETON David, « Les conduites à risque des jeunes depuis 40 ans », *Quand l'ado nous questionne*, Champ Social, 2020, p. 85-99.

LE BRETON David, *Conduites à risque*, 3ème., Paris, PUF, coll. « Quadrige », 2013.

LEDRAIT Alexandre et DUHAMEL Cindy, « Adolescentes radicalisées : de la réactualisation du ravage mère-fille à la recherche d'un symptôme », *Dialogue*, vol. 3, nº 211, 2018, p. 13-26.

LENFANT Alain, « Figures de la vulnérabilité des jeunes franciliens : l'urgence sociale », *Spécificités*, vol. 15, nº 1, 2021, p. 29-40.

L'OBS, « "La prostitution des adolescentes touche tous les milieux" Entretien avec Raphaëlle Wach. », *L'Obs (site web)*, , 20 décembre 2019.

LUCIA Sonia, STADELMANN Sophie et PIN Stéphanie, *« Enquêtes populationnelles sur la victimisation et la délinquance chez les jeunes dans le canton de Neuchâtel*, IUMSP et Centre d'évaluation et d'expertise en santé publique, 2018.

MANENT Pierre, *Cours familier de philosophie politique*, Paris, Gallimard, 2001.

MATHEWS Frederick, *Le garçon invisible : Nouveau regard sur la victimologie au masculin : enfants et adolescents*, www.la-cause-des-hommes.com, 1996.

MUCCHIELLI Laurent et BIBARD Daphné, « La délinquance à l'adolescence : un cumul de ruptures de liens sociaux », *Quand l'ado nous questionne*, Champ social - Enfance et adolescence, 2020, p.

PARADIS Guylaine et COUSINEAU Marie Marthe, *Prostitution juvénile : Etude sur le profil des proxénètes et leur pratique à partir des perceptions qu'en ont des intervenants clés*, Montréal, Centre international de criminologie comparée - Université de Montréal, 2005.

PASQUIER Gaël, « Des familles en accusation. Des usages numériques qui interrogent l'éthique enseignante », *Jeunesse, genre et violences 2.0*, Savoir et formation, L'Harmattan, 2020, p.

PASSERON Jean Claude, « Biographie, flux, itinéraires, trajectoires », *Revue française de sociologie*, vol. 31, nº 1, 1990, p. 1-4.

PLAMONDON Ginette, NERON Josée et DI DOMENICO Mariangela, *La Prostitution, profession ou exploitation? une réflexion á poursuivre: recherche du Conseil du statut de la femme*, Québec, Québec, Conseil du statut de la femme, 2002.

PLESSARD Cécile, « Comment la "prostitution de mineures" s'organise-t-elle ? Analyse structurale de réseaux criminels », *Prostitution de mineures : trouver la juste distance*, Lyon, Chronique sociale, 2022, p.

POHU Helene, DUPONT Mélanie et GORGIARD Charlotte, *Recherche action sur la prostitution des mineurs*, Centre de victimologie pour mineurs, 2022.

REY Alain, *Dictionnaire historique de la langue française*, 2012, vol. 3/.

ROBERT Philippe et ZAUBERMAN Renée, *Mesurer la délinquance*, Paris, Les presses de Sciences po, 2011.

ROBEYNS Ingrid, « Le concept de capabilité d'Amartya Sen est-il utile pour l'économie féministe ? », *Nouvelles Questions Féministes*, trad. Florence Boissenin et trad. Lucienne Gillioz, vol. 26, nº 2, 2007, p. 45-59.

ROBIN Pierrine, « Le parcours de vie, un concept polysémique ? », *Les Cahiers Dynamiques*, N° 67, nº 1, 23 août 2016, p. 33-41.

ROMAN Pascal, *Les violences sexuelles à l'adolescence - Comprendre, accueillir, prévenir*, Issy Les Moulineaux, Elsevier-Masson, 2012.

ROMERO Marie, *La prise en charge des mineurs auteurs d'infractions à caractère sexuel à la protection judiciaire de la jeunesse*, Paris, Direction de la protection judiciaire de la jeunesse, 2022.

ROY Shirley et CHATEL Viviane, *Penser la vulnérabilité. Visages de la fragilisation du social*, Sainte foy (Canada), Presses de l'Université du Québec, coll. « Collection Problèmes sociaux & interventions sociales. », 2008.

SAPIN Marlène, SPINI Dario et WIDMER Eric, *Les parcours de vie: de l'adolescence au grand âge*, Collection le savoir suisse, 2007.

SAS-BARONDEAU Martine, « Les malentendus de la parentalité », *Être un bon parent : une injonction contemporaine*, 2014, p. 191-210.

SCOGLIO Arielle, KRAUS Shane, SACZYNSKI Jane, JOOMA Shehzad et MOLNAR Beth, « Systematic review of risk and protective factors for revictimization after child sexual abuse », *Trauma, Violence et abuse*, vol. 22, nº 1, 2019, p. 41-53.

SCOTT Matthieu, *La prostitution de mineurs en Seine Saint Denis : Etude des dossiers de l'Aide sociale à l'enfance*, Observatoire des violences envers les femmes de Seine Saint Denis, 2021.

SÉGUIN Monique et ET AL., « Life trajectories and burden of adversity : mapping the developmental profiles of suicide mortality », *Psychological medicine*, , nº 37, 2007, p. 1575-1583.

SERRE Delphine, *Les coulisses de l'État social. Enquête sur les signalements d'enfant en danger*, Raisons d'agir « Cours et travaux », 2009.

SEVERAC Nadège et MARTIN-BLACHAIS Marie-Paule, *Démarche de consensus sur les besoins fondamentaux de l'enfant en protection de l'enfance*, DGCS, 2017.

SOULET Marc-Henry, « Reconsidérer la vulnérabilité », *Empan*, no 60, nº 4, 2005, p. 24-29.

TARDIF Monique, « La transmission intergénérationnelle de la violence, Une conception systémique et intégrative des histoires de victimisation chez les familles d'adolescents auteurs d'abus sexuels », *Sexualités et transgressions - La question de l'altérité*, Dunod, 2019, p. 37-45.

THOMAS Hélène, *Les vulnérables : la démocratie contre les pauvres*, Éd. du Croquant, coll. « TERRA (Bellecombe-en-Bauges) », 2010.

TOURAINE Alain, *Un désir d'histoire*, Paris, Stock, 1977.

TOURAINE Alain, *La société postindustrielle, Naissance d'une société*, Denoël Gonthier, 1969.

TRINQUART Judith, *La décorporalisation dans la pratique prostitutionnelle : un obstacle majeur à l'accès aux soins*, 2002.

VAN CAMPENHOUDT Luc et MARQUIS Nicolas, *Cours de sociologie*, 2ème., Dunod, coll. « Psycho Sup », 2020.

WALKER Hannah, ELLYS Robyn et WILSON Laura, « The prevalence of sexual revictimization : a meta-analytic review », *Trauma, Violence et abuse*, vol. 20, n° 1, 2019, p. 67-80.

Annexe